

Vers un monde sans PMA

Rapport et recommandations de la Société civile mondiale à la Quatrième conférence des Nations unies sur les Pays les moins avancés (PMA-IV)

Observatoire PMA (LDC Watch)

Secrétariat du Forum de la Société civile pour la PMA-IV

Vers un monde sans PMA

Rapport et recommandations de la Société civile mondiale à la Quatrième conférence des Nations unies sur les Pays les moins avancés (PMA-IV)

Edité par :

L'Observatoire PMA (LDC Watch)

Boîte postale : 8130, 288 Gairidhara Marg, Gairidhara, Kathmandu, Népal

Tél. : +977 1 4004813, 4004985

Fax: +977 1 4004508, 4443494

Courriel : info@ldcwatch.org

Site Internet : www.ldcwatch.org

Date de publication :

Juin 2011

© Observatoire PMA (LDC Watch), 2011

Aucune partie de la présente publication ne doit être utilisée à des fins commerciales sans le consentement préalable de l'éditeur. Toutefois, l'utilisation des informations contenues dans le présent document à des fins non commerciales, académiques et de développement est fortement encouragée. Nous aimerions recevoir une copie de toutes les publications de ce genre qui utilisent le présent document comme source d'information.

<p>Les vues et opinions exprimées dans le présent rapport constituent une synthèse des voix de la société Watch) ou de l'OHRLS. civile du monde entier et donc pas nécessairement la seule expression de l'Observatoire des PMA (LDC</p>

Imprimé à : Sthapit Offset Press, Kathmandu, Nepal

Sommaire

Abréviations et Acronymes	v
Avant-propos	vii
1. Introduction	1
Des promesses non tenues	3
La crise de la dette	4
Gains commerciaux illusoires	5
Justice climatique	6
La décennie des fortunes diverses	7
L'Urgence d'un nouvel ordre et d'une vision audacieuse pour les PMA	8
2. Renforcement des économies locales des PMA	10
Solides capacités de production visant d'abord à satisfaire les besoins des peuples	11
Appels à l'action	12
Démocratisation de la propriété et contrôle des ressources économiques, avec une répartition équitable des avantages	13
Appels à l'action	14
Extraction et utilisation durables des ressources naturelles	15
Appels à l'action	15
3. Assurer les ressources financières nécessaires pour un développement équitable, juste et durable	17
Appels à l'action	20
Aide publique au développement (APD) et efficacité de l'aide	20
Appels à l'action	21
Sources de financement innovantes et taxe sur les transactions financières (TTF)	22
Appels à l'action	23
3. Règlement du problème de la dette externe	24
Annulation totale et inconditionnelle de la dette de tous les PMA	24
Règlement du problème de l'illégitimité de la dette, promotion d'audits indépendants, transparents et complets de la dette	25
Appels à l'action	26
5. Transformation du système financier actuel	33
Activités spéculatives sur les denrées de première nécessité	33
Spéculation et crise des prix des denrées alimentaires	33
Spéculation et crise énergétique	36
Appels à l'action	37
6. Agriculture et Souveraineté alimentaire	38
Sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire	40
Politique agricole et sécurité/souveraineté alimentaire	41
Appels à l'action	41
7. Crise environnementale et changements climatiques	43
Responsabilité des changements climatiques et notion de dette climatique	43
Impacts des changements climatiques sur les PMA	44
Changements climatiques et développement des PMA	49
Appels à l'action	49

8. Commerce pour le développement : commerce équitable, et non libre-échange.....	57
Libéralisation prématurée et sans discernement	57
Inégalité des termes de l'échange.....	57
Oui au commerce équitable, non au libre-échange.....	60
Appels à l'action	60
9. Autonomisation des femmes et égalité des sexes	61
Santé de la reproduction	62
Violences faites aux femmes	62
Invisibilité économique	63
Accès aux ressources et leur contrôle.....	63
Femmes et emploi.....	64
Femmes et éducation.....	64
Femmes et participation à la vie politique	65
Appels à l'action	66
10. Migration	68
Appels à l'action	69
11. Conflits, sécurité humaine, droits humains et paix	70
Guerre et conflit.....	70
Sécurité Humaine	71
Droits humains et exclusion sociale.....	72
Appels à l'action	73
12. Gouvernance et développement	74
Gouvernance dans les PMA	74
Appels à l'action	76
Gouvernance mondiale	76
Appels à l'action	77
13. Rôle de la société civile	78
Appels à l'action	79
14. Contrôle, suivi et admission au retrait	81
Contrôle et suivi.....	81
Transparence et engagement public.....	81
Admission au retrait de la liste des PMA	82
Conclusion	83
Appel au consensus.....	90
A N N E X E S	91
Annexe 1 : Déclaration de l'Assemblée de la société civile des PMA africains	91
Annexe 2 : Déclaration de la Société des PMA du Pacifique.....	93
Annexe 3 : Déclaration de la Société Civile des PMA asiatiques.....	96
Annexe 4 : Indices de Développement des pays les moins avancés.....	100
Annexe 5 : Carte des PMA.....	101

Abréviations et Acronymes

ALE:	Accord de libre-échange
APD:	Aide publique au développement
APE:	Accord de partenariat économique
ASS:	Afrique sub-saharienne
CAT:	Convention contre la torture
CCNUCC:	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des
femmes	
CEDR:	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
CNUCED:	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
CRC:	Convention relative aux droits de l'enfant
DI:	Déplacés internes
DUDH:	Déclaration universelle des droits de l'homme
EITI:	Initiative de Transparence des Industries extractives
FAO:	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FENU:	Fonds d'équipement des Nations Unies
FMI:	Fonds monétaire international
GEI:	Indice d'équité entre les sexes
GES:	Gaz à effet de serre
HCR:	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IADM:	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IATP:	Institut pour l'agriculture et la politique commerciale
IDE:	Investissement direct étranger
IFI:	Institution financière internationale
IFM:	Indice de la faim dans le monde
IFPRI:	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires ...
MMD:	Mouvement mondial pour le développement
OCDE:	Organisation de coopération et de développement économiques
OHRLLS:	Bureau des Nations Unies du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les
	pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires
OIT:	Organisation Internationale du Travail
OMC:	Organisation Mondiale du Commerce
OMD:	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG:	Organisation non gouvernementale
ONU:	Organisation des Nations Unies
OSC:	Organisation de la Société Civile
PAB:	Programme d'Action de Bruxelles
PAI:	Programme d'Action d'Istanbul

PAM:	Programme alimentaire mondial
PIED:	Petits États insulaires en développement
PF:	Protocole facultatif
PIB:	Produit intérieur brut
PIDCP:	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC:	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PMA:	Pays les moins avancés
PNB:	Produit national brut
PPTE:	Pays pauvres très endettés
RNB:	Revenu national brut
TTF:	Taxe sur les transactions financières
UE:	Union européenne
UNFPA:	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNMC:	Campagne du Millénaire des Nations Unies
VIH/SIDA:	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'immuno-déficience acquis

Avant-propos

La Quatrième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV) s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 9 au 13 mai 2011. Les dirigeants du monde entier devaient renouveler leurs engagements de partenariat pour le développement des PMA. Il s'agissait là d'une formidable occasion pour la communauté internationale d'étudier les réalisations et les échecs du passé, mais également de formuler des propositions concrètes en vue de corriger les erreurs ayant été à l'origine de ces échecs. En apportant une contribution significative à la réflexion menée sur le développement des PMA, le présent rapport est un condensé des voix de la société civile exprimées à travers le monde, lequel condensé est constitué à partir d'une série d'interactions tenues aux niveaux local, national et régional. Il a été analysé et élaboré selon le contexte, de façon à fournir un ensemble de stratégies et de recommandations en matière d'élaboration de programmes en faveur des PMA, dans le but de relever les défis les plus cruciaux qui se posent au développement durable des PMA.

Le but de ce rapport est non seulement d'évaluer l'échec du Programme d'action de Bruxelles (PAB) issu de la Troisième conférence sur les PMA, mais également d'élaborer un plan d'action ambitieux et présentable permettant de faire sortir les PMA de la spirale de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'insuffisance. L'incapacité de faire admettre plus de trois pays au retrait de la liste des PMA au cours de ces trois dernières décennies témoigne de l'échec cuisant de la façon dont l'aide est structurée, et du modèle de développement promu par les acteurs dominant de la communauté internationale. Les PMA sont confrontés à une « urgence de développement », et il est de la responsabilité de tous les pays de conjuguer leurs efforts pour arriver à les sortir du cycle perpétuel de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'instabilité. Le principal message que véhicule la société civile par le biais de ce rapport est que le paradigme du développement doit changer, étant donné que les principales approches au développement n'ont point bénéficié les citoyens les plus pauvres du monde.

Pour que les pays les plus pauvres du monde se débarrassent de l'étiquette « moins avancés », il faut un véritable partenariat avec la communauté internationale. Les PMA ne veulent plus être considérés comme les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, ceux qui portent constamment le fardeau des changements climatiques, des crises financières, du remboursement de la dette et des crises dues à la mauvaise gouvernance. Ils sont disposés à faire des progrès, en partenariat avec leurs homologues « développés », allant dans le sens d'un respect total des droits de l'Homme, de la justice et de la paix. Ce sont là les messages véhiculés dans les chapitres qui suivent.

Le présent rapport n'aurait pu être produit sans le soutien actif des membres du Comité de pilotage du Forum de la société civile de la IVème Conférence des Nations unies sur les PMA, nos partenaires dans les PMA, les pays développés et les pays en voie de développement, ainsi que divers réseaux et mouvements de la société civile implantés aux niveaux local, national et régional, ceux dont les préoccupations exprimées ont inspiré notre travail.

Nous sommes particulièrement redevables vis-à-vis de Lidy Nacpil, de Mohiuddin Ahmad, d'Abhas Ghimire et de Rabi Thapa pour nous avoir accordé leur temps et leur appui dans la production de ce rapport. Nous adressons également nos remerciements au personnel du Secrétariat international de l'Observatoire PMA (LDC Watch), en particulier Sarba Raj Khadka, Som Rai, Prema Bomzan et Rajju Malla Dhakal, pour le soutien qu'ils ont apporté à la publication du rapport. Nous exprimons également notre sincère gratitude à l'endroit du Professeur David Seddon et de Prabin Manandhar pour le soutien qu'ils nous ont apporté au début du processus. Enfin, nous remercions tout particulièrement le sous-secrétaire général de l'Onu, M. Cheick Sidi Diarra, ainsi que l'ensemble de son personnel au Bureau des Nations Unies pour le Haut Représentant des PMA, des pays en voie de développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (OHRLLS), pour sa vision d'une portée considérable et le soutien significatif apporté à la concrétisation de ce projet.

Nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre, par tous les moyens, le partenariat entrepris dans le cadre des efforts de développement des PMA, dont le présent rapport fait partie. Nous en attendons des réactions, ce qui nous permettra d'orienter au mieux nos entreprises à venir. Enfin, nous osons espérer que tous ensemble, nous pourrons conjuguer nos efforts pour créer un monde sans PMA.

Arjun Karki, PhD

Coordonnateur international, Observatoire PMA (LDC Watch)

Président et Porte-parole du Forum de la Société civile à la 4^e Conférence sur les PMA

1. Introduction

Au moment où la période d'engagement vis-à-vis du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la période 2001-2010 arrive à son terme, nous nous situons à une période critique de l'histoire. Au cours des trois dernières décennies, seuls trois pays ont été retirés de la liste des PMA, ce qui signifie très clairement que les principales approches préconisées pour le développement n'ont point bénéficié les citoyens des pays les plus pauvres du monde. En somme, le paradigme du développement doit changer, et de toute urgence.

Depuis la réunion des dirigeants du monde entier à Bruxelles en 2001, les défis auxquels les PMA sont confrontés n'ont fait que s'accroître. Au cours des dernières années, nous avons assisté à une crise financière mondiale suivie d'une récession, une flambée sans précédent des prix des produits alimentaires et des combustibles et une incidence croissante des catastrophes naturelles, ce qui est à l'origine de souffrances indescriptibles subies par les populations. Les causes de chacune de ces crises sont à trouver loin des PMA ; pour autant, ce sont leurs citoyens qui en paient le plus lourd tribut.

Par-dessus tout, ces citoyens ont, comme tout un chacun, le droit à la vie en sécurité et en toute dignité. Toutefois, pour leur permettre de jouir de ce droit, un certain nombre d'exigences se pose, dont un grand nombre ont déjà été énoncés à plusieurs reprises dans des accords portant sur l'éradication de la pauvreté et la coopération internationale. Pourtant, il est clair que c'est la rhétorique qui l'emporte sur l'action concrète, et que la communauté des Etats du monde n'a pas joint le geste à la parole.

Au cours des dernières décennies, précisément en 1981, 1991 et 2001, les Nations unies ont organisé une série de conférences sur la situation des PMA. A la dernière conférence, la Troisième, l'ONU a ouvert un bureau consacré aux PMA : le Bureau des Nations unies pour le Haut représentant des PMA, des pays en voie de développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (OHRLLS). La Troisième Conférence a adopté un ambitieux Programme d'action qui dégagait trente objectifs pour le développement international concernant les PMA et qui complètent les objectifs contenus dans la Déclaration du millénaire.

Il est à noter cependant que seuls des progrès limités ont été réalisés au cours des dernières décennies dans le sens du développement durable et de l'éradication de la pauvreté dans les PMA. Le Rapport des Nations unies, intitulé « *Repenser la pauvreté : Rapport sur la condition sociale dans le monde en 2010* » met en exergue le fait que « les niveaux de pauvreté sont persistants et atteignent des proportions inacceptables dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara et d'Asie du Sud » où se situent les 33 PMA africains et les 4 PMA asiatiques. Le Rapport de la Commission des Nations unies pour le Commerce et le développement, intitulé *Rapport 2010 sur les PMA*, fait également état des progrès limités accomplis au sein des PMA dans le domaine du développement à grande échelle. Le sous-titre du Rapport intitulé « Vers une nouvelle structure internationale du développement pour les PMA » indique que ce manque de progrès procède,

dans une large mesure, de l'incapacité de la communauté internationale à fournir un cadre ou une « architecture » adéquats pour le développement des PMA.

Plusieurs assemblées de la société civile organisées par l'Observatoire des PMA (LDC Watch) au cours de l'année 2010 ont également fait état de l'inefficacité des paradigmes de développement actuellement utilisés et de celles des stratégies et des pratiques destinées à relever les défis relatifs au développement dans ces pays marginalisés.

En tant que membres de la société civile des PMA, nous ne voulons pas d'un monde constitué de pays classés comme suit : « pays développés », « pays en voie de développement » et « pays les moins avancés ». Les citoyens des PMA aspirent à avancer vers une meilleure répartition de la prospérité dans le monde et à vivre dans la dignité. Ces citoyens ne demandent ni la pitié ni la charité ; ils exigent la justice.

La croissance économique dans les PMA a été très fragile, ce qui est dans une large mesure dû à des relations économiques inéquitables entre les nations, au grand dam des pays en voie de développement. Héritées de la colonisation, ces relations sont perpétuées par le paradigme néolibéral que les gouvernements des PMA suivent en vertu de leur subordination aux institutions financières internationales et autres organismes dits de développement. Ce paradigme met en avant une vision du « développement » basée sur « la mondialisation à tout prix ». Toutefois, cette situation est également due aux inégalités structurelles fondamentales qui caractérisent la plupart des PMA, et à leur incapacité à élaborer des politiques et programmes alternatifs efficaces pour un développement durable et sans exclusive. Il ne s'agit pas seulement d'un problème économique ; c'est également un problème social, politique et, en réalité, culturel.

Selon le Rapport 2010 sur le Développement humain du PNUD, les PMA sont au nombre de 35 sur les 42 classés dans la dernière catégorie de l'Indice de Développement humain, mesuré à partir de l'espérance de vie, du niveau d'alphabétisation, du niveau de vie et du PIB par tête d'habitant. Avec un taux de croissance démographique élevé, de l'ordre de 2,37 % par an au cours de la période 2005-2010, les projections indiquent que la population des PMA est appelée à atteindre 965 millions à l'horizon 2015. Dans l'ensemble, les PMA ne pourront pas atteindre l'objectif du Millénaire pour le Développement relatif à la réduction de moitié de la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté. En outre, les données contenues dans le Rapport 2009 de l'OHRLS relèvent des faits troublants :

Un enfant né dans un PMA a 26 fois plus de chances de mourir avant son cinquième anniversaire qu'un enfant né dans un pays développé, et 31 % des enfants vivant dans les PMA souffrent de sous-alimentation, contre 17 % dans les pays en voie de développement en général.

Les femmes vivant dans les PMA ont une chance sur 16 de mourir en donnant la vie, contre une sur 3500 seulement dans les pays d'Amérique du Nord.

En Afrique subsaharienne, le paludisme tue un enfant toutes les trente secondes.

A l'heure actuelle, il existe 4,1 millions d'individus vivant avec le SIDA en Afrique subsaharienne.

Seuls quatre pays, la Guinée, le Malawi, le Népal et les Tuvalu, ont atteint les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'accès des populations à l'eau potable.

Dans les PMA, les routes bitumées ne sont que de l'ordre de 22 %, contre 43 % dans les pays en voie de développement en général, et de 88 % dans les pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

Seul 16 % des populations des PMA ont accès à l'électricité, contre 53 % dans les autres pays en voie de développement.

Le Rapport 2009 sur la Gouvernance en Afrique produit par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique montre que la gouvernance politique s'est améliorée au cours de la décennie écoulée, et cette situation transparait manifestement dans les pays ayant un système politique multipartite et des élections largement disputée. Cependant, le constitutionnalisme n'a pas pris racine dans la société, et le service public n'est pas suffisamment performant pour que les citoyens le perçoivent comme étant en mesure de leur permettre de réaliser leurs potentialités humaines.

En outre, dans un grand nombre de PMA, les systèmes nationaux de suivi sont rendus complexes par le manque de données régulières et fiables et les limites de l'expertise en matière de droits de l'Homme et le système judiciaire. Les violences basées sur le genre constituent un phénomène persistant dans les PMA, où la marginalisation des femmes a été accentuée par la pauvreté. La plupart des PMA ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, mais peu d'entre eux ont pris l'option de ratifier le Protocole facultatif, l'instrument qui reconnaît la compétence du Comité sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes à connaître des plaintes contre les violations de la Convention. Au niveau national, le respect de la convention n'a été que très faible. Certains PMA ont promulgué des lois sur la dimension genre, mais l'accès des femmes à la justice se heurte encore aux lois et pratiques coutumières en cours.

Des promesses non tenues

Les pays développés n'ont pas respecté les engagements qu'ils avaient pris à l'endroit des PMA, de fournir à ces derniers une aide publique au développement de l'ordre de 0,15 à 0,20 % du Produit national brut (PNB), des engagements réitérés dans le cadre du PAB. La distorsion très étendue des statistiques sur l'aide, par l'inclusion des annulations de dettes et d'autres facteurs qui ne portent pas, à proprement parler sur l'aide, montre des ressources allouées à l'aide plus élevées que dans la réalité.

Les flux d'aide publique au développement des PMA cachent des disparités géographiques inadmissibles dans la distribution de l'aide, liées à la politique étrangère et à la sécurité, à ce qui est appelée « la guerre contre le terrorisme », aux échanges commerciaux, ainsi qu'à d'autres intérêts stratégiques. Dans un grand nombre de cas, il ne s'agit pas d'aide au développement, à proprement parler. En 2007, 55 % de l'aide au développement attribuée aux PMA n'était alloué qu'à 8 pays : Afghanistan, Tanzanie, Ethiopie, Soudan, Mozambique, Ouganda, Bangladesh et République démocratique du Congo, laissant les 41 pays restants, qui constituent 84 % de la population des PMA, se partager 45 % seulement de ces flux d'aide.

En 2009, l'aide publique nette au développement était de l'ordre de 0,31 % du Produit national brut pour les pays du Comité d'assistance au développement de l'OCDE, soit moins de la moitié du taux de 0,7 % initialement promis, et plusieurs parmi les sources les plus étendues ne se sont engagées que pour un taux de 0,3 %. En 2009, l'aide octroyée par l'Union européenne représentait 0,44 % de son PNB, un taux nettement plus élevé que celui de l'aide octroyée par les Etats-Unis ou le Japon. Mais dans l'ensemble, l'Union européenne n'a pas atteint le niveau d'aide fixé en 2009, et selon les prévisions, l'objectif de 0,7 % du Produit national brut ne sera pas atteint à l'horizon 2015.

Cependant, il ne s'agit pas uniquement d'une question de quantité, quoique la plupart des analystes s'accordent sur l'opportunité de l'accroissement de l'aide octroyée. Les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement se prononcent en faveur de l'efficacité de l'aide, mais le débat se pose en termes différents selon les pays. Les organismes multilatéraux se préoccupent en premier lieu de la question de la rentabilité de l'aide et de la capacité des pays à rembourser les prêts comme un indicateur essentiel de la capacité et de la viabilité de l'aide. Toutefois, alors que les partenaires au développement privilégient « l'efficacité de l'aide » en ces termes, ils perdent de vue la question de l'efficacité du *développement*. *L'étude 2006 sur le Suivi de la Déclaration de Paris* auquel ont pris part 19 PMA montre qu'il reste beaucoup de progrès à faire, eu égard aux trois conditions de base requises pour rendre efficace l'aide au développement, à savoir qu'elle doit être prévisible, imputable et rentable.

Il est question de nouveaux donateurs qui se sont manifestés, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. A cet égard, bon nombre de pays du Sud, en particulier les pays émergents, pourraient apporter un soutien crucial. Toutefois, cette éventualité ne devrait pas exonérer les pays de l'OCDE de leurs engagements, et la crise financière ne devrait pas non plus servir de prétexte aux pays du Nord. Les PMA ont déjà suffisamment souffert de la réduction de l'aide publique au développement, de la flambée des prix des produits alimentaires et des combustibles, ainsi que de la baisse des transferts de fonds si essentiels à leurs économies fragiles.

La crise de la dette

L'encours de la dette extérieure, qui s'élève à 160 milliards de dollars et les paiements du service annuel de la dette d'un montant de plus de 6 milliards de dollars se présentent comme des handicaps majeurs dans la lutte des PMA contre la pauvreté. Le service de la dette amène les Etats à geler les dépenses prévues pour

les services sociaux de base et les infrastructures publiques, ce qui affecte la productivité à long-terme qui pouvait empêcher la survenue du besoin initial de contracter une dette. Les aléas de la production locale, la volatilité des cours internationaux et des taux de change, ainsi que la détérioration des termes de l'échange accentuent davantage le fardeau de la dette.

Non seulement le fardeau de la dette est renversant ne serait-ce que par son montant, mais également un grand nombre des dettes contractées sont injustes et illégitimes, étant donné l'impact négatif des projets et politiques financés par le biais de ces dettes, les processus et les transactions peu orthodoxes utilisés, ainsi que les termes et les conditionnalités qui se révèlent onéreux.

Au cours de la décennie écoulée, peu de mesures d'annulation de la dette auront été réellement bénéfiques aux PMA. L'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), qui a fait l'objet d'un énorme battage médiatique, et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, posaient des exigences qui ne différaient en rien des programmes d'ajustement structurel imposés aux PMA par le passé.

C'est une question de justice que d'exiger l'annulation totale et sans condition de la dette de tous les PMA. La Quatrième Conférence des Nations unies sur les PMA et le Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, prévu prochainement, constituent d'importantes occasions de faire de grandes avancées vers cet objectif.

Gains commerciaux illusoire

Un grand nombre d'organismes bilatéraux et multilatéraux de développement restent obsédés par un paradigme de développement qui considère la « libéralisation » du secteur économique (aussi bien que social et politique) comme bénéfique à la croissance économique. En dépit de nombreuses critiques acerbes et d'une opposition très étendue manifestée à travers le monde, ce paradigme néolibéral, associé au « Consensus de Washington » qui dominait la théorie du développement vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, reste le viatique de tant d'organismes de développement.

En réalité, il y a eu deux poids deux mesures dans la mise en œuvre de la libéralisation et du « libre échange ». Les gouvernements du Nord protègent leurs propres marchés par le biais de subventions et de diverses barrières non-tarifaires, tout en insistant sur l'« ouverture » des marchés par les pays du Sud, la réduction de toutes les contraintes sur les importations et exportations, et la libéralisation de leurs économies nationales.

La valeur de « l'aide » et des « concessions sur l'endettement » est sapée par les effets pervers de ce protectionnisme de la part des pays riches.

Il n'est nullement acceptable que les produits des pays pauvres se voient refuser l'accès aux marchés du Nord, tout autant que l'utilisation de l'aide comme un levier dont disposent les pays riches pour obliger les

pays pauvres à ouvrir leurs marchés à leurs produits. L'idée d'« Aide pour le commerce » émise dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005 ne vise qu'à renforcer les industries tournées vers l'exportation et les infrastructures y afférentes, un trait classique du « développement » colonial.

Justice climatique

Les problèmes environnementaux, tels que les changements climatiques, sont le résultat d'un système économique mondial marqué par l'extraction effrénée des ressources naturelles, la surproduction pour le profit et la surconsommation par les élites. Un tel système entraîne des émissions excessives de gaz à effet de serre par les pays riches, ce qui se traduit par une concentration extrêmement élevée et sans cesse croissante de ces gaz dans l'atmosphère à l'origine du réchauffement climatique et de la crise climatique. Les PMA contribuent le moins aux émissions de gaz à effets de serre, mais sont les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et disposent des capacités les plus faibles de faire face à ses effets pervers.

En Asie du Sud, les pays montagneux et dépendant de la mousson subissent les effets du recul des glaciers, de cycles de sécheresse et d'inondations. Par ailleurs, les PMA insulaires et côtiers sont plus souvent confrontés à l'incidence de typhons violents et d'inondations, et enfin les pays du Pacifique situés à basse altitude vivent sous la menace de la montée du niveau des mers. Les changements climatiques représentent également des risques de désertification pour les PMA arides et semi-arides situés dans la zone sahélienne d'Afrique et vulnérables aux problèmes environnementaux.

Les responsables de la crise climatique doivent payer des réparations aux PMA et aux autres pays du Sud, afin de leur permettre de mettre en œuvre des programmes d'adaptation efficaces et de revendiquer la part qui leur revient de droit dans la capacité de la terre à porter les gaz à effets de serre. Ces réparations devraient inclure des réductions drastiques et profondes des émissions aussi bien que des financements à octroyer au secteur climatique et le transfert de technologies.

Crise des cours des produits alimentaires

De façon générale, les cours des produits alimentaires à l'échelle mondiale ont doublé au cours des trois dernières années, mais rien qu'en une année, entre avril 2007 et avril 2008, ils ont connu une hausse de 85%. Au même moment, les revenus des ménages pauvres diminuaient en raison de l'accroissement du chômage résultant de la crise économique. Ces deux crises ont entraîné une réduction considérable du pouvoir d'achat réel des consommateurs pauvres, qui consacrent une part consistante de leurs revenus à l'achat de produits alimentaires de base.

En 2008, une crise alimentaire sans précédent et la flambée spectaculaire des cours des produits ont été à l'origine d'« émeutes de la faim » qui ont secoué plus de trente PMA. Selon le Programme alimentaire mondial, 12 des 16 pays « foyers de famine » sont des PMA. La crise alimentaire révèle les lacunes qui

existent dans l'approche agroindustrielle orientée vers le marché, utilisée pour arriver à la sécurité alimentaire. C'est cette approche qui est la cause de l'accroissement des personnes qui souffrent de la faim dans les PMA.

La consommation excessive et le gaspillage de produits alimentaires dans les pays riches, la spéculation effrénée sur les cours des produits alimentaires dans les marchés de produits de consommation courante, le détournement des terres arables et des produits agricoles à des fins de production de biocarburants ont tous contribué à accentuer la crise en cours.

Nous lançons un appel en direction des dirigeants du monde et des mouvements de la société civile à travers le monde pour qu'ils reconnaissent la gravité de la situation et œuvrent à garantir la sécurité alimentaire à tous les citoyens du monde.

La décennie des fortunes diverses

Les PMA ont connu des fortunes diverses sur le plan économique au cours des dernières années.

La période de 2002 à 2008 a été marquée par un mini-boom économique dans le monde, caractérisé par des taux de croissance économique positifs dans l'ensemble. Toutefois, cette situation n'a pas permis de jeter les bases solides d'un développement futur, et les populations des PMA n'ont pas bénéficié des avantages de cette embellie.

Les importations et exportations de biens et services par les PMA sont passées du tiers à la moitié de leurs PIB réunis, entre 1990 et 2004. Dans l'ensemble, le volume total des exportations des PMA a presque doublé entre 2000 et 2008, les PMA africains étant à la tête de cette expansion avec l'introduction de nouvelles ressources énergétiques et minières. A l'échelle mondiale, la demande et le commerce étaient en pleine expansion, les cours des denrées augmentaient et les entreprises multinationales (et les gouvernements de leur pays) étaient de plus en plus à la recherche de matières premières et davantage de contrôle sur leur offre pendant cette période. Néanmoins, même les PMA qui ont pu accroître leurs exportations ont connu une réussite mitigée dans la réduction de la pauvreté.

Entre 2008 et 2010, les PMA ont subi les contrechocs de la récession mondiale. Etant donné leur faible intégration dans les marchés financiers mondiaux, ces pays n'ont pas été aussi sévèrement touchés que certains pays développés. Toutefois, si la crise financière évolue vers une crise économique plus généralisée (avec la crise économique au Japon), la situation pourrait changer rapidement.

A l'heure actuelle, un grand nombre de PMA dépendent des transferts de fonds provenant de leurs ressortissants qui sont des travailleurs établis à l'étranger, comme c'est le cas de plus en plus depuis le milieu des années 1990. Selon les statistiques de la Banque mondiale publiées en 2008, près de 22 millions d'individus avaient quitté leur pays en 2005, ce qui fait que la main-d'œuvre constituait l'un des principaux

produits d'exportation d'un grand nombre de PMA. Cependant, la crise financière mondiale a porté un sérieux coup aux flux de transferts de fonds vers les PMA, entraînant de sérieuses frustrations et des difficultés au sein des familles dépendant de ces ressources et entravant la croissance économique de ces pays.

L'Urgence d'un nouvel ordre et d'une vision audacieuse pour les PMA

Au moment où sont les organisations de la société civile enclenchaient le processus de préparation au Forum de la société civile en prélude à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, un grand nombre d'entre eux ne pouvaient s'empêcher d'avoir une impression de déjà vu. Nous avons l'impression d'emprunter des sentiers battus, puisque beaucoup d'entre nous avaient également été impliqués dans les activités de la Troisième Conférence des Nations unies sur les PMA tenu dix ans auparavant.

Nous nous sommes retrouvés en face des mêmes problèmes que nous avons alors soulevés et étions engagés dans des débats qui sonnaient comme un écho des conversations animées tenues par le passé. Nous partageons avec vous un défi collectif à relever; celui de faire en sorte que la Quatrième Conférence ne soit pas comme la Troisième, en fait, qu'elle ne ressemble à aucune des conférences passées. Les quatre décennies au cours desquelles les pays les plus vulnérables du monde sont censés avoir polarisé l'attention ont tout simplement vu l'augmentation du nombre de PMA de 24 en 1971 à 48 à l'heure actuelle.

La communauté internationale dans son ensemble n'est pas parvenue à apporter des solutions aux problèmes graves dont souffrent en particulier les populations des PMA. Les inégalités au sein et entre les nations se sont accentuées. La Quatrième Conférence doit s'élever à la hauteur des défis auxquels sont confrontées les populations les plus marginalisées du monde. En réalité, nombre de ces problèmes ont été accentués par le battage autour de semblants de solutions, et d'autres par le refus pur et simple d'assumer les responsabilités et de prendre des mesures. Toutefois, la réponse ne réside guère dans une reconduction des « solutions » du passé.

Ce sont les PMA qui paient le plus lourd tribut aux nouvelles crises qui se déclarent, sans pour autant avoir une part de responsabilité dans leur déclenchement de ces crises : les effets dévastateurs du changement climatique, les impacts de la crise financière, l'insécurité alimentaire, et les menaces à l'approvisionnement en eau potable. Le monde a changé, ainsi doit-il en être des approches à adopter en vue de faire face aux défis qui se posent aux PMA.

Il se pose aujourd'hui l'urgence d'une vision et d'un nouvel ordre audacieux, un changement de paradigme susceptible d'indiquer une alternative d'itinéraire menant au développement, en vue de changer la face du monde. Un tel changement devrait se fixer, entre autres objectifs, de réduire le nombre de PMA au moins de moitié d'ici la fin de la décennie. Nous avons besoin d'un nouvel ordre qui non seulement aborde la question de savoir à *qui* le développement est destiné, mais qui fondamentalement explique *ce qu'est* le

développement et *la façon dont* ce type de développement peut être atteint par des voies radicalement différentes des méthodes préconisées par le passé.

Nous avons besoin d'un nouvel ordre qui non seulement énonce les objectifs à atteindre, mais aussi indique en même temps les *voies et moyens* d'y arriver, d'une façon qui place les individus et la planète au-dessus du profit et du pouvoir. Nous avons besoin d'un nouvel ordre qui soit une source d'inspiration pour les individus et qui fournisse le cadre nécessaire à une action collective fédérant tous les pays et tous les segments de la société.

Le nouvel ordre exposé dans le nouveau Programme d'action se doit d'être visionnaire et stratégique, mais il doit également renfermer des mesures spécifiques susceptibles de mener à un redressement immédiat tout en tendant vers cette nouvelle vision. Le nouveau Programme d'action international pour les PMA, qui est en cours d'élaboration et sera adopté à Istanbul, devra exprimer clairement ce nouvel ordre.

Le présent Rapport mondial est la contribution des organisations de la société civile du Nord et du Sud, des PMA et des pays n'appartenant pas à ce groupe, à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce nouvel ordre.

2. Renforcement des économies locales des PMA

Le renforcement des économies locales des PMA devrait être un objectif central soutenu par d'autres politiques économiques. Cette démarche n'est pas une préoccupation nouvelle. En effet, cette question a fait partie intégrante du discours sur le développement des PMA avant et après la dernière Conférence des Nations unies sur les PMA, qui s'est tenue en 2001.

Toutefois le changement de paradigme commence par cette question : Quel sens donner au renforcement des économies locales, quels sont les objectifs fixés, et comment arriver à les atteindre ?

La pensée et les pratiques conventionnelles ont préconisé que le renforcement des économies locales et des capacités de production des PMA passent par un accroissement du PNB impulsé par le secteur privé et le marché, grâce à l'intensification des investissements étrangers et à l'accessibilité aux crédits, à la libéralisation, ainsi qu'à la dérégulation et à l'accroissement des exportations par l'amélioration de la compétitivité. Il est clair que cette approche a été un échec et continuera d'être un échec.

La faiblesse des économies des PMA ne réside pas dans le fait qu'elles sont au début de leur processus de développement et ont simplement besoin de trouver le cadre adéquat et le soutien nécessaire (à savoir des investissements accrus et un flux de capitaux, davantage de réformes allant dans le sens de la libéralisation des marchés, une intégration plus poussée dans le marché mondial) pour assurer leur croissance, leur mise à niveau et l'admission au retrait de la liste des PMA. Les problèmes résident d'une part dans l'orientation et les structures des économies locales des PMA, lesquelles sont l'héritage du passé colonial, et d'autre part, dans le jeu de rapports et de dynamiques du système économique actuel dans le monde, qui perpétuent l'inégalité des relations économiques qui leur sont largement défavorables. L'ère dite de la mondialisation de la libéralisation des marchés signifie simplement que les plus forts sont libres d'user des moyens dont ils disposent à leur avantage et, tel que les récentes crises financière et économique l'ont montré, sont également libres de modifier les règles du jeu conformément à leurs intérêts propres.

Certains analystes ont évoqué les économies de marché émergentes et les pays à revenu intermédiaire pour montrer que la réussite est possible. Ces économies sont citées comme des exemples patents de ce que les PMA peuvent espérer accomplir dans un avenir immédiat. Bien entendu, cette comparaison est trompeuse et truffée de failles. Même si des enseignements utiles peuvent être tirés de l'expérience de certains de ces pays sur des questions telles que l'importance de la réforme foncière et l'existence d'un secteur industriel fort, les pays dits à revenu intermédiaire et les économies dites émergentes ne peuvent pas illustrer la thèse d'un « développement centré sur le peuple ». La majorité des citoyens de ces pays continuent de vivre dans la pauvreté et la marginalisation. En outre, la croissance et l'accroissement du PIB de ces pays ne se sont pas encore avérés durables sur le plan économique et environnemental.

De toute évidence, il existe d'autres facteurs qui expliquent la situation économique des PMA, mais à moins que les problèmes systémiques et structurels ne soient résolus, ces pays resteront faibles et pauvres, et la plupart d'entre eux ne seront pas retirés de la liste des moins avancés. En fait, la tendance à l'accroissement de la pauvreté, telle que constatée dans l'augmentation du nombre de PMA, se poursuivra.

A terme, le renforcement des économies des PMA doit être défini et mesuré en fonction des critères suivants :

Solides capacités de production visant d'abord à satisfaire les besoins des peuples

La plupart des PMA poursuivent une stratégie de croissance économique orientée vers la production pour le marché mondial plutôt que vers la satisfaction des besoins des peuples. Les exportations des PMA sont en grande partie constituées de matières premières et de produits semi-finis. Selon un rapport de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le développement (CNUCED),¹ la part du secteur manufacturier dans le PIB des PMA est restée inchangée pendant presque deux décennies. Les exportations sont concentrées dans un nombre limité de secteurs, et un grand nombre de ces pays exportent les mêmes produits. Ainsi, l'amélioration de la « compétitivité mondiale » des biens et services produits par les PMA, telle qu'elle est préconisée, se traduira par une rude concurrence entre les PMA et les autres pays du Sud, ce qui va susciter une course aux prix faibles et à la main-d'œuvre bon marché, aux vacances fiscales et autres mécanismes similaires.

Des économies particulièrement orientées vers la vente sur le marché mondial et, de surcroît, concentrées sur un nombre limité de secteurs, finissent non seulement par proposer leur main-d'œuvre et écouler leurs produits à moindre coût, mais deviennent également vulnérables aux facteurs exogènes. Tout changement soudain touchant ces secteurs accroît le chômage et réduit de façon drastique les recettes générées par les exportations. De telles économies finissent par connaître un surplus de produits d'exportation de moindre utilité pour les populations des PMA.

Les exportations des PMA ont subi les contrecoups des crises économiques et financières qui ont frappé le monde. Selon un rapport d'informations émis par le Centre pour le commerce international (www.intracen.org), la valeur des exportations des PMA a chuté de plus de 43 % au cours du premier semestre de 2009 par rapport à la même période en 2008.

Selon le paradigme d'une croissance orientée vers les exportations, la satisfaction des besoins des pays passe par l'accroissement des recettes d'exportation, qui serviront à l'acquisition d'autres denrées non

¹ *In Quest of Structural Progress: Revisiting the Performance of the Least Developed Countries*, Rapport du groupe de travail intérimaire inter-services de la CNUCED sur la PMA-IV, juin 2010

produites en quantité suffisante au plan local. Toutefois, à quelques exceptions près (en particulier les pays exportateurs de pétrole), ces recettes se révèlent presque toujours insuffisantes pour couvrir ces besoins. Dans la plupart des PMA, les importations dépassent de loin les exportations ; rares sont les PMA qui ont pu engranger des recettes importantes à partir de leurs exportations au cours des dernières années. En effet, 74 % des exportations des PMA en 2008 ne provenaient que six pays : Angola, Bangladesh, Tchad, Guinée équatoriale, Soudan et Yémen.

Même les PMA qui disposent de matières premières à haute valeur ajoutée (pétrole brut, ressources minières et même diamants) n'ont pas une parfaite maîtrise de la gestion de ces ressources, du fait que des compagnies étrangères continuent de dominer ces industries, avec la complicité des élites des pays en question. D'ailleurs, l'existence de ces ressources à haute valeur ajoutée a été à l'origine de guerres et autres conflits internes alimentés par les intérêts des compagnies étrangères.

Le renforcement des capacités de production en vue de la satisfaction des besoins des pays ne peut pas avoir d'effet positif immédiat sur le PIB, mais il permettra de stabiliser la croissance, ce qui apportera une contribution plus utile à l'établissement des bases permettant d'arriver à la sécurité alimentaire, à la satisfaction d'autres besoins cruciaux, ainsi qu'à l'accroissement des moyens de subsistance des populations.

Cette démarche fait partie intégrante des réponses à apporter à la crise climatique, par le renforcement de la résistance aux niveaux local et national, et de l'appel pressant pour l'évolution du système économique mondial actuel vers des systèmes à faibles émissions. De grandes quantités d'énergie fossile servent au transport de produits de consommation à travers le monde, alors même que ces produits pouvaient être fabriqués au niveau local. La notion du « moins cher » et du « rentable » est fondamentalement battue en brèche une fois que les coûts environnementaux sont pris en compte.

Cet argumentaire n'est pas contre les exportations et le commerce. Toutefois, les exportations devraient compléter plutôt que supplanter la production visant la satisfaction des besoins locaux. Il y aura à coup sûr des exceptions à la règle, comme dans le cas des PMA et d'autres pays dont les conditions géographiques et les ressources naturelles ne permettent pas de diversifier, de façon étendue, la production de biens de consommation.

Les exportations, le commerce et d'autres partenariats économiques transfrontaliers devraient également être repensés dans un souci de complémentarité et de solidarité. Un certain nombre d'initiatives peuvent être formulées pour servir de cas d'école.

Appels à l'action

- Soutenir le développement des PMI-PME et du secteur manufacturier en accordant la priorité aux entreprises qui produisent des biens destinés à la satisfaction des besoins locaux, encourager le développement et la formalisation des secteurs informels, renforcer la formation technique et

professionnelle, en particulier chez les groupes sociaux vulnérables, investir dans les infrastructures économiques situées dans les zones pauvres et marginalisées.

- Réguler les investissements étrangers et le commerce international de telle sorte qu'ils contribuent au développement de l'économie locale pour la satisfaction des besoins des populations, à la stabilité macroéconomique, au développement de l'expertise technique et managériale, ainsi qu'au développement de l'économie locale et des PMI-PME.
- Promouvoir les opportunités d'investissement dans les PMA, conformément aux priorités nationales de ces pays, et s'assurer que les entreprises présentes dans ces pays respectent les normes internationales relatives à la responsabilité sociale des entreprises.
- Passer en revue les politiques et accords qui portent atteinte aux économies locales et y mettre fin, élaborer une politique commerciale qui s'accorde avec (et appuie) le développement des capacités locales de production.

Démocratisation de la propriété et contrôle des ressources économiques, avec une répartition équitable des avantages

Les populations des PMA trouvent que l'idée de croissance économique n'a pas de sens si elle ne se traduit pas par une répartition équitable des fruits et des améliorations significatives des conditions de vie. Le renforcement des économies des PMA doit également se mesurer selon les termes suivants :

Alors que des études montrent une certaine croissance du PIB de la plupart des PMA au cours de la dernière décennie (voir le tableau 1), la CNUCED indique que depuis 2000, il n'y a pas eu de progrès dans la lutte pour la réduction de la pauvreté.²

Tableau 1 : Taux annuel de croissance réelle du PIB (en pourcentage)

PMA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tous pays	5,0	6,2	5,6	5,9	7,9	8,4	8,1	8,7	6,9	4,8	5,5	6,0
Asie	6,6	5,7	5,3	6,8	7,1	7,8	7,2	7,4	5,3	5,8	6,0	5,8
Afrique	4,0	6,8	5,9	5,3	8,8	9,0	9,0	9,8	8,1	4,1	5,4	6,1
Insulaires	1,7	-0,7	0,4	0,9	-2,2	2,5	2,5	3,4	1,6	2,1	-6,4	8,3

² Rapport 2008 sur les Pays les moins avancés : Croissance, pauvreté et les termes du partenariat pour le développement. Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement. New York/Genève, 2008.

Source : Croissance, emploi et travail décent dans les Pays moins avancés, Rapport du BIT pour la Quatrième Conférence sur les PMA, Istanbul, du 9 au 13 mai 2011. Données établies à partir de la Revue du Monde Economique, FMI, 2010. Les données pour la période 2010-2011 sont provisoires.

Par ailleurs, l'inégalité des revenus et l'exclusion sociale se sont accentuées. Même si le niveau moyen du PIB par tête d'habitant peut sembler avoir connu une amélioration, il s'agit d'une fonction statistique de la croissance divisée par la taille de la population, et cela ne se traduit pas une réduction effective de la pauvreté. De façon générale, ce sont les élites qui jouissent des fruits de la croissance et qui dominent également la prise de décision sur les plan économique et de la gouvernance.

Pour arriver à une répartition équitable des fruits de la croissance, il faut progressivement mettre en place un système fiscal et une politique de dépenses des ressources publiques qui accorde la priorité aux services essentiels et aux programmes d'équité économique.

Toutefois, une répartition équitable des fruits de la croissance n'ira pas plus loin si les ressources économiques et les richesses naturelles du pays sont concentrées entre les mains des élites et des compagnies étrangères, comme c'est le cas dans la plupart des PMA. En réalité, l'existence de ressources naturelles considérables dans un grand nombre de PMA, notamment en Afrique, a été davantage une malédiction qu'une aubaine qui a donné lieu à un pillage par les forces coloniales par le passé, et à la cupidité des entreprises à l'heure actuelle. La majorité des populations des PMA n'ont pas eu leur part équitable de ces ressources. Au contraire, la lutte pour le contrôle de ces ressources a été à l'origine de guerres, de conflits et d'une militarisation des PMA.

Il est nécessaire d'élaborer des programmes clairement définis pour la démocratisation de la propriété et le contrôle des ressources économiques. Parmi ces programmes figurent une réforme agraire inclusive et un contrôle public souverain des ressources naturelles essentielles sur la base de la transparence et de l'obligation de rendre compte.

Appels à l'action

- Mettre en œuvre une réforme agraire inclusive et une réforme sur la gestion des ressources aquatiques comportant des services de soutien adéquats aux fermiers, aux travailleurs agricoles et aux pêcheurs,
- Assurer un contrôle public souverain sur les ressources naturelles essentielles sur la base de la transparence et de l'obligation de rendre compte.
- Garantir un revenu minimum aux travailleurs, urbains comme ruraux,

- Protéger l'accès de la communauté aux ressources locales, en particulier celles nécessaires aux moyens de subsistance des populations ; promouvoir une gestion communautaire et une bonne répartition des ressources locales,
- Mettre fin à l'accapement des terres et des ressources par les élites et les entreprises.

Extraction et utilisation durables des ressources naturelles

Le pillage cruel des ressources naturelles des PMA doit cesser. Les PMA devraient arrêter d'alimenter la demande sans cesse croissante et implacable du système économique mondial en ressources pour satisfaire le besoin d'accumulation de profits. Tous les PMA, en particulier ceux d'entre eux qui sont riches en ressources naturelles, doivent veiller à une extraction et une utilisation judicieuses de leurs ressources naturelles, en vue de mettre fin à l'accentuation des crises dans les domaines de l'environnement et du climat, et pour s'assurer que les générations à venir pourront également tirer profit de ces ressources.

Appels à l'action

- Régulation immédiate des industries extractives et du tourisme, des secteurs où il y a eu des investissements étrangers et des exportations considérables, mais où les coûts sociaux et environnementaux sont très élevés et dont l'économie locale n'a que peu profité.
- Des règles de divulgation juridiquement contraignantes régissant les multinationales qui exploitent les ressources, et les grandes entreprises nationales. Cette divulgation devrait porter sur les termes des contrats signés, les paiements effectués et les revenus des industries et sociétés concernées. La transparence devrait être de rigueur afin que ces termes et transactions soient portés à la connaissance des citoyens en général, et pas uniquement des gouvernements des PMA.
- Des mécanismes performants de régulation et d'intégrité pour combattre la corruption sous toutes ses formes, notamment par l'adhésion à l'Initiative pour la transparence sur les industries extractives (ITIE).
- Une réglementation permettant d'établir une responsabilité juridique stricte en cas de dommages sociaux et environnementaux.
- Un mécanisme de financement permettant aux PMA d'obtenir une assistance spécialisée indépendante au moment de la négociation des accords d'extraction de ressources.
- Une politique gouvernementale et une réglementation plus fortes pour veiller à consolider les acquis sociaux et environnementaux, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des industries extractives et dans d'autres secteurs basés sur l'exploitation des ressources naturelles.

La mise en place de fonds souverains destinés à recueillir et à gérer, dans la transparence et la redevabilité, la rente générée par les ressources, au profit des populations vivant dans la pauvreté et la vulnérabilité.

Encadré : Gestion communautaire des ressources forestières au Népal

Au Népal, la gestion communautaire des ressources forestières constitue une étude de cas en matière de gouvernance participative et innovante de l'environnement, qui comporte des politiques, des institutions et des activités bien définies. Ce programme poursuit deux objectifs jumelés : la conservation des ressources forestières et la réduction de la pauvreté. Étant donné que plus 70 % de la population du Népal dépend des ressources agricoles pour ses moyens de subsistance, une gestion communautaire des ressources forestières s'impose pour la sécurité alimentaire et la sécurité globale des moyens de subsistance de la population. Par des évolutions en matière de législation et des innovations dans l'exploitation au cours de ces trois décennies, ce programme est passé d'une orientation protectionniste, centrée sur la conservation des ressources, à une stratégie plus étendue intégrant l'utilisation des ressources forestières, le développement des entreprises et l'amélioration des moyens de subsistance des populations. En avril 2009 déjà, le tiers de la population du Népal était activement impliqué dans ce programme et était directement engagé dans la gestion de plus du quart des zones forestières du pays.

Les bénéfices immédiats en termes de moyens de subsistance tirés de ce programme par les ménages en zone rurale (intrants agricoles, sécurité alimentaire et revenus en espèces) sont propres à susciter une forte action collective engageant activement les communautés locales dans la gestion viable des ressources forestières. Les forêts sont également devenues une source d'investissements de capitaux et de matières premières pour de nouveaux moyens de subsistance orientés vers le marché. Au Népal, la gestion communautaire des ressources forestières montre des signes de viabilité sur les plans politique, financier et écologique, notamment la création d'un cadre juridique et réglementaire performant et l'émergence de puissants réseaux et institutions de la société civile. Toutefois, il reste à relever le défi d'une répartition équitable des ressources au profit des femmes et des groupes marginalisés. En vue de la reproduction d'un tel exemple, l'accent est mis sur l'apprentissage par l'expérience, la mise en place d'un puissant réseau de la société civile, une réglementation souple de nature à encourager diverses modalités institutionnelles et à susciter la réactivité des gouvernements et des décideurs vis-à-vis d'un processus d'apprentissage engageant plusieurs acteurs dans un processus d'apprentissage par la collaboration.

Gestion communautaire des forêts au Népal : Politique d'innovation pour les moyens de subsistance locaux et la sécurité alimentaire Ojha, H., Persha, L. et Chhatre, A., Document de travail de l'IFRI No. W09I-02, International Forestry Resources and Institutions, Ann Arbor, 2009

3. Assurer les ressources financières nécessaires pour un développement équitable, juste et durable

Pour les PMA, la mobilisation des ressources financières reste l'un des défis les plus cruciaux pour la survie et le développement. Étant donné le lourd héritage colonial et la persistance des inégalités dans les échanges économiques au sein du système mondial et dans les économies locales, les faibles économies des PMA ont du mal à générer des ressources financières suffisantes pour faire face aux besoins immédiats et aux crises mondiales de toutes sortes, des ressources bien en-deçà du niveau requis pour les exigences du développement. Le problème de la dette et les tensions financières causées par le service de la dette accentuent gravement ces problèmes.

Comme au cours des décennies passées, les gouvernements des PMA se tournent encore vers des sources extérieures pour faire face à leurs besoins de financement, en faisant état de leur faible capacité à mobiliser des ressources financières au niveau local. Il en résulte qu'un grand nombre de ces gouvernements sont constamment engagés dans la recherche d'aide étrangère, d'investissements extérieurs et de prêts. Cette recherche s'accompagne souvent d'une disposition à s'accommoder des paradigmes et priorités associés aux fonds octroyés pour satisfaire des besoins à court terme au détriment des objectifs à long terme. Cependant, les pays riches et industrialisés, ainsi que les institutions financières internationales, se servent activement de l'aide, des prêts et des promesses d'investissement comme levier pour susciter des politiques et un contexte politique favorables à leurs intérêts économiques propres. Malheureusement, un grand nombre de ces politiques se heurtent aux exigences d'un développement durable centré sur les populations.

Des flux financiers externes peuvent être nécessaires dans un certain avenir, non pas pour consolider le système actuel, mais pour emprunter une autre voie pour un développement équitable, juste et durable. Par conséquent, il est vital de s'assurer que de tels flux contribuent au développement plutôt que d'accentuer les problèmes. Dans la poursuite de cet objectif, les organisations de la société civile et les mouvements des peuples préconisent énergiquement des relations financières démocratiques et basées sur l'obligation de rendre compte, ainsi que des flux financiers du Nord au Sud sans condition, au nom des réparations et de la solidarité, non pas des prêts ou d'autres instruments financiers poussant les pays du Sud à contracter des dettes.³

Même si les PMA ont entrepris de développer et de renforcer leurs économies, beaucoup d'initiatives peuvent être immédiatement prises allant dans le sens d'une amélioration de la mobilisation des ressources locales, conformément aux principes d'équité et de justice sociale. Ces mesures ne sont pas de la

³ En 2009, les associations de la société civile sont arrivées à créer un consensus autour d'une « Plateforme Sud-Nord sur des finances souveraines, démocratiques et responsables ».

responsabilité exclusive des PMA. L'annulation immédiate et inconditionnelle de l'ensemble des dettes contractées par les PMA, par le reste de la communauté internationale, constitue une de ces mesures susceptibles de propulser les PMA en avant.

Taxation progressiste et justice fiscale internationale

L'augmentation progressive des recettes fiscales nationales est un domaine crucial sur lequel les gouvernements des PMA peuvent agir, et cela demande l'appui de la communauté internationale. (Voir le tableau sur les Recettes fiscales des PMA)

L'impôt permet à l'Etat d'obtenir des recettes pour remplir ses obligations. Toutefois, les impôts ne devraient pas être conçus uniquement dans le but d'accroître les recettes et dans d'une collecte performante. Le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres institutions financières internationales incitent les pays en voie de développement à adopter des politiques de réforme fiscale qui accroissent la pression fiscale sur les couches sociales pauvres et créent des systèmes d'impôts régressifs.

Les systèmes fiscaux doivent être définis et mis en œuvre de façon à respecter la justice et l'équité. Les impôts ne doivent pas exercer une pression supplémentaire sur des populations qui n'arrivent même pas à trouver les moyens de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires, ce qui est le cas de la majorité des populations des PMA. Une fiscalité progressiste signifie que « ceux qui ont plus, aussi bien en termes de revenus que d'actifs, doivent donner plus », non seulement en valeur nominale mais également en termes de partage de leurs richesses.

Dans nombre de cas, c'est l'inverse qui se produit. Autrement dit, plus que les ménages nantis, ce sont les ménages appauvris et à faible revenu qui versent le pourcentage le plus élevé de leurs revenus aux impôts directs et indirects. D'importants revenus potentiels sont ainsi perdus à cause de politiques d'impôts régressifs. Les mesures d'incitation à l'investissement pratiquées sous la forme d'exonérations fiscales et de réductions d'impôts accordées aux investisseurs étrangers et aux entreprises multinationales finissent par priver les PMA des recettes dont ils ont grandement besoin.

Il est vital que les Etats appliquent, de façon efficace et efficiente, des politiques fiscales justes et progressistes en même temps que des programmes et politiques de nature à renforcer l'économie locale et la capacité interne du pays à faire face à ses propres besoins financiers. Les gouvernements des Etats du Sud doivent sortir de leur dépendance de l'aide et du crédit.

Une façon innovante pour les PMA d'exploiter au maximum les capacités de production des ressources foncières tout en mobilisant les recettes indispensables à leur développement est l'institution de taxes foncières qui seront prélevées non seulement en fonction de la zone mais également en fonction de la valeur du site. Des « impôts sur la rente des ressources minières » convenablement déterminés, comme les impôts sur la valeur foncière, peuvent générer des recettes considérables, contribuer à préserver les maigres ressources qui existent et empêcher l'exploitation prématurée des ressources et l'anéantissement de leur valeur.

Toutefois, pour qu'une fiscalité progressiste fonctionne effectivement, les PMA ont besoin de renforcer et de réformer le système de gestion de leurs impôts, étant donné que dans l'état actuel des choses, toute introduction de politique fiscale progressiste serait vouée à l'échec.

Outre l'application de politiques fiscales progressistes, les gouvernements des PMA doivent résoudre le problème de l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, qui sont répandus parmi les entreprises et les contribuables à revenu élevé. Dans le même temps, des efforts doivent être consentis sur le plan international dans le but de mettre fin aux paradis fiscaux, d'exiger des multinationales la transparence dans la comptabilité et la soumission de rapports, de mettre fin à la fixation de prix de cession de transfert, ainsi que d'autres mesures visant à freiner les flux de capitaux illicites qui privent les PMA et d'autres pays du Sud de leurs recettes.

Appels à l'action

- Réduire le fardeau fiscal des couches pauvres et marginalisées ; assurer des politiques fiscales équitables, justes envers les femmes et progressistes,
- Réformer les politiques d'incitation fiscale afin de s'assurer que les investisseurs étrangers et les grandes entreprises apportent une contribution équitable aux ressources publiques,
- Améliorer les politiques fiscales pour faire face à l'évitement et à l'évasion fiscaux, y compris les questions transfrontalières,
- Résoudre les problèmes de flux financiers illicites, de fixation des prix de cession interne, des paradis fiscaux et de la fuite des capitaux, qui sont provoqués et/ou aggravés par l'imperfection des systèmes fiscaux et les insuffisances notées dans l'élaboration des rapports et la reddition de comptes,
- Mettre fin à l'intervention des IFI dans les politiques fiscales nationales,
- Diffuser les informations suivantes dans tous les Etats et territoires : Toutes les lois et tous les traités en matière de fiscalité ; les statistiques nationales détaillées des activités des services financiers et des données des comptes publics ; les comptes vérifiés de toutes les entités commerciales et fiducies importantes, publier particulièrement le chiffre d'affaires et les impôts payés, la ventilation pour chaque entité dans chaque territoire ou unité administrative fiscale, et d'autres améliorations de la diffusion de l'informations ; le patrimoine effectif de toutes les entités commerciales, fiducies, comptes bancaires et d'investissement, propriété, et tout autre élément d'actif.
- Etablir des échanges d'informations complètes et automatiques entre toutes les autorités fiscales.

« Une aide axée sur les populations : les milliards d'exclus, de marginalisés, de réduits au silence et de personnes dépourvues de pouvoir, dont la majorité est constituée de femmes ; une aide qui ne soit pas assujettie à des conditionnalités, ni à des intérêts, ni à la tromperie ; une aide qui respecte la souveraineté et les droits des pays et des peuples ; une aide qui soit gérée démocratiquement et de manière transparente et responsable ... C'est le seul type d'aide qui puisse être efficace ».

2008 Déclaration sur les défis à l'efficacité de l'aide, signée par plus 100 OSC et distribuée au Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'aide à Accra (Ghana) distribuée at the ACCRA High Level Forum on Aid Effectiveness

Aide publique au développement (APD) et efficacité de l'aide

L'octroi de l'aide a lieu dans un contexte marqué par un fossé énorme entre quelques pays riches et beaucoup d'autres qui sont pauvres, par exemple les Pays les moins avancés (PMA). Les pays riches et industrialisés, anciens colonisateurs, actuels « donateurs » et « partenaires au développement », sont largement responsables des inégalités économiques mondiales et de l'exode massif net de ressources du Sud vers le Nord. L'aide ne devrait donc pas être considérée comme de la charité, mais comme un élément d'une justice corrective.

De toute évidence, l'aide en soi n'est pas suffisante pour permettre aux PMA de relever les défis du développement. La transformation des politiques et des structures qui perpétuent l'appauvrissement et les sorties nettes de ressources du Sud serait bien plus importantes sur le plan stratégique. Néanmoins, l'APD peut beaucoup contribuer à permettre aux PMA de parvenir au développement durable et à des économies productives et équitables.

L'engagement de l'Aide publique au développement (APD) en faveur des PMA, qui se situe entre 0,15 et 0,20 pour cent du Produit national brut (PNB) des pays « donateurs », a été réitéré dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles en 2001. Plus d'une décennie plus tard, les flux d'APD sont loin d'atteindre cet objectif. Pour assurer la mise en œuvre de leurs stratégies de développement durable, les pays en développement ont besoin de flux financiers suffisants et prévisibles, plutôt que de nouvelles promesses d'aide.

Au cours de ces dernières années, un nouveau mantra a été ajouté au discours sur l'aide : « efficacité de l'aide ». Le « comment » de l'octroi de l'aide et de la gestion (transparence, reddition de comptes, etc.) est important, mais devient peu pertinent si les questions plus fondamentales des objectifs réels et des impacts de l'aide sont éludées. L'aide devrait être mesurée en fonction des résultats qu'elle apporte à la vie des personnes à qui elle est destinée. La façon dont l'aide contribue à l'éradication de la pauvreté, à la prestation de services essentiels, à la promotion de l'équité sociale, au respect des droits humains, à l'égalité entre les genres, à la durabilité de l'emploi et des moyens de subsistance, à la souveraineté alimentaire, à la sécurité environnementale et à la justice climatique doit être clairement démontrée.

Les gouvernements des PMA devraient considérer l'aide comme une source temporaire d'entrée de ressources. Leur vision stratégique devrait consister à construire des économies solides, durables, équitables et souveraines, et d'établir un ordre économique mondial juste.

Appels à l'action

- Respecter l'engagement qui consiste à consacrer entre 0,15 et 0,20 pour cent des PNB à l'APD en faveur des PMA. La totalité des flux d'aide s'élève actuellement à seulement 0,09 pour cent, même à la fin du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2011. En outre, les flux totaux de l'aide sont de loin inférieurs aux flux de richesses et de ressources du Sud vers le Nord.
- Octroyer des subventions et non des prêts. Les prêts constituent une grande partie des flux d'aide et augmente l'encours de la dette déjà énorme dont se plaignent de nombreux pays du Sud. L'aide sous forme de prêts ne peut combattre efficacement la pauvreté ; elle ne fait qu'aggraver la pauvreté, les inégalités entre les sexes et les crises alimentaires, énergétiques et climatiques.
- Fournir une aide non liée et sans conditionnalités. Alors que tous les contrats comportent des termes qui reflètent les responsabilités et obligations réciproques intrinsèques à toute transaction financière, les conditionnalités imposées par les donateurs et les prêteurs portent atteinte à la souveraineté des nations et des peuples du Sud et violent le principe de la gouvernance

démocratique. En outre, les effets pervers de nombreuses conditionnalités en matière de politique et la nature manifestement injuste et désavantageuse d'autres types de conditionnalités ayant accompagné les prêts et les subventions ont été amplement prouvés.

- Les flux d'aide devraient soutenir et compléter les priorités nationales définies à travers des processus démocratiques au sein des PMA.
- Promouvoir la coopération financières Sud-Sud entre les PMA et les non-PMA, sur la base de la solidarité et sans aucune conditionnalité. Certains pays du Sud ont la capacité de partager des ressources telles que les ressources financières et humaines, et devraient être encouragés à le faire.

Sources de financement innovantes et taxe sur les transactions financières (TTF)

Même s'il existe une intense mobilisation des ressources intérieures et même si l'APD atteint le montant longtemps promis de 0,7 pour cent du PNB, d'importantes ressources additionnelles devront être mobilisées afin de couvrir l'intégralité des coûts du développement et de faire face aux défis et aux menaces des crises énergétiques, alimentaires et climatiques.

Des sources de financement innovantes seront nécessaires pour mobiliser suffisamment de ressources et, pourraient, en réalité, contribuer au renforcement de la prévisibilité des financements par rapport aux flux financiers existants vers les pays en développement.

Parmi les sources de financement innovantes figurent différents types de propositions (allant des loteries internationales aux mécanismes de marketing de pointe), mais de loin, les plus intéressantes sont les différents types de fiscalité au niveau international. Dans cette catégorie large, la proposition comportant le plus important potentiel en termes de mobilisation des ressources et d'impact est la taxe sur les transactions financières (TTF).

Une petite taxe (par exemple de 0,05 pour cent) sur une large gamme de transactions financières ferait plus que de mobiliser jusqu'à 500 milliards de dollars par an. Appliquée convenablement, elle pourrait alléger la spéculation financière (par exemple en ayant un impact négatif sur les transactions à haute fréquence sur les marchés financiers), et permettre de tirer des ressources principalement des acteurs majeurs du secteur financier.

Même une partie relativement modeste des ressources potentielles devant être mobilisées avec la TTF suffirait à fournir des ressources supplémentaires au développement et à la lutte contre les changements climatiques, permettant ainsi de mobiliser des quantités de fonds substantielles pour la sauvegarde des services publics et de la politique sociale dans les pays développés et en développement.

Ces dernières années, le soutien social et politique vis-à-vis d'une TTF s'est considérablement accru, notamment de la part des plus éminents économistes et figures politiques.

Appels à l'action

Inclure un appel à financement innovant dans le projet de texte final du PMA-IV, avec un accent particulier sur les propositions présentant le meilleur potentiel en termes de mobilisation de ressources et de développement.

- S'accorder sur le principe d'une TTF internationale servant de ressource additionnelle pour le développement, la lutte contre les changements climatiques et le financement de la politique sociale et des services publics.
- Instaurer, dans un premier temps, une taxe sur un type de transaction financière spécifique, la taxe sur les transactions de change. Une telle taxe pourrait être mise en place rapidement au niveau national, au niveau d'un groupe de pays ou au niveau mondial.

3. Règlement du problème de la dette externe

Annulation totale et inconditionnelle de la dette de tous les PMA

La dette continue d'inhiber la plupart des PMA, malgré les deux principaux programmes d'« allègement de la dette » mis en œuvre ces 15 dernières années, notamment l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

Plus d'une vingtaine de pays parmi les moins avancés, dont 23 sont en Afrique, ont été déclarés éligibles pour les initiatives PPTE et IADM. Toutefois, la dette extérieure totale réclamée aux PMA s'élevait encore à plus de 160 milliards de dollars en 2009. Cela constitue en fait une augmentation par rapport à son niveau de 2011, à savoir 136,5 milliards de dollars (*voir les tableaux des données sur la dette extérieure de tous les PMA*)

En 2009, les PMA ont versé plus de 8,2 milliards de dollars au service de leur dette extérieure,

dont près de 2 milliards d'intérêts sur la dette. Dans de nombreux PMA, on dépense plus d'argent pour le service de la dette que pour les besoins élémentaires comme l'alimentation et le logement ou les services essentiels comme la santé, l'eau potable et l'éducation. Au regard de la grande quantité de ressources financières nécessaires pour la survie humaine fondamentale et le développement des PMA, l'allocation de cette énorme quantité de ressources au paiement de la dette constitue une grave injustice.

Il est nécessaire de prendre une nouvelle initiative internationale pour régler le problème de la dette, sans les contraintes et les lacunes des initiatives PPTE et IADM. Ces programmes d'allègement de la dette ont été sévèrement critiqués pour ne concerner que trop peu de pays seulement et seul une partie de la dette réclamée à ces pays. Plus important encore, ces initiatives d'allègement de la dette ont nécessité le respect de conditionnalités qui ont eu pour effet de saper les avantages qu'elles étaient censées apporter, et de nuire aux moyens de subsistance et au bien-être des populations. Un nouveau programme international

Dette extérieure en pourcentage du RNB

- **Plus de 250 %** : Guinée-Bissau et Libéria
- **Plus de 120 %** : RDC
- **Plus de 75% +** : Gambie, Sao Tomé et Príncipe, Afghanistan, Laos
- **Plus de 40 %** : Bhoutan, Djibouti, Samoa (tous des tous des pays hors PPTE/IADM), Cambodge (a bénéficié d'un allègement de sa dette au titre de l'IADM), Burundi, Comores, Guinée, Mauritanie, Mozambique, Soudan, Togo (ont tous bénéficié d'un allègement de leur dette au titre de la PPTE et de l'IADM)
- **Plus de 24 %** : Yémen, Iles Salomon, Népal, Lesotho, Angola (tous des pays hors -PPTE et hors IADM), Zambie Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Malawi, Tchad, Burkina Faso (ont tous bénéficié d'un allègement de leur dette au titre de la PPTE et de l'IADM)
- **16-23 %** : tout le reste

Source : Banque mondiale, *Financement du développement dans le monde*, 2011

d'annulation de la dette des PMA devrait viser son annulation immédiate, totale et inconditionnelle. Cela est d'une impérieuse nécessité pour arrêter l'exode massif de ressources en provenance des PMA sous forme de service de la dette.

Règlement du problème de l'illégitimité de la dette, promotion d'audits indépendants, transparents et complets de la dette

Il est maintenant de plus en plus reconnu que le fardeau de la dette publique dépasse la simple question de viabilité de la dette et de son impact sur les dépenses publiques. Les gouvernements et les IFI ont été interpellés par les mouvements œuvrant pour l'annulation de la dette au sujet des questions qui soulèvent le problème de « l'illégitimité de la dette ».

PPTE renforcée

Lancée en 1996 par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), « renforcée » en 1999 à travers les décisions prises lors du Sommet du G8, l'Initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) était destinée à « alléger » la dette multilatérale et bilatérale de pays sélectionnés, ayant un certain niveau de « revenus » et d'« endettement » tel que défini par le FMI et la Banque mondiale. Les critères d'éligibilité pour l'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE comprennent « un bilan des réformes et politiques saines à travers des programmes soutenus par le FMI et la Banque mondiale ». L'allègement total et complet de la dette des pays éligibles est assorti de l'établissement « d'un autre bilan de bonnes performances au titre des programmes soutenus par des prêts du FMI et de la Banque mondiale », « la mise en œuvre satisfaisante des réformes clés convenues au point de décision » et « l'adoption et la mise en œuvre de son DSRP pendant au moins un an ».

IADM

L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a été lancée en 2005 au Sommet du G8, approuvée par la suite et mise en œuvre par les institutions financières internationales concernées. L'IADM implique l'annulation de la dette multilatérale de certains pays envers le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Même si l'IADM est distincte de l'Initiative PPTE, elle lui est étroitement liée, puisque seuls les pays qui ont respecté les conditionnalités du PPTE et d'autres exigences (par exemple les pays ayant atteint le point d'achèvement) sont admissibles à l'IADM.

Sources : Site du FMI et de la Banque mondiale.

En 2006, le gouvernement norvégien a annulé des dettes réclamées à cinq pays : Sierra Leone, Egypte, Jamaïque, Pérou et Equateur. Ces dettes avaient été contractées dans le cadre d'une campagne d'exportation de navires norvégiens dans les années 1970.⁴

⁴ Dans le cadre de la campagne d'exportation de navires, la Norvège a offert de généreuses garanties de crédit à l'exportation, ce qui lui a permis de vendre 156 navires à 21 pays, entre 1976 et 1980. Plusieurs de ces projets étaient économiquement peu viables et les acheteurs ont fait défaut, rendant effectif les garanties de crédit à l'exportation et le transfert de la dette des projets au gouvernement norvégien.

<http://www.ft.com/cms/s/0/3879b2de-53d2-11db-8a2a-0000779e2340.html#ixzz1K6NPp569>

Bien que l'expression n'ait pas été invoquée dans sa décision, les questions couvertes par le concept de « dette illégitime », telles que soulevées par les campagnes d'annulation de la dette et les experts en droit international, ont été évoquées comme base de cette politique citée d'annulation de la dette. En outre, le gouvernement norvégien a reconnu « la responsabilité du bailleur », un élément vital du discours. Cette évolution fut un geste historique qui a aidé à attirer l'attention de la communauté internationale sur la notion d'illégitimité de la dette et de responsabilité du bailleur, et ouvert la voie à des discussions avec les IFI et les agences de l'Onu sur ces questions.

Il existe de nombreux cas d'illégitimité de la dette dans les PMA. Ceux-ci impliquent généralement la corruption et le pillage des ressources publiques, le financement de projets ayant des impacts néfastes sur les personnes et l'environnement ou assortis de conditions manifestement préjudiciables aux populations des PMA, ainsi que la violation des processus démocratiques et des lois nationales. Les bailleurs et les débiteurs partagent la responsabilité des dettes illégitimes.

Il ne suffit pas d'annuler les dettes réclamées aux PMA. Il devrait y avoir un effort global et déterminé de la part de l'Organisation des Nations unies et de ses Etats membres pour avoir une compréhension plus poussée et plus nette des questions couvertes par le discours sur l'illégitimité de la dette et pour poursuivre la transformation des processus, des pratiques et des politiques qui conduisent à l'accumulation cyclique de la dette en général et de la dette illégitime en particulier. Une intervention doit inclure des audits indépendants, transparents et complets de la dette.

Appels à l'action

- Annuler immédiatement et sans condition toutes les dettes des PMA et accorder des moratoires sur ses paiements par les gouvernements des PMA, en attendant son annulation pure et simple.
- Etablir un processus international à côtés de processus nationaux pairs visant une étude rigoureuse de la dette illégitime, notamment des études de cas, afin d'élaborer des politiques devant mener à l'annulation totale et inconditionnelle de la dette et à des changements dans les politiques et les pratiques de prêt et d'emprunt.
- Promouvoir et mettre en œuvre des audits indépendants, transparents et complets de la dette publique.
- Œuvrer à l'instauration de changements immédiats dans les politiques et pratiques de prêt et d'emprunt, afin de s'acheminer vers le financement souverain, démocratique et responsable.

Données extérieures concernant les PMA en 2009

Pays les moins avancés (48)		TOTAL Dette extérieure (Dette en cours et décaissé, courants en Dollar américain)	Encours de la dette ext. en % du PNB	Total Service de la dette extérieure	Total, paiements intérêts dette ext.	Dette extérieure, A long terme (Dette en cours et décaissé, courants en Dollar américain)		
						Encours de la dette	Service de la dette (SDLT)	Paiements intérêts (Int. long terme)
Afrique (33)								
1	Angola	16.715.209.000	28.21	3.507.521.000	419.557.000	13.721.768.000	3.476.521.000	388.557.000
2	Bénin	1.073.282.000	16.15	36.915.000	12.071.000	989.586.000	36.474.000	11.630.000
3	Burkina Faso #	1.835.141.000	22.89	41.701.000	15.432.000	1.724.813.000	41.425.000	15.156.000
4	Burundi #	518.004.000	38.91	19.345.000	4.123.000	419.782.000	11.834.000	3.552.000
5	République centrafricaine #	395.983.000	19.97	31.869.000	3.626.000	250.379.000	12.091.000	3.222.000
6	Tchad #	1.743.431.000	28.63	78.176.000	23.228.000	1.711.178.000	65.321.000	23.061.000
7	Comores *	279.309.000	50.97	11.834.000	2.907.000	263.803.000	10.071.000	2.861.000
8	République démocratique du Congo	12.183.393.000	121.42	699.927.000	251.318.000	10.788.017.000	543.916.000	245.457.000
9	Djibouti	752.420.000	67.18	29.308.000	7.690.000	731.929.000	25.018.000	7.605.000
10	Guinée équatoriale							
11	Erithrée	1.018.889.000		21.553.000	10.283.000	1.012.985.000	21.553.000	10.283.000
12	Ethiopie #	5.025.333.000	17.63	103.202.000	41.479.000	4.812.378.000	102.135.000	40.412.000
13	Gambie	520.103.000	75.35	25.641.000	7.838.000	449.238.000	25.178.000	7.375.000
14	Guinée	2.926.289.000	48.31	129.087.000	33.091.000	2.827.262.000	115.934.000	32.724.000
15	Guinée-Bissau *	1.110.604.000	253.22	9.981.000	3.705.000	949.713.000	8.301.000	3.592.000

16	Lesotho #	705.283.000	33.21	37.656.000	7.566.000	681.139.000	31.583.000	7.432.000
17	Libéria	1.659.621.000	257.46	63.956.000	27.694.000	676.835.000	53.059.000	16.797.000
18	Madagascar	2.213.264.000		45.446.000	16.669.000	1.850.618.000	43.489.000	14.712.000
19	Malawi #	1.093.286.000	24.75	35.789.000	15.690.000	899.385.000	34.735.000	14.636.000
20	Mali #	2.667.143.000	29.65	80.515.000	25.905.000	2.591.614.000	80.000.000	25.390.000
21	Mauritanie	2.029.488.000	66.60	77.665.000	24.319.000	1.850.586.000	76.585.000	23.239.000
22	Mozambique	4.168.490.000	42.99	43.317.000	28.813.000	3.354.315.000	37.953.000	23.449.000
23	Niger #	991.013.000	18.77	44.660.000	8.813.000	915.862.000	44.390.000	8.543.000
24	Rwanda #	747.049.000	14.93	25.889.000	12.562.000	725.466.000	25.787.000	12.460.000
25	São Tomé et Príncipe*	185.771.000	94.75	3.477.000	395.000	171.559.000	3.455.000	373.000
26	Sénégal	3.502.916.000	27.12	200.462.000	52.047.000	3.318.228.000	199.007.000	50.592.000
27	Sierra Leone	444.107.000	23.36	7.271.000	3.784.000	370.893.000	6.956.000	3.469.000
28	Somalie	2.972.774.000		0	0	1.987.488.000	0	0
29	Soudan	20.139.432.000	40.49	482.524.000	117.557.000	12.997.619.000	465.392.000	111.047.000
30	Togo	1.639.903.000	57.55	55.471.000	14.002.000	1.501.527.000	54.710.000	13.241.000
31	Ouganda #	2.489.672.000	16.16	71.119.000	22.095.000	2.245.044.000	67.073.000	18.049.000
32	Tanzanie	7.324.759.000	34.01	164.202.000	58.818.000	5.653.049.000	150.165.000	44.781.000
33	Zambie #	3.049.204.000	26.79	171.340.000	47.508.000	2.230.057.000	160.748.000	36.916.000
	Total partiel	104.120.565.000		6.356.819.000	1.320.585.000	84.674.115.000	6.030.859.000	1.220.613.000
Asie (14)								
1	Afghanistan #	2.328.450.000		10.600.000	7.105.000	2.202.524.000	10.091.000	6.596.000
2	Bangladesh	23.820.176.000	23.97	956.569.000	228.043.000	21.206.348.000	902.456.000	197.347.000

3	Bhoutan #	762.380.000	57.65	75.497.000	34.439.000	762.380.000	75.497.000	34.439.000
4	Cambodge	4.363.986.000	45.04	49.453.000	23.387.000	4.099.370.000	48.453.000	22.387.000
5	Kiribati *							
6	Laos #	5.538.876.000	95.51	242.022.000	76.943.000	5.523.252.000	236.343.000	76.854.000
7	Birmanie	8.185.900.000		28.931.000	19.961.000	6.320.119.000	10.931.000	1.961.000
8	Nepal #	3.682.958.000	28.71	176.553.000	33.809.000	3.562.966.000	172.915.000	32.420.000
9	Samoa *	235.499.000	48.98	8.461.000	2.478.000	226.397.000	8.458.000	2.475.000
10	Iles Solomon*	155.913.000	32.43	9.953.000	2.361.000	154.390.000	9.953.000	2.361.000
11	Timor-Leste *							
12	Tuvalu *							
13	Vanuatu *	129.808.000	20.67	5.623.000	2.100.000	98.808.000	4.910.000	1.387.000
14	Yemen	6.355.915.000	25.53	261.525.000	79.084.000	5.861.197.000	210.904.000	72.243.000
	Total partiel	55.559.861.000		1.825.187.000	509.710.000	50.017.751.000	1.690.911.000	450.470.000
Amérique latine et Caraïbes (1)								
1	Haiti *	1.243.873.000		44.723.000	15.152.000	1.077.511.000	41.033.000	14.578.000
	TOTAL pour tous les PMA	160.924.299.000		8.226.729.000	1.845.447.000	135.769.377.000	7.762.803.000	1.685.661.000

- PEID
également

PMA également

Bénéficiaire du PPTe de l'IADM	Admissible au PPTe et à l'IADM	Bénéficiaire de l'IADM uniquement
--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

Encours dette extérieure, total (Dette en cours et décaissé, courants en Dollar américain), 2001-2010

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Angola	8.433.815.000	8.739.237.000	8.695.028.000	9.362.156.000	11.822.212.000	9.469.459.000	11.517.876.000	15.131.869.000	16.715.209.000
Bénin	1.459.530.000	1.597.570.000	1.473.792.000	1.599.593.000	1.539.499.000	642.496.000	765.953.000	917.598.000	1.073.282.000
Burkina Faso	1.492.781.000	1.541.245.000	1.729.991.000	1.989.640.000	1.994.243.000	1.122.792.000	1.449.651.000	1.682.230.000	1.835.141.000
Burundi	1.076.433.000	1.213.701.000	1.328.099.000	1.390.365.000	1.321.825.000	1.411.799.000	1.455.650.000	1.443.166.000	518.004.000
République centrafricaine	824.038.000	1.073.031.000	1.052.067.000	1.078.831.000	1.019.926.000	1.010.185.000	964.217.000	955.102.000	395.983.000
Tchad	1.086.690.000	1.266.681.000	1.528.648.000	1.640.777.000	1.585.036.000	1.707.296.000	1.797.055.000	1.749.454.000	1.743.431.000
Comores	246.994.000	274.569.000	293.139.000	307.446.000	291.774.000	296.686.000	291.774.000	281.985.000	279.309.000
République démocratique du Congo	11.519.017.000	10.059.516.000	11.254.401.000	11.433.896.000	10.600.348.000	11.243.695.000	12.359.464.000	12.195.942.000	12.183.393.000
Djibouti	259.134.000	327.999.000	390.278.000	419.818.000	406.808.000	451.765.000	656.866.000	684.694.000	752.420.000
Guinée équatoriale									
Erythrée	395.747.000	490.142.000	607.568.000	705.703.000	724.544.000	784.932.000	859.772.000	961.436.000	1.018.889.000
Ethiopie	5.737.862.000	6.544.302.000	7.290.398.000	6.662.671.000	6.208.119.000	2.276.952.000	2.620.167.000	2.879.016.000	5.025.333.000
Gambie	487.939.000	576.642.000	635.650.000	673.423.000	669.505.000	728.077.000	726.569.000	448.630.000	520.103.000
Guinée	2.935.161.000	3.101.832.000	3.179.563.000	3.136.485.000	2.898.267.000	3.046.028.000	3.142.961.000	3.093.708.000	2.926.289.000
Guinée-Bissau	901.582.000	973.637.000	1.060.942.000	1.104.471.000	1.012.960.000	1.036.193.000	1.072.884.000	1.083.595.000	1.110.604.000
Lesotho	597.711.000	654.491.000	703.199.000	766.629.000	661.953.000	649.893.000	677.577.000	688.810.000	705.283.000
Libéria	3.009.573.000	3.265.277.000	3.601.580.000	3.829.856.000	3.920.554.000	4.160.187.000	3.744.770.000	3.128.471.000	1.659.621.000

Madagascar	4.153.265.000	4.511.069.000	4.944.460.000	3.788.337.000	3.493.521.000	1.491.531.000	1.707.244.000	2.085.962.000	2.213.264.000
Malawi	2.584.374.000	2.886.888.000	3.098.241.000	3.427.338.000	3.183.172.000	872.377.000	835.881.000	959.399.000	1.093.286.000
Mali	2.909.929.000	2.827.109.000	3.114.334.000	3.330.770.000	3.259.899.000	1.656.298.000	1.992.241.000	2.124.503.000	2.667.143.000
Mauritanie	2.285.246.000	2.265.796.000	2.344.433.000	2.323.309.000	2.307.950.000	1.617.945.000	1.705.116.000	1.986.551.000	2.029.488.000
Mozambique	4.886.482.000	5.050.421.000	3.909.218.000	4.529.215.000	4.210.876.000	2.706.824.000	2.965.543.000	3.450.361.000	4.168.490.000
Niger	1.619.316.000	1.845.620.000	2.125.213.000	2.015.827.000	2.017.432.000	829.010.000	925.277.000	928.348.000	991.013.000
Rwanda	1.281.000.000	1.432.148.000	1.533.994.000	1.654.609.000	1.508.890.000	403.665.000	561.657.000	652.408.000	747.049.000
São Tomé et Príncipe	315.012.000	341.108.000	350.205.000	371.258.000	344.770.000	359.556.000	173.021.000	177.480.000	185.771.000
Sénégal	3.670.226.000	4.097.538.000	4.376.039.000	3.923.024.000	3.846.232.000	1.904.696.000	2.552.794.000	2.825.884.000	3.502.916.000
Sierra Leone	1.204.731.000	1.355.321.000	1.520.379.000	1.627.611.000	1.539.727.000	1.265.496.000	312.032.000	398.620.000	444.107.000
Somalie	2.562.829.000	2.688.868.000	2.837.973.000	2.848.683.000	2.750.450.000	2.837.772.000	2.943.628.000	2.948.751.000	2.972.774.000
Soudan	15.282.506.000	16.064.164.000	17.160.082.000	18.198.752.000	17.390.465.000	18.223.543.000	19.160.796.000	19.462.539.000	20.139.432.000
Togo	1.407.053.000	1.584.430.000	1.712.454.000	1.824.603.000	1.678.350.000	1.786.819.000	1.967.088.000	1.638.287.000	1.639.903.000
Ouganda	3.731.282.000	3.979.845.000	4.534.601.000	4.744.475.000	4.419.198.000	1.256.502.000	1.606.611.000	2.245.880.000	2.489.672.000
Tanzanie	6.466.729.000	7.098.267.000	7.273.186.000	8.578.048.000	8.354.934.000	4.048.752.000	5.007.613.000	5.963.959.000	7.324.759.000
Zambie	6.103.945.000	6.582.319.000	6.789.828.000	7.449.862.000	5.376.528.000	2.278.186.000	2.758.385.000	2.984.458.000	3.049.204.000
Afghanistan						928.986.000	1.973.712.000	2.088.877.000	2.328.450.000
Bangladesh	14.864.991.000	16.568.801.000	18.315.470.000	19.586.051.000	18.381.468.000	20.032.303.000	21.295.844.000	22.886.066.000	23.820.176.000
Bhoutan	265.187.000	377.907.000	485.912.000	593.255.000	649.183.000	713.305.000	775.037.000	692.440.000	762.380.000
Cambodge	2.696.505.000	2.900.316.000	3.193.356.000	3.439.097.000	3.515.326.000	3.526.749.000	3.760.908.000	4.214.958.000	4.363.986.000
Kiribati									
Laos	2.492.780.000	3.047.031.000	2.323.065.000	2.615.627.000	2.843.779.000	3.377.020.000	4.388.220.000	4.954.527.000	5.538.876.000

Birmanie	5.763.101.000	6.727.625.000	7.509.449.000	7.482.955.000	7.011.710.000	7.261.927.000	8.237.189.000	8.001.653.000	8.185.900.000
Nepal	2.733.251.000	2.990.351.000	3.162.689.000	3.356.825.000	3.179.574.000	3.392.309.000	3.602.260.000	3.685.180.000	3.682.958.000
Samoa	134.026.000	146.732.000	166.913.000	174.718.000	167.500.000	163.739.000	185.895.000	205.592.000	235.499.000
Iles Salomon	163.207.000	179.849.000	177.963.000	177.045.000	166.452.000	173.520.000	177.295.000	165.896.000	155.913.000
Timor-Leste									
Tuvalu									
Vanuatu	71.589.000	90.469.000	96.974.000	120.669.000	82.098.000	83.112.000	98.193.000	125.826.000	129.808.000
Yémen	5.136.784.000	5.275.069.000	5.459.329.000	5.550.336.000	5.439.287.000	5.643.540.000	6.089.211.000	6.257.770.000	6.355.915.000
Haïti	1.255.537.000	1.250.620.000	1.345.329.000	1.311.044.000	1.326.996.000	1.504.651.000	1.580.124.000	1.946.494.000	1.243.873.000
Total	136.504.890.000	145.865.553.000	154.685.432.000	161.145.103.000	155.123.340.000	130.378.568.000	143.442.021.000	153.384.375.000	160.924.299.000

Source : Financement du développement dans le monde et Indicateurs du développement dans le monde, 2011, Banque mondiale

5. Transformation du système financier actuel

La crise financière actuelle a mis en évidence, de façon spectaculaire, les défauts et l'irrationalité du système financier international. Une grande partie des flux financiers et des investissements internationaux ont peu à voir avec l'économie réelle: la production de biens et services. Plutôt, des milliers de milliards de dollars sont investis dans des instruments spéculatifs dans le but unique d'engranger rapidement des bénéfices. Ces activités financières ne contribuent non seulement pas à un développement équitable et durable, mais ont eu également des effets extrêmement néfastes sur les économies ainsi que les moyens de subsistance et le bien-être des populations.

Activités spéculatives sur les denrées de première nécessité

La spéculation des acheteurs et des vendeurs de produits de première nécessité a servi pendant plus de 100 ans à permettre aux négociants et aux transformateurs en la matière de se protéger contre la volatilité des prix à court terme : Les acheteurs sont protégés contre les hausses soudaines et les vendeurs contre les chutes soudaines de prix. La spéculation commerciale est une forme d'assurance de prix pour les acheteurs traditionnels de matières premières et les vendeurs. Cependant, dans le monde financier déréglementé d'aujourd'hui, la spéculation est devenue excessive par rapport à la valeur de la marchandise comme déterminée par l'offre et la demande et d'autres facteurs fondamentaux.

« Le système financier, dans ses expressions nationale et internationale, a évolué vers une architecture complexe truffée de sa logique, de ses politiques et de ses pratiques internes inhumaines, irrationnelles et injustes. Il a besoin d'une transformation de fond en comble.

Le système financier ne saurait être rendu juste et équitable sans la transformation de l'ordre économique dont il émane et qu'il appuie. La construction d'un nouveau système financier doit faire partie d'un programme et d'un processus de changement de l'ordre économique mondial ». *Plateforme Sud-Nord sur le Financement Souverain, démocratique et responsable, 2009*

Spéculation et crise des prix des denrées alimentaires

Les impacts préjudiciables des activités spéculatives du système financier international se révèlent, de façon manifeste, dans la crise alimentaire.

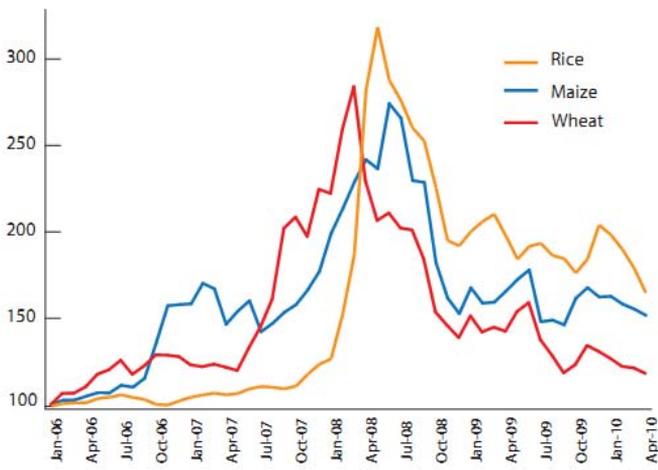
Les cours mondiaux des denrées alimentaires ont quasiment doublé au cours de ces trois dernières années, mais entre avril 2007 et avril 2008 seulement, ils ont augmenté de 85%. Cette période a vu une hausse de 80% du prix du blé et de 90% de celui du maïs sur les marchés mondiaux. Puis, les prix ont connu une baisse rapide en quelques semaines dans la seconde moitié de 2008. Des millions de personnes dans les PMA ont connu la faim et des émeutes de la faim ont secoué les grandes villes du monde entier. L'augmentation soudaine des prix des denrées alimentaires a eu de terribles effets immédiats sur les familles vulnérables à travers le globe, sans compter les préjudices à long terme qu'elles portent à la lutte contre la pauvreté dans le monde.

La crise des prix des denrées alimentaires, conjuguée avec celle du chômage, a porté un coup fatal aux moyens de subsistance des ménages pauvres, qui consacrent une part considérable de leurs revenus aux produits alimentaires de première nécessité, réduisant ainsi considérablement leur pouvoir d'achat effectif. Les ménages pauvres des pays en développement ont tendance à dépenser entre 50 et 90 pour cent de leurs revenus en produits alimentaires de base. La hausse des prix des denrées alimentaires se traduit par l'augmentation des dépenses alimentaires et/ou la baisse des quantités d'aliments consommées pour pérenniser le budget alimentaire. Des familles ont été contraintes de vivre d'aliments de plus faible valeur nutritive, en évitant les fruits, les légumes, les produits laitiers et les viandes, au profit de produits de base. Il en a résulté une augmentation de 75 millions du nombre de personnes chroniquement sous-alimentées en 2007, et de 40 autres millions en 2008.

Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), 12 des 16 « pays foyers de famine » sont des PMA. Treize PMA ont été classés parmi les pays gravement touchés par les prix élevés des denrées et à haut risque de crise alimentaire en 2008.

Une autre crise des prix des denrées alimentaires couve actuellement dans de nombreuses régions du monde. En janvier 2011, l'indice des prix des denrées alimentaires de l'ONU a augmenté pour le sixième mois d'affilée, atteignant sa plus forte hausse depuis le début des records en 1990. L'indice alimentaire de la FAO a atteint la barre des 230 en mars 2011, soit une hausse de 37 pour cent par rapport à mars 2010.⁵ Les incendies en Russie, les inondations au Pakistan et en Australie, et les sécheresses en Chine ont toutes contribué à la flambée des prix des produits alimentaires de base en 2011. Lors des Assemblées de printemps de la Banque mondiale et du FMI, le président de la Banque, Robert Zoellick, a déclaré qu'« un seul choc » de plus plongerait l'économie mondiale dans une crise d'approvisionnement alimentaire et des prix.⁶ Inutile de dire que les PMA seront les plus durement touchés, malgré le fait que l'agriculture constitue le secteur le plus important dans plusieurs de ces pays.

Figure 1: World price indices of selected cereals (Jan-06=100)



Source: FAO 2010.

Le détournement des terres arables vers la production

⁵ Indice des prix de la FAO, date de publication : 07/04/2011

⁶ 'One shock away from crisis', BBC News, 17 avril 2011

d'agro-carburants, les changements intervenant dans les rendements des cultures, la baisse du cours du dollar, ainsi que la consommation alimentaire excessive et les déchets dans les pays riches ont tous influé sur les prix ces dernières années.

Toutefois, un récent rapport publié par l'Institut pour la politique agricole et commerciale (IATP) suggère que « dans la crise des prix des denrées alimentaires, la spéculation est un des principaux facteurs d'instabilité extrême des prix, qui crée sur les marchés de produits agricoles une distorsion telle que les agriculteurs et les consommateurs en paient un lourd tribut ». ⁷

De même, dans un rapport intitulé «The great hunger lottery (La grande loterie de la faim) », le World Development Movement a fait la synthèse de nombreuses preuves établissant le rôle des produits dérivés des denrées de premières nécessité dans la déstabilisation et la flambée des prix des denrées alimentaires à travers le monde. ⁸

Lors d'un symposium public organisé par la CNUCED en mai 2010, Heiner Flassbeck, directeur de la division de la CNUCED sur la mondialisation et les stratégies de développement, a affirmé que le problème réside dans la spéculation financière. « Même dans le domaine de l'agriculture et l'alimentation », « les prix ne respectent pas la loi de l'offre et de la demande, mais sont déterminés par la spéculation financière. Cela est inacceptable, non seulement parce qu'il provoque la famine, mais également parce que les marchés financiers créent une terrible distorsion. Le principal dogme de ces 30 dernières années selon lequel le marché a toujours raison doit être remis en cause. Les marchés financiers, la plupart du temps, ont tort et les gouvernements ont l'obligation et la responsabilité d'instaurer des opinions éclairées sur ces prix ». ⁹

Selon la FAO, en mars 2008, l'instabilité des prix du blé avait atteint 60 pour cent de plus que le niveau qui pourrait être expliqué par des facteurs de l'offre et de la demande. La FAO admet tacitement qu'en dehors des changements réels intervenant dans l'offre et la demande de certains produits, cette tendance à la hausse a été amplifiée par la spéculation sur les marchés à terme organisés.

Les Fonds indiciels pour les produits de base sont devenus l'instrument spéculatif le plus notoire en usage aujourd'hui, en partie du fait des énormes quantités de fonds investis à travers eux et de l'instabilité des prix qui résulte des « paris » sur les fonds indiciels. Les Fonds indiciels sur les produits de base regroupent en grappe tous les contrats à terme selon une formule qui fait la moyenne pondérée et suit les prix de 24 produits agricoles et non agricoles pour en faire un instrument financier unique. Les banques comme Goldman Sachs et Deutsche Bank ont créé des fonds indiciels pour permettre aux investisseurs institutionnels d'«investir» dans le prix de la nourriture comme on pourrait le faire avec des actifs comme

⁷ *La speculation sur le marché des produits de base: le risqué pour la sécurité alimentaire et l'agriculture*, Institut pour l'Agriculture et les Politiques commerciales, novembre 2008

⁸ *La grande loterie de la faim: comment les spéculateurs des banques ont causé les crises alimentaires*, Tim Jones, Mouvement pour le développement mondial, juillet 2010

⁹ <http://ipsnews.net/africa/nota.asp?idnews=51400>

les actions, et ces fonds indiciels sont devenus depuis, le principal véhicule pour l'implication de capitaux spéculatifs dans les marchés des matières premières alimentaires.

Spéculation et crise énergétique

La spéculation excessive est également une des causes de la flambée des prix du pétrole au cours de la seconde moitié de cette dernière décennie. Le prix du baril est passé de 60 dollars en 2006 à presque 150 dollars en mi-2008, avant de chuter jusqu'à 40 dollars en quelques semaines. Un rapport du World Development Movement (Mouvement pour le développement mondial) souligne que « S'il existe des raisons sous-jacentes de la flambée des prix du pétrole, ces fluctuations extrêmes suggèrent fortement la spéculation y est pour quelque chose ». Cette flambée du prix du pétrole a non seulement exacerbé les émeutes de la faim, mais elle a également conduit à une stagnation de la croissance économique, à une réduction de l'accès à l'énergie et à une hausse des factures d'importation de produits énergétiques des PMA, accentuant davantage la pauvreté énergétique déjà endémique à laquelle les PMA sont actuellement confrontés dans le monde.

La réglementation des marchés de produits de base est une étape essentielle de la lutte contre la faim et de la restructuration du système financier international au profit des populations plutôt qu'à l'avantage d'une poignée de banquiers et de spéculateurs. La CNUCED souligne que, suite au rejet, par certains de ses états membres, de la gestion de l'instabilité des prix par les accords sur les marchés de produits de base, « des mesures de réglementation plus strictes permettant de contenir la spéculation sur les marchés de produits de base devraient être une étape importante » de la modération de l'instabilité des prix, qui entrave non seulement la croissance économique, mais également la planification dans la plupart des pays en voie de développement.¹⁰

Lors de la rencontre de la CNUCED en juin 2009 sous le thème « Sortir de la crise mondiale : vers un plan d'action pour l'Afrique et les pays les moins avancés », le sous-secrétaire général de l'ONU, Cheikh Sidi Diarra, a indiqué, dans le cadre de son plan d'action pour le redressement économique, que « la crise financière a mis en évidence l'importance des systèmes de réglementation et de supervision rationnels du secteur financier [...] et qu'il faut [...] des mesures adéquates de réglementation et de surveillance du secteur financier pour éviter la prise de risque excessive par les institutions financières. Il est également important de suivre de près le secteur bancaire, puisque les faiblesses de l'économie réelle peuvent entraîner des défauts de remboursement, accentuant davantage la fragilité du secteur financier.¹¹

La réglementation du secteur financier mondial est confrontée à un obstacle majeur, notamment le fait que la déréglementation et la libéralisation des services financiers entrent dans le cadre des nombreux accords bilatéraux et régionaux de libre échange actuellement sur la table de négociation ou déjà mis en œuvre au cours de ces dernières années.

¹⁰ Rapport 2008 de la CNUCED sur le Commerce et le développement

¹¹<http://www.ony.unu.edu/media/USG%20statement%20at%20the%20Side%20event-June%202009.pdf>

Par conséquent, les produits financiers risqués, tels que le commerce spéculatif des produits (financiers) dérivés, en majorité responsables de la crise financière actuelle, peuvent être introduits dans les pays signataires de ces accords. Les accords de libre-échange peuvent compliquer l'interdiction de la spéculation sur les prix des produits alimentaires par les pays, à travers l'interdiction du commerce des produits alimentaires dérivés, qui contribuent à accentuer la crise alimentaire.

Une taxe mondiale sur les transactions financières (TTF ou taxe Tobin) aiderait à décourager la spéculation, mais également à générer des recettes qui pourraient être expédiées vers les pays les plus pauvres du monde en complément de l'aide publique au développement (APD). Les appels pour une taxe Tobin situés entre 0,1 et 1 % se sont multipliés suite à la crise financière, et les estimations des recettes potentielles ont atteint des centaines de milliards de dollars par an, un montant assez conséquent pour résoudre plusieurs problèmes à travers le monde. Le Parlement européen a récemment adopté une résolution en faveur de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, de préférence au niveau mondial, ou à défaut au niveau européen. Cette résolution prévoit la création d'une taxe sur les transactions financières à faible taux pouvant permettre de mobiliser environ 200 milliards de dollars par an au sein de l'Union européenne.¹² L'Assemblée générale des Nations Unies et tous les états membres doivent œuvrer à l'application de cette taxe au plan mondial, non seulement pour accroître le volume des recettes et ainsi promouvoir l'économie réelle, mais également pour décourager la spéculation en la rendant plus coûteuse.

Appels à l'action

La finance devrait être subordonnée au soutien à l'économie réelle et non aux processus spéculatifs marqués par de graves impacts sur les économies des pays du Sud. L'économie mondiale doit être définanciarisée et soumise à des règles contraignantes. Pour ce faire, des actions immédiates sont nécessaires sur :

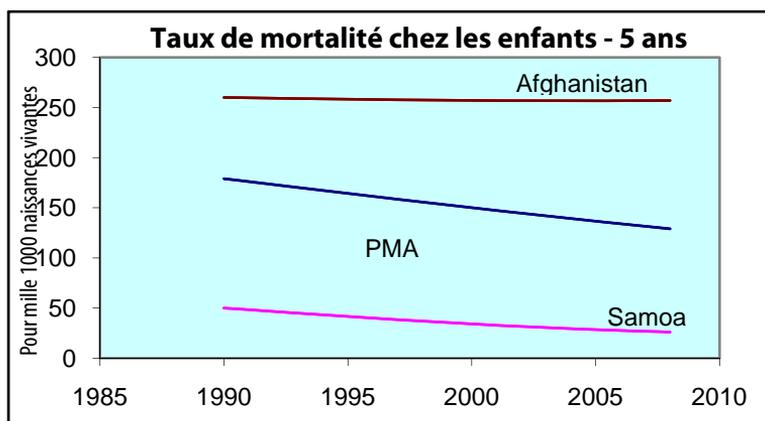
- Une réglementation stricte des activités spéculatives, notamment l'interdiction de la spéculation sur les produits alimentaires de base,
- Une révision et une réforme des accords de libéralisation financière et des politiques qui entravent la réglementation démocratique des flux financiers et des activités des PMA,
- Une révision du mandat et des opérations des institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale, en vue de l'établissement d'institutions alternatives.

¹² Europe backs a Robin Hood Tax (L'Europe soutient une taxe Robin des bois), Réseau pour la justice fiscale, mars 2011

6. Agriculture et Souveraineté alimentaire

L'Indice de la faim dans le monde (IFM) est une approche multidimensionnelle pour mesurer la faim. Il combine également des indicateurs pondérés comme le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants et la proportion de la population malnutrie. Selon l'IFM, plus d'un quart de la population mondiale n'a pas accès à une alimentation suffisante, ce qui met en évidence l'insécurité humaine dans sa forme la plus flagrante.

En termes en pourcentage, les pays les plus touchés sont : Angola (25,3), Burundi (38,7), République Démocratique du Congo (39,1), Centrafrique (26,9), Erythrée (36,5), Ethiopie (30,8), Haïti (28,2), Madagascar (28,3), Mozambique (25,3), Niger (28,8), Rwanda (25,4), Sierra Leone (33,8), Timor-Leste (25,4), Yémen (27) et Zambie (25,7). Dans au moins 11 PMA (Burundi, Comores, République Démocratique du Congo, République du Congo, Gambie, Guinée-Bissau, Liberia, Madagascar, Sierra Leone, Swaziland et Zambie), l'ISM a augmenté depuis 1990, non seulement en nombre, mais également en termes de pourcentage des personnes touchées par la faim, avec une nette hausse au cours de 20 dernières années.¹³



Source : State of the World's Children Special Edition, Statistical Tables, UNICEF.

De 1990 à 2006, seuls deux PMA sur 39, l'Ethiopie et la Birmanie, avaient réussi à réduire de 25 % la proportion de leur population malnutrie. Douze pays ont enregistré une réduction de moins de 10 %, tandis que la proportion des malnutris a augmenté dans neuf autres : Burundi, République Démocratique du Congo, Erythrée,

Gambie, Madagascar, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie et Yémen.

Le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans dans les PMA a baissé, passant de 179 en 1990 à 129 en 2008 pour mille naissances vivantes. Ce taux est encore élevé et illustre le faible accès des enfants des PMA à une alimentation nutritionnelle. La situation est particulièrement grave en Afghanistan, en Angola, au Tchad et en Somalie, où le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans dépasse 200 pour mille.

¹³ 2009 Global Hunger Index, Welt Hunger Hilfe, IFPRI & Concern Worldwide, 2009, Bonn, Washington, D.C. and Dublin.

Parmi les PMA, l'Afghanistan a le taux de mortalité le plus élevé chez les enfants de moins de 5 ans, tandis que les Iles Samoa ont le taux le plus bas (respectivement 257 et 26 % en 2008).¹⁴

Selon les données de 2003 à 2008, un tiers des enfants de moins de 5 ans souffre d'une insuffisance pondérale sévère ou modérée. La proportion des enfants de poids insuffisants a atteint 40 % ou plus dans des pays comme l'Erythrée, le Bangladesh, le Népal, le Timor-Leste et le Yémen. La période entre 1995 et 2010 a été marquée par un fait extrêmement saisissant, notamment la baisse de l'espérance de vie dans plusieurs pays comme la Centrafrique, le Tchad, le Lesotho et le Mozambique.

Cette malnutrition résulte directement du faible volume de revenus et de consommation alimentaire. En termes de revenu international de 1,25 dollars par jour, en parité de pouvoir d'achat, la pauvreté avait dépassé en 2007/08 le taux de 80 % dans au moins trois pays, notamment le Burundi (81%), le Liberia (84%) et la Tanzanie (89 %).¹⁵

La lenteur de la croissance de la production alimentaire combinée à une forte croissance démographique a accentué le déficit alimentaire. Par ailleurs, la facture totale des importations de produits alimentaires des PMA, qui s'élevait à 9 milliards

de dollars en 2002, est passée à 24 milliards de dollars en 2008.¹⁶ Des facteurs exogènes ont contribué à la faible production et à la stagnation du secteur agricole dans la plupart des PMA.¹⁷

Le volume de l'aide publique au développement pour l'appui au développement agricole a diminué, l'accent étant désormais tourné vers les secteurs sociaux et les investissements dans les ressources humaines, puis

Autonomisation des femmes et sécurité/souveraineté alimentaire

L'autonomisation des femmes est inversement liée à la faim. Selon l'indice de la faim dans le monde de 2009 et l'indice des écarts entre hommes et femmes, le Tchad occupe le 5^e rang des pays ayant le niveau de faim le plus élevé dans le monde et arrive en deuxième place sur le plan des inégalités entre les genres. Par ailleurs, les inégalités dans le domaine de l'éducation sont particulièrement répandues. Le taux d'alphabétisation au Tchad est de 13 % seulement chez les femmes contre 41 % chez les hommes. Le taux d'inscription au cycle primaire est de 50 % chez les femmes contre 72 % chez les hommes. Le faible statut des femmes au Tchad et son impact sur les seuils de pauvreté peut être lié au niveau élevé des taux de fécondité, à l'utilisation très rare des méthodes contraceptives et au fait qu'une femme sur 11 est exposée à un risque de mortalité maternelle cumulée sur la durée de vie.

2009 L'indice de la faim dans le monde – le défi de la faim : Focus sur la crise financière et l'égalité des sexes, Welt Hunger Hilfe, IFPRI and Concern Worldwide, 2009, Bonn, Washington, D.C. et Dublin.

¹⁴ *La situation des enfants dans le monde, édition spéciale, Tableaux statistiques, UNICEF.*

¹⁵ Ibid.

¹⁶ *CNUCED (2010), op cit.*

¹⁷ OIT (2011), op cit.

vers les questions de gouvernance. La contribution totale de l'APD orientée vers le développement agricole a considérablement baissé dans les années 80 et 90, passant de 16 % en 1980 à moins de 4 % en 2005.¹⁸ La faiblesse de la nutrition se répercute sur la santé, l'éducation et la capacité de participer véritablement au développement économique et social. Les femmes et les enfants sont le plus souvent les grandes victimes de l'insécurité alimentaire.

Sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire

La sécurité alimentaire est définie comme un état où les personnes ont un accès physique, social et économique à une alimentation suffisante et sûre, répondant à leurs besoins diététiques et à leurs préférences pour une vie active and saine à tout moment.¹⁹ Les associations d'agriculteurs et les organisations populaires ont réussi à introduire le concept de « souveraineté alimentaire » dans l'usage.

Selon la « Déclaration de Nyéléni » du Forum international pour la souveraineté alimentaire, en 2007 au Mali : « La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriées, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place les aspirations des producteurs, des distributeurs et des consommateurs des aliments au cœur des systèmes et politiques alimentaires, en lieu et place des exigences des marchés et des entreprises. Elle défend les intérêts et l'inclusion de la prochaine génération. Elle représente une stratégie visant à soutenir la résistance au commerce entrepreneurial et au régime alimentaire actuel, ainsi que leur démantèlement et propose des orientations pour que les systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et d'élevage soient définis par les producteurs locaux.

La souveraineté alimentaire donne la priorité aux économies, ainsi qu'aux marchés locaux et nationaux, et autonomise l'agriculture paysanne et familiale, la pêche artisanale, un élevage basé sur le pastoralisme, ainsi qu'une production, une distribution et une consommation alimentaires basées sur la durabilité environnementale, sociale et économique. La souveraineté alimentaire promeut un commerce transparent garantissant des revenus juste à tous les peuples et les droits des consommateurs de contrôler leur alimentation et leur nutrition. Elle veille à ce que les droits d'utiliser et de gérer les terres, les territoires, les eaux, les semences, le bétail et la biodiversité soient aux mains de ceux et celles qui produisent les aliments. La souveraineté alimentaire implique de nouvelles relations sociales sans oppression ni inégalités entre les hommes et les femmes, les peuples, les groupes raciaux, les classes sociales et les générations ».

¹⁸ *Rapport sur le développement dans le monde 2008, l'agriculture pour le développement*, Banque mondiale, 2007, Washington, D.C.

¹⁹ *Rapport du Forum mondial sur les autorités locales – Poursuivre les OMD à travers les autorités locales*, Kampala, Ouganda, du 4 au 6 octobre 2010, Fonds des Nations Unies pour le développement, New York.

Politique agricole et sécurité/souveraineté alimentaire

L'agriculture joue un rôle crucial dans la sécurité/souveraineté alimentaire non seulement par la production agricole, mais également par la fourniture de moyens de subsistance à la majorité des populations des PMA. Plusieurs PMA sont notamment caractérisés par des fortes densités démographiques en milieu rural comme au Burundi, au Rwanda, au Lesotho et au Bangladesh. L'agriculture représente 70 % du marché de l'emploi dans les PMA.

Le renforcement du système agricole dans les PMA doit être une stratégie efficace de lutte contre la faim et la pauvreté extrême et au delà, pour un développement équitable et durable des PMA.

Cependant, le secteur agricole a été négligé pendant plusieurs années. Le manque d'investissement dans le renforcement du secteur agricole a été exacerbé par la précarité des régimes fonciers, les difficultés d'accès aux financements, les problèmes de transport et autres infrastructures. Entre temps, beaucoup de pays développés ont considérablement subventionné leurs agriculteurs et écoulé à bas prix leurs produits agricoles à travers des chaînes d'approvisionnement internationales ou sous forme d'aide alimentaire. Par conséquent, plusieurs PMA sont devenus des importateurs nets de produits alimentaires et ont pu bénéficier de la récente hausse des prix des denrées alimentaires.

Appels à l'action

- Formuler des politiques de réformes agraires et promouvoir leur mise en œuvre en faveur des petits agriculteurs. Ces initiatives doivent prendre en compte les ressources productives qui sont essentielles à l'accélération de la production agricole (exemple : terres, forêts, eaux, zones de pêche, pâturages, etc.).
- Mettre l'accent sur les besoins, les forces et les droits des petits agriculteurs, notamment les femmes, en les soutenant pour qu'elles s'organisent en associations et coopératives de productrices et en créant de la valeur ajoutée dans les systèmes de production indigènes.
- Mettre l'accent sur une production répondant aux besoins des populations et sur l'instauration d'un système de distribution alimentaire viable, orienté vers l'approvisionnement en produits alimentaires accessibles aux nécessiteux quel que soit leur milieu.
- Promouvoir des pratiques agricoles économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement durables afin de renforcer la souveraineté alimentaire des PMA.
- Promouvoir une recherche agricole basée sur la diversité des semences et des pratiques agricoles socioculturelles.
- Prendre des mesures internationales pour réguler la concentration des chaînes d'approvisionnement, la spéculation alimentaire, l'accaparement des terres, les semences transgéniques et la production de biocarburants à grande échelle.
- Respecter le droit des PMA de protéger leur secteur agricole, notamment les petits producteurs.
- Assurer de nouveaux financements/investissements pour soutenir l'adaptation et renforcer la résistance face aux impacts relatifs aux changements climatiques.

- Promouvoir la vulgarisation agricole appropriée et le renforcement des capacités.
- Assurer un investissement supplémentaire dans la création d'emplois en milieu rural, et la réglementation publique pour garantir le respect des droits des travailleurs.

Faire face à la rareté au Bangladesh

Au Bangladesh, le fait de prendre trois repas quotidiens dans les conditions normales est une tradition. Hormis les pêcheurs ou les pisciculteurs en étangs, les Bangladais consomment généralement du poisson une fois par semaine ou même par mois. La consommation de viande est encore plus rare et se fait deux fois par an pendant les fêtes ou lors d'une visite de parents. Pour leur part, les aviculteurs consomment des œufs à l'occasion.

L'emploi est rare et, par conséquent, la nourriture, en particulier dans les mois de soudure de la mi-juin à la mi-août, de la mi-octobre à la mi-novembre, et de la mi-mars à la mi-avril, lorsque la demande de main-d'œuvre agricole diminue. Durant ces mois, appelés *taner mash* (mois de déficit) ou *Monga* (rares), beaucoup de personnes prennent deux ou même un seul repas par jour. Dans le district de Bandarban, la période de pénurie s'étend de mi-juin à mi-septembre, lorsque les agriculteurs sont profondément impliqués dans la *jum* (transfert des cultures aux collines).

Certains agriculteurs survivent par des travaux de terrassement fournis par les ONG en guise d'aide d'urgence dans la période de *monga*. Cet appui est donné à certains membres de groupes respectifs, mais ne peut répondre à leurs besoins pendant une semaine à la fois. La capacité d'adaptation de la population est bien connue, mais dans une situation désespérée, beaucoup sont obligés de vendre ou d'hypothéquer leurs biens pour survivre et/ou d'emprunter de l'argent ou du riz à des taux d'intérêt exorbitants.

Ahmad, Mohiuddin (2009), *Programme inclusif de réduction de la pauvreté : évaluation à mi-parcours*, CCDB, Dhaka.

7. Crise environnementale et changements climatiques

Les impacts et les menaces des changements climatiques sur les populations des PMA sont énormes en raison de leur vulnérabilité économique et sociale accumulée depuis de nombreuses années. Celles-ci sont susceptibles de payer un lourd tribut à ses conséquences les plus néfastes, et pourtant, les populations des PMA et des autres pays du Sud ne sont pas responsables de ce problème.

Responsabilité des changements climatiques et notion de dette climatique

Du point de vue de l'éthique et des droits, chaque personne sur la planète a droit à une part égale de « capacité de charge » de la terre pour l'absorption des gaz à effet de serre en toute sécurité : ce qui est souvent désigné comme « espace carbone » ou « espace atmosphérique ».

La science et l'histoire montrent que les pays riches industrialisés ou les pays du Nord, sont directement responsable des trois quarts des émissions historiques de gaz à effet de serre (GES), alors même qu'ils ne représentent que le quart de la population mondiale (voir le tableau ci-dessous).

	Emissions cumulées de GES de 1850 à 2008		Pourcentage de la population	Excès
Mondiales	1 214 gigatonnes	de 100 %	100 %	
• Mondiales 1850-1990	Environ 650 Gigatonnes			
• Mondiales 1991-2010	Environ 600 gigatonnes			
Pays inclus dans l'Annexe 1	878 gigatonnes	72 %	25 %	568 gigatonnes
Pays non inclus dans l'Annexe 1	336 gigatonnes	28 %	75 %	

Source: The Equitable Sharing of Atmospheric and Development Space: Some Critical Aspects. South Centre, Khor, M., 2010

Ainsi, les pays industrialisés ont privé les populations du Sud de la part de l'espace de carbone qui leur revient. Les populations des PMA, qui représentent le moins d'émissions par habitant, sont les plus grands perdants. En 2007, les émissions de GES par habitant aux Etats-Unis s'élevaient à 18,9 tonnes, alors celles des PMA étaient comprises entre 0,02 (Burundi) et 0,99 tonnes (Yémen), la seule exception étant la Guinée équatoriale (voir le tableau sur les émissions par habitant).

En outre, les émissions excessives des pays du Nord ont abouti au dépassement, par les totaux mondiaux de GES, des niveaux jugés sans danger pour l'intégrité climatique de la planète, une situation dont les plus lourdes conséquences seront subies par les populations du Sud.

Il en résulte une dette climatique due par les pays du Nord à ceux du Sud, ou par les pays développés aux pays en développement. Le concept de dette climatique a été introduit lors des négociations sur les traités relatifs aux changements climatiques et les luttes pour la justice climatique de ces dernières années. Cette dette comprend l'espace carbone pris de la part qui revient aux pays en développement (1) et les impacts de la crise sur les populations, l'environnement et les sociétés du Sud (2).

Le concept de dette climatique n'est pas totalement nouveau dans les négociations. Elle fait écho avec les principes de « responsabilité historique » et de « responsabilité commune mais différenciée » qui font partie de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

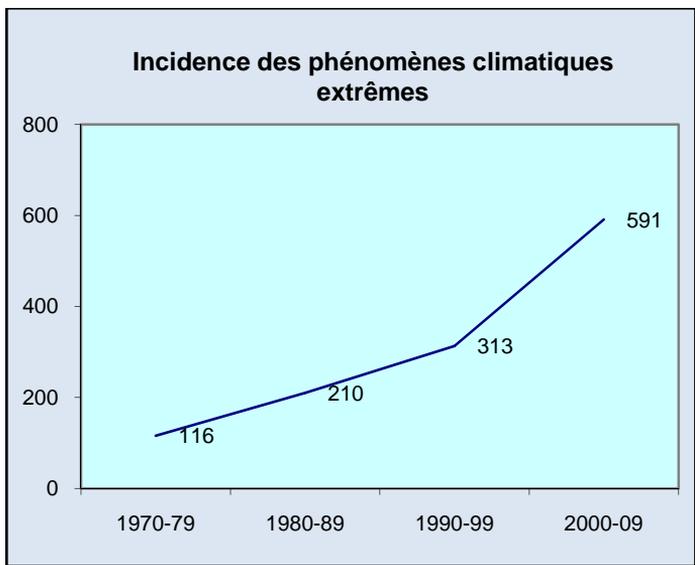
Pour nombre de mouvements de la société civile œuvrant sur le climat, dont beaucoup proviennent des PMA, les réparations de la dette climatique constituent « un point de départ fondamental pour la justice climatique ». Ces réparations devraient inclure des réductions profondes et drastiques des émissions de la part des pays du Nord, afin que ceux du Sud puissent récupérer leur espace carbone, et obtenir le transfert de financement et de technologie en contrepartie de la totalité des coûts d'adaptation et d'atténuation supportés par le Sud.²⁰

Impacts des changements climatiques sur les PMA

Les changements climatiques impliquent l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes de neige et autres type de tempête, les cyclones et les inondations. La fréquence de ces phénomènes s'est renforcée au gré de la montée des températures mondiales au cours de ces dernières décennies. Dans les PMA, l'incidence des phénomènes météorologiques extrêmes est passée de 116 en 1970 à 591 dans les années 2000, résultant à de lourdes pertes humaines matérielles.²¹

²⁰ Pour un document plus détaillé sur les perspectives de la société civile relatives à la justice climatique, voir la « Plate-forme asiatique pour la justice climatique » adoptée en 2009 par les mouvements et les organisations des peuples asiatiques et approuvée par Observatoire PMA (LDC Watch)

²¹ Estimations du Secrétariat de la CNUCED tirées de la base de données internationale de l'EM-DAT : OFDA/CRED (www.emdat.net), Organisation des Nations Unies (2010), op cit.



Source :
 Estimations du Secrétariat de la
 CNUCED tirées de la base de données
 internationale de l'EM-DAT :
 OFDA/CREG

De toute évidence, la dislocation et la destruction massives provoquées par les catastrophes ne sont pas les seules conséquences des changements climatiques mettant en péril et modifiant la vie. Les zones côtières et les petites îles sont soumises aux effets dangereux de l'élévation du niveau des mers, notamment l'augmentation de la salinité des sols, la diminution des terres et la disparition finale des petites îles, s'ils ne sont pas immédiatement visibles. La fonte des glaciers combinée à la désertification est également importante et constitue une menace immédiate à l'accès à l'eau potable.

Les changements intervenus dans la configuration des précipitations feront des ravages sur l'agriculture, ce qui modifiera, entre autres, les modes de récolte et les rendements. Les impacts de la hausse des températures sur la survie et l'évolution des bactéries, des virus et des insectes auront également des effets incalculables sur la santé végétale, animale et humaine.

Le tableau suivant répertorie quelques-uns des effets majeurs sur les régions où sont situés la plupart des PMA :

Impacts sur l'Afrique sub-saharienne (ASS)	Vulnérabilités sectorielles
<p>Température</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse des taux de réchauffement à travers l'Afrique subsaharienne en toutes saisons par rapport à la moyenne mondiale • Régions subtropicales plus sèches susceptibles de devenir plus chaudes que les zones tropicales plus tempérées <p>Précipitations</p>	<p>Hydraulique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévisions de graves pénuries d'eau à l'horizon 2020, touchant entre 72 et 220 millions de personnes • Accroissement de la pression sur l'eau pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ diminution de 50% de la taille du Lac Tchad (depuis 1970) ○ Baisse des précipitations, augmentation

<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des précipitations dans les régions semi-arides et arides de l'Afrique subsaharienne • Baisse des précipitations annuelles dans le Sud de l'Afrique subsaharienne • Augmentation de la moyenne annuelle des précipitations dans l'est de l'Afrique subsaharienne • Les importantes précipitations dans le Sahel peuvent être contrecarrées par l'évaporation <p>Conditions météorologiques extrêmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes, provoquant des sécheresses et des inondations en Afrique subsaharienne <p>Capacité d'adaptation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité d'adaptation aux changements climatiques en raison de la pauvreté généralisée, de la faiblesse des institutions, de la faiblesse des niveaux de capital humain, de l'insuffisance des infrastructures matérielles et des conflits 	<p>du potentiel des pertes par évaporation (15 à 25 %) et baisse des ruissellements (30 à 40 %) de la rivière Zambèze, touchant ainsi l'approvisionnement en eau en de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Malawi, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie</p> <p>Agriculture et sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des rendements agricoles due à la pression sur les plantes liée à la chaleur • Diminution de 50 % des cultures pluviales à l'horizon 2020, ce qui pourrait occasionner une baisse de 90 % des revenus provenant des cultures • Aggravation de l'insécurité alimentaire et augmentation des cas de malnutrition • Baisse de l'approvisionnement en produits halieutiques à cause de l'augmentation de la température des eaux <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expansion des zones exposées au paludisme • Transmission de la dengue, de la méningite et du choléra <p>Ecosystèmes et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désertification, en particulier en Afrique subsaharienne et au Sud du Sahel • Désertification, incendies de forêts et dégradation des prairies • Risque d'extinction de la faune pouvant aller jusqu'à 25 à 40 %. <p>Zones Côtières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Menace d'inondations dans l'Est de l'Afrique subsaharienne et dégradation des écosystèmes marins
---	---

Impacts sur l'Asie	Vulnérabilités sectorielles
<p>Température</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réchauffement dépassant la moyenne de la température mondiale en Asie centrale, orientale, du Nord et du Sud <p>Précipitations</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation des précipitations en dans le Nord, Asie méridionale et orientale ● Hausse des précipitations en Asie centrale, en particulier pendant l'été ● Réduction des glaciers de l'Himalaya et du Plateau tibétain, exposant le Bangladesh et le Népal aux inondations pendant la saison humide ● Pour l'ensemble de l'Asie, il est prévu une hausse de 3 % des précipitations à l'horizon 2020 et une augmentation de 7 % en 2050 <p>Conditions météorologiques extrêmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ accroissement des cyclones tropicaux, des sécheresses et des phénomènes El Niño ○ inondations et glissements de terrain ○ longues vagues de chaleur estivales en Asie orientale <p>Capacité d'adaptation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La pauvreté généralisée, l'inégalité des revenus, la faiblesse des institutions et la limitation des technologies entravent l'adaptation des PMA asiatiques aux changements climatiques 	<p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La baisse de la disponibilité de l'eau douce pourrait toucher 100 millions de personnes en Asie centrale, du Nord et de l'Est ● La fonte des glaciers pourrait accroître l'incidence des inondations et engendrer la disparition des courants fluviaux <p>Agriculture et sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pression sur l'eau due à la baisse de son approvisionnement et de l'humidité des sols pendant la saison sèche ● Réduction des rendements rizicoles ayant des répercussions négatives sur le commerce et les perspectives de croissance économique en Asie ● Dégradation des terres et désertification <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intensification du stress thermique ● Accroissement de l'incidence des maladies d'origine hydrique et de la mortalité endémique dues aux maladies diarrhéiques causées par de graves inondations <p>Ecosystèmes et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les feux de forêt ● Extinction des espèces <p>Zones Côtières</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Zones côtières et deltas plats en Birmanie, au Cambodge et au Bangladesh gravement touchées par la montée des eaux et une plus grande fréquence des tempêtes

Impacts sur les PMA PEID (Petits Etats insulaires en développement)	Vulnérabilités sectorielles
<p>Température</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réchauffement prévu dans l'Océan Indien, le Pacifique Nord-Sud et les PEID des Caraïbes <p>Précipitations</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmentation des précipitations annuelles dans le Pacifique équatorial, le Nord de l'Océan Indien et les Maldives ○ Prévision d'une baisse de la pluviométrie dans l'océan Indien et le Pacifique oriental. Pourtant, les précipitations sont cruciales pour les PIED, puisque la plupart d'entre eux dépendent de la pluie pour l'eau potable <p>Conditions météorologiques extrêmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ cyclones, tempêtes, inondations ○ blanchissement des coraux <p>Capacité d'adaptation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faiblesses structurelles de l'économie et forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles comme moyens de subsistance, capacités d'adaptation limitée par la faiblesse des revenus 	<p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Hausse du niveau des mers et changements dans les précipitations, remettant en cause l'approvisionnement en eau par exemple ; Kiribati pourrait être confronté à une réduction de 30 % de ses réserves d'eau douce en 2050 <p>Agriculture et sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des rendements agricoles due à l'élévation du niveau de la mer, la salinisation des sols et la baisse de l'approvisionnement en eau douce ● Réduction de la production dans le secteur de la pêche en raison des dégâts provoqués par les cyclones et la hausse de la température des océans <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prolifération de maladies comme le paludisme et la dengue <p>Ecosystèmes et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des peuplements de mangroves, d'herbiers et de récifs coralliens ● Destruction des forêts causée par des conditions météorologiques extrêmes <p>Zones Côtières</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Destruction des agglomérations et des infrastructures côtières, exacerbation de l'érosion côtière

Source : *Rapport sur les pays les moins avancés : vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA*, Nations Unies, 2010, Genève.

Changements climatiques et développement des PMA

Les changements climatiques accroissent la difficulté de relever le défi du développement des PMA aussi bien en termes d'urgence que de complexité.

D'une part, l'éradication de la pauvreté et l'autonomisation économique est au cœur de la tâche d'adaptation. Le renforcement de l'adaptation aux effets de la crise climatique et le renforcement des capacités à faire face aux changements inévitables que le réchauffement climatique exigera des sociétés humaines fait partie de cette tâche.

D'autre part, les paradigmes et stratégies de développement des PMA devront être foncièrement repensés pour s'acquitter de la tâche de passage à des systèmes durables et à faibles émissions. En tirant les leçons de l'histoire et de l'exemple négatif des pays riches industrialisés, les PMA doivent s'éloigner d'un système construit sur l'extraction délibérée des ressources pour le profit et l'abandon d'un itinéraire de développement qui aboutit à des émissions excessives de GES.

Les répercussions des changements climatiques prennent de l'ampleur, tandis que la fenêtre d'opportunités d'évitement des effets catastrophiques et irréversibles se referme. Les défis imbriqués liés aussi bien au développement qu'au climat ne peuvent être relevés sans une action d'urgence de la part des pays du Nord et de la communauté internationale dans son ensemble.

Appels à l'action

Pour les Etats membres des Nations Unies étant des pays riches et industrialisés, visés à l'annexe 1 à la CCNUCC :

- S'engager vis-à-vis de réductions poussées, drastiques et inconditionnelles des émissions de carbone et de GES à travers des mesures intérieures consacrées par des accords internationaux juridiquement contraignants dans le cadre de la Convention sur le climat, qui contient des cibles basées sur la science et l'équité. La poursuite de fausses solutions doit cesser.
- S'engager vis-à-vis de finances publiques obligatoires, prévisibles, inconditionnelles et non générateurs d'endettement pour couvrir la totalité des coûts de l'adaptation dans les pays du Sud, ainsi que ceux relatifs au passage à des systèmes durables devant faire partie des accords internationaux juridiquement contraignants au titre de la Convention climat. Selon différentes estimations, les pays du Sud auront besoin de plus de 400 milliards de dollars annuellement pour financer l'adaptation aux changements climatiques.

Pour les Etats membres des PMA :

- Donner la priorité aux efforts visant à permettre aux citoyens des PMA de faire face aux impacts des changements climatiques par la mobilisation et l'allocation des ressources nécessaires et l'utilisation appropriée et équitable de ces ressources.
- Rester ferme dans l'application rigoureuse des obligations des pays inclus dans l'Annexe 1 sur la base des responsabilités communes mais différenciées qui font partie des principes de la Convention climat, et la reconnaissance de la dette climatique envers les populations des PMA et le reste des pays du Sud.

Pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA :

Elaborer un programme d'action qui soutient les actions évoquées plus haut, ainsi qu'une résolution sur la reconnaissance internationale et la protection des droits des migrants pour motif climatique.

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) EN TONNES PAR HABITANT

Pays ou territoire	1990	1995	2000	2005	2007
Afghanistan	0,21	0,07	0,04	0,03	0,03
Albanie	2,28	0,67	0,99	1,44	1,35
Algérie	3,12	3,35	3,83	4,23	4,14
Andorra		6,29	7,89	7,22	6,48
Angola	0,42	0,88	0,67	1,19	1,41
Anguilla			2,96	3,73	3,52
Antigua et Barbuda	4,86	4,74	4,47	4,92	5,09
Argentine	3,47	3,52	3,82	4,09	4,65
Arménie		1,08	1,13	1,42	1,65
Aruba	29,11	22,45	24,92	22,86	23,02
Australie	17,15	17,14	17,17	17,86	17,94
Autriche	7,95	7,64	7,71	8,84	8,27
Azerbaïdjan		4,31	3,76	4,16	3,68
Bahamas	7,63	6,15	5,90	6,48	6,44
Bahrein	24,11	27,73	30,40	27,05	29,58
Bangladesh	0,13	0,18	0,20	0,26	0,28
Barbades	4,14	3,21	4,72	5,20	5,29
Belarus		6,35	5,89	6,55	6,87
Belgique	10,83	11,26	11,34	10,34	9,78
Belize	1,64	1,72	2,74	1,40	1,44
Bénin	0,15	0,23	0,24	0,33	0,46
Bermudes	10,00	7,59	7,87	6,92	7,95
Bhoutan	0,23	0,49	0,71	0,87	0,86
Bolivie	0,83	1,26	1,14	1,25	1,38
Bosnie-Herzégovine		1,26	6,15	6,77	7,68
Botswana	1,61	2,27	2,48	2,46	2,64
Bésil	1,40	1,70	1,90	1,88	1,94
Iles vierges britanniques	2,91	2,76	2,87	4,00	4,39
Brunei Darussalam	24,98	18,70	19,57	15,37	19,76
Bulgarie	8,69	6,97	5,38	6,07	6,78
Burkina Faso	0,07	0,07	0,09	0,09	0,12
Burundi	0,05	0,05	0,05	0,02	0,02
Cambodge	0,05	0,13	0,18	0,27	0,31
Cameroun	0,14	0,31	0,22	0,21	0,33
Canada	16,25	15,69	17,51	17,33	16,92

Cap-Vert	0,25	0,29	0,43	0,62	0,63
Iles Caïmanes	9,68	8,81	11,26	9,83	9,80
République centrafricaine	0,07	0,07	0,07	0,06	0,06
Tchad	0,02	0,01	0,02	0,04	0,04
Chili	2,65	3,03	3,90	4,01	4,31
Chine	2,15	2,74	2,69	4,28	4,92
Chine, Région administrative spéciale de Hong Kong	4,85	5,09	6,09	5,89	5,75
China, Région administrative spéciale de Macao	2,78	3,02	3,71	3,77	3,03
Colombie	1,73	1,64	1,46	1,37	1,43
Comores	0,18	0,16	0,15	0,18	0,19
Republique du Congo	0,49	0,56	0,35	0,47	0,45
Iles Cook	1,24	1,19	1,65	3,25	3,38
Costa Rica	0,96	1,40	1,39	1,60	1,82
Cote d'Ivoire	0,46	0,48	0,39	0,42	0,32
Croatie		3,94	4,49	5,32	5,61
Cuba	3,15	2,35	2,35	2,24	2,41
Cypre	6,84	7,82	8,71	8,97	9,60
République Tchèque		12,53	12,32	12,05	12,17
République démocratique du Congo	0,11	0,06	0,03	0,04	0,04
Danmark	9,81	10,72	8,84	8,63	9,18
Djibouti	0,71	0,69	0,55	0,59	0,58
Dominique	0,86	1,18	1,51	1,69	1,80
République dominicaine	1,30	1,98	2,28	2,09	2,12
Ecuateur	1,64	2,00	1,70	2,02	2,25
Egypte	1,31	1,50	2,01	2,12	2,31
El Salvador	0,49	0,92	0,97	1,04	1,10
Guinée équatoriale	0,32	0,29	0,86	7,74	7,47
Erithrée		0,09	0,17	0,16	0,12
Estonie		12,64	11,67	13,55	15,25
Ethiopie	0,06	0,04	0,09	0,07	0,08
Islands Feroe	13,15	14,68	14,40	14,03	14,12
Iles Falkland (Malvines)	18,47	16,30	12,76	17,14	19,68
Fiji	1,13	1,16	1,08	1,97	1,74
Finlande	10,22	10,24	10,08	10,41	12,15

France	7,02	6,78	6,18	6,43	6,02
Guyane française	6,99	6,55	5,10	4,21	4,17
Polynésie française	3,23	2,70	2,75	3,34	3,08
Gabon	6,57	3,55	0,98	1,36	1,43
Gambie	0,21	0,20	0,21	0,21	0,25
Géorgie		0,45	0,96	1,07	1,38
Allemagne		11,01	10,14	9,82	9,57
Ghana	0,26	0,31	0,32	0,34	0,43
Gibraltar	3,37	12,11	11,56	12,31	13,13
Grèce	7,16	7,42	8,37	8,92	8,83
Groenland	10,03	9,10	9,47	9,35	9,09
Grenade	1,26	1,72	2,03	2,29	2,35
Guadeloupe	3,35	3,75	4,84	4,67	4,69
Guatemala	0,57	0,72	0,88	0,96	0,97
Guinée	0,17	0,17	0,15	0,15	0,14
Guinée-Bissau	0,25	0,24	0,15	0,18	0,19
Guyane	1,52	1,95	2,09	1,95	1,97
Haïti	0,14	0,12	0,16	0,22	0,25
Honduras	0,53	0,69	0,81	1,11	1,23
Hungary	6,12	5,95	5,60	5,85	5,63
Islande	8,13	7,25	7,70	7,45	7,59
Inde	0,80	0,97	1,14	1,25	1,38
Indonésie	0,84	1,17	1,26	1,56	1,77
Iran	4,00	4,58	5,07	6,03	6,85
Irak	2,91	3,71	3,02	3,43	3,40
Irlande	8,63	9,11	10,75	10,32	10,18
Israël	7,43	10,09	10,30	8,85	9,63
Italie	7,45	7,65	7,83	7,98	7,69
Jamaïque	3,37	3,93	4,02	3,81	5,18
Japon	9,36	9,93	9,71	9,75	9,85
Jordanie	3,20	3,15	3,20	3,83	3,61
Kazakhstan		10,47	8,54	11,66	14,76
Kenya	0,25	0,27	0,33	0,31	0,30
Kiribati	0,31	0,28	0,39	0,28	0,35
Korée, République populaire démocratique	12,15	11,94	3,37	3,55	2,98
Korée, République	5,62	8,34	9,52	9,73	10,49
Koweït	19,02	30,85	31,91	33,29	30,21
Kyrgyzstan		1,02	0,94	1,07	1,14

Laos	0,06	0,07	0,20	0,24	0,25
Lettonie		3,78	2,57	3,08	3,45
Liban	3,06	3,90	4,07	4,30	3,21
Libéria	0,22	0,17	0,15	0,22	0,19
Libye	9,24	9,64	9,31	9,46	9,29
Lithuanie		4,46	3,48	4,19	4,55
Luxembourg	25,95	20,44	18,85	24,41	22,83
Macédoine		5,52	6,00	5,52	5,53
Madagascar	0,09	0,10	0,16	0,12	0,12
Malawi	0,06	0,07	0,09	0,08	0,07
Malaisie	3,13	5,88	5,44	7,16	7,32
Maldives	0,71	1,11	1,83	2,32	2,99
Mali	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Malte	6,05	7,13	5,31	6,70	6,71
Iles Marshall	1,01	1,29	1,48	1,48	1,67
Martinique	5,76	5,54	5,31	4,50	4,85
Mauritanie	1,34	1,32	0,46	0,56	0,62
Maurice	1,39	1,62	2,32	2,72	3,06
Mexique	4,29	3,82	3,92	4,19	4,39
Micronésie, Etats fédérés			0,51	0,50	0,56
Moldova		2,58	0,86	1,31	1,28
Mongolie	4,53	3,49	3,14	3,45	4,05
Montserrat	3,07	4,30	11,09	12,44	13,11
Maroc	0,95	1,13	1,18	1,44	1,49
Mozambique	0,07	0,07	0,07	0,09	0,12
Birmanie	0,10	0,16	0,19	0,30	0,27
Namibie	0,00	1,08	0,97	1,32	1,45
Nauru	14,43	13,95	13,55	14,14	14,09
Népal	0,03	0,09	0,13	0,12	0,12
Pays-Bas	10,98	11,44	10,45	10,60	10,53
Antilles néerlandaises	32,61	34,08	31,58	30,66	32,47
Nouvelle Calédonie	9,49	8,96	10,68	11,93	11,75
Nouvelle Zélande	7,07	7,30	8,45	8,12	7,79
Nicaragua	0,64	0,61	0,75	0,73	0,82
Niger	0,12	0,11	0,07	0,06	0,06
Nigeria	0,47	0,32	0,63	0,78	0,64
Nioué	1,74	1,89	2,12	2,43	2,57
Norvège	7,39	7,57	8,66	10,01	9,06

Territoires palestiniens occupés			0,25	0,73	0,58
Oman	5,62	7,34	9,18	13,06	13,69
Pakistan	0,59	0,65	0,72	0,82	0,90
Palau	15,74	6,68	6,07	9,64	10,49
Panama	1,30	1,30	1,96	1,87	2,17
Papouasie nouvelle Guinée	0,52	0,43	0,50	0,75	0,52
Paraguay	0,53	0,83	0,69	0,65	0,67
Pérou	0,97	1,00	1,17	1,34	1,51
Philippines	0,71	0,90	1,02	0,94	0,80
Pologne	9,13	8,99	7,85	7,95	8,32
Portugal	4,44	5,27	6,18	6,17	5,46
Qatar	25,19	58,63	56,31	64,17	55,43
Réunion	2,40	3,23	3,42	3,52	3,48
Roumanie	6,85	5,67	3,96	4,25	4,39
Fédération de Russie		10,50	9,84	10,59	10,83
Rwanda	0,10	0,11	0,09	0,08	0,08
Sainte Hélène	1,26	2,09	2,17	2,33	2,40
Saint-Christophe-et-Nevis	1,62	2,20	2,24	4,78	4,94
Sainte-Lucie	1,19	2,12	2,10	2,22	2,26
Saint-Pierre-et-Miquelon	14,64	11,10	8,76	10,74	10,83
Saint-Vincent-et-les Grenadines.	0,75	1,22	1,46	1,82	1,85
Samoa	0,77	0,78	0,79	0,88	0,90
São Tomé et Príncipe	0,57	0,60	0,63	0,84	0,81
Arabie saoudite	13,23	12,87	14,31	15,55	16,31
Sénégal	0,42	0,40	0,40	0,49	0,46
Serbie- Monténégro		3,75	3,81	4,89	5,13
Seychelles	1,58	2,52	6,96	8,43	7,47
Sierra Leone	0,10	0,15	0,15	0,25	0,24
Singapour	15,56	13,54	13,03	13,96	12,08
Slovaquie		8,13	6,79	7,27	6,86
Slovénie		7,13	7,28	7,46	7,52
Iles Salomon	0,51	0,44	0,40	0,38	0,40
Somalie	0,00	0,00	0,07	0,07	0,07
Afrique du Sud	9,08	8,54	8,21	8,49	8,82
Espagne	5,86	6,53	7,31	8,21	8,16
Sri Lanka	0,22	0,32	0,54	0,60	0,62
Soudan	0,21	0,15	0,16	0,28	0,28

Suriname	4,45	5,01	4,55	4,76	4,78
Swaziland	0,49	0,47	1,10	0,91	0,92
Suède	6,04	6,06	5,66	5,72	5,38
Suisse	6,40	5,60	5,44	5,57	5,06
Syrie	2,94	3,53	3,84	3,79	3,41
Tajikistan		0,92	0,69	0,89	1,07
Tanzanie	0,09	0,12	0,08	0,13	0,15
Thaïlande	1,69	3,02	3,23	4,10	4,14
Timor-Leste				0,18	0,17
Togo	0,20	0,22	0,26	0,22	0,21
Tonga	0,81	1,13	1,23	1,69	1,71
Trinidad et Tobago	13,92	16,58	18,93	23,48	27,88
Tunisie	1,61	1,76	2,11	2,31	2,37
Turquie	2,69	2,89	3,25	3,34	3,95
Turkmenistan		8,27	7,92	8,62	9,20
Iles Turques et Caïques		0,72	0,80	3,96	4,87
Ouganda	0,05	0,05	0,06	0,08	0,10
Ukraine		8,42	6,24	6,96	6,86
Emirats arabes unis	29,36	30,29	39,15	28,28	31,06
Royaume-Uni	9,96	9,73	9,24	9,02	8,86
Etats-Unis	19,09	19,28	19,95	19,30	18,91
Uruguay	1,28	1,42	1,60	1,80	1,86
Ouzbékistan		4,40	4,80	4,27	4,32
Vanuatu	0,47	0,38	0,43	0,41	0,45
Venezuela	6,19	6,03	6,24	6,14	5,99
Viet Nam	0,32	0,41	0,68	1,23	1,29
Iles Wallis et Futuna				1,94	1,92
Sahara occidental	0,90	0,81	0,75	0,54	0,50
Yémen	0,78	0,72	0,80	0,95	0,99
Zambie	0,31	0,24	0,17	0,20	0,22
Zimbabwe	1,48	1,29	1,12	0,86	0,77
TOTAL	876,35	1028,97	1052,20	1119,56	1140,95

PMA*

Etats-Unis, Union européenne, G8, Australie, Nouvelle Zélande

8. Commerce pour le développement : commerce équitable, et non libre-échange

Alors que les PMA doivent passer d'un accent excessif sur les exportations à davantage d'efforts dans le renforcement des capacités de production pour les besoins intérieurs pour assurer la croissance économique, le commerce restera un élément important de leurs stratégies de développement.

Le commerce des PMA ne représentait collectivement que 1,08 pour cent des exportations mondiales en 2008, alors que cela représentait une hausse de 0,62 pour cent par rapport à 2002. Les recettes provenant des exportations de marchandises des PMA en 2008 s'élevaient à 178,2 milliards de dollars. Toutefois, en raison de la crise financière mondiale, les PMA ont vu leurs exportations de marchandises baisser de 29,3 pour cent en 2009.²²

Malgré la vitalité exponentielle du commerce mondial au cours de ces trois dernières décennies, les PMA n'ont pas été en mesure de maximiser leurs avantages comparatifs en raison de diverses contraintes, notamment les conditions défavorables de l'accès au marché.

Libéralisation prématurée et sans discernement

Bon nombre d'organismes bilatéraux et multilatéraux de développement font encore une fixation sur un paradigme de développement qui perçoit la libéralisation comme « bénéfique », voire d'une impérieuse nécessité, pour la croissance économique. Malgré les nombreuses preuves du contraire, les critiques acerbes et l'opposition généralisée à travers le monde, ce paradigme reste la sagesse conventionnelle de tous les organismes de développement et d'un trop grand nombre de gouvernements.

Les programmes de libéralisation prématurés et sans discernement sapent le rôle important joué par les gouvernements des PMA en matière de développement, portent un grave préjudice à leurs industries encore incapables de concurrencer les produits importés, et détruisent le potentiel sous-jacent de l'émergence et de la croissance des industries nationales qui approvisionnent les marchés intérieurs.

Inégalité des termes de l'échange

Pire encore, il y a eu deux poids deux mesures dans la mise en œuvre de la libéralisation et le « libre-échange ». Les gouvernements du Nord protègent leurs propres marchés par des subventions et diverses barrières non-tarifaires, alors même qu'ils insistent pour que les pays du Sud « s'ouvrent », réduisent les contraintes sur les importations et les exportations et libéralisent leurs économies nationales.

²² Ibid.

Les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) permettent aux PMA de bénéficier d'un traitement spécial et différencié. Mais tant que les pays développés continueront de fournir des sommes astronomiques à leurs propres agriculteurs et entreprises agroalimentaires, les mesures spéciales de l'OMC ne serviront qu'à maquiller des inégalités structurelles profondes. Des voix s'élèvent vigoureusement dans le monde entier pour exiger la réduction significative des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE, mais cet appel est resté lettre morte.

Il y a une décennie, il était estimé que la réforme commerciale serait impossible. Le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, appelé Cycle de Doha pour le développement, a commencé par une réunion au niveau ministériel en 2001 et a constitué le premier cycle de négociations à se dérouler sous les auspices de l'OMC. Mais le « développement » a été systématiquement écarté de l'ordre du jour.

Les déboires commerciaux du Bangladesh

Au Bangladesh, le commerce extérieur est en hausse, mais c'est également le cas du déficit commercial. Le pays continue d'exporter principalement des produits tirés des ressources naturelles et basés sur une main-d'œuvre intensive, et d'importer des biens d'équipement et des matières premières industrielles coûteux. L'assiette des exportations est très limitée et dépend fortement de quelques articles comme les vêtements prêt-à-porter, le jute et les produits à base de jute, ainsi que des surgelés. L'indice des termes de l'échange en 2008-2009 s'élevait à seulement 71,03, contre 92,77 en 1999-2000 (année de référence : 1995-2006 = 100). Le Bangladesh est confronté à de nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires sur le marché des d'exportations. Les tarifs moyens appliqués par les pays industrialisés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements en provenance du Bangladesh en 2009 se situaient entre 0 et 15,3 pour cent.

Bangladesh : évaluation du programme d'action de Bruxelles et des Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport de la société civile, Ahmad, M., novembre 2010

Le refus de l'accès équitable des produits des pays pauvres aux marchés est complètement inacceptable. Les pays du Nord doivent élargir l'accès aux marchés à toutes les exportations de tous les PMA. Les membres de l'OMC ont convenu de fournir l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement aux importations en provenance des PMA couvertes de lignes tarifaires à 97 pour cent. Toutefois, les PMA exigent l'extension de cet accord à 100 pour cent de couverture, puisque 3 pour cent des lignes tarifaires peuvent couvrir une part importante des exportations des PMA, tels que les marchandises textiles, les vêtements et produits agricoles. Les impacts potentiels de l'extension de la couverture sur le commerce et la protection sociale ont été analysés, et une étude indique que les PMA peuvent gagner de 7,5 milliards de dollars en exportations supplémentaires si la couverture des produits passe de 97 à 100 pour cent. 23 De

²³ *Accès aux marchés en franchise de droits et sans quotas pour les PMA*, Vanzetti, D. et Peters, R., Australian National University et CNUCED, 2009

même, on estime que les gains en matière de protection sociale occasionnés par cette expansion seront multipliés par sept, passant de 1 à 7 milliards de dollars.²⁴

« Aide pour le commerce équitable »

L'initiative « Aide pour le commerce », introduite dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005, était censée s'attaquer aux contraintes des PMA en matière d'offre et renforcer leurs capacités à appliquer les accords de l'OMC. Les fonds inscrits au titre de ce programme sont destinés à aider les PMA à accroître leurs échanges commerciaux, à diversifier leurs exportations, à maximiser les liens avec l'économie nationale, et à renforcer leurs capacités d'adaptation.

Le niveau réels d'avantages apportés par « L'aide pour le commerce » aux PMA est sujet à discussion. Le programme a été largement critiqué pour être « l'argent destiné à graisser la patte » des PMA afin de les amener à accepter d'adhérer à la position des pays développés dans les négociations commerciales.

L'offre de l'initiative d'« Aide pour le commerce » se développe depuis le début du programme. Selon l'OCDE/OMC, cette initiative était composée d'environ 25 pour cent d'aide au développement et de quelque 35 pour cent de l'aide que les donateurs et les gouvernements affectent à des secteurs particuliers.²⁵

Politiques commerciales nationales pour le renforcement stratégique des économies des PMA

Les politiques commerciales des gouvernements de nombreux de PMA aggravent la vulnérabilité de leurs économies. Il y a eu peu de progrès vers la diversification économique ou l'accroissement de la valeur ajoutée des exportations au cours de ces dix dernières années. L'indice de concentration des exportations des PMA s'est aggravé, avec un rétrécissement de la marge des produits d'exportation. Plus de la moitié des PMA ont subi une désindustrialisation dans la dernière décennie, ce qui se traduit par une baisse de la part du secteur manufacturier dans le PIB national.

Les gouvernements des PMA doivent concevoir des politiques commerciales compatibles avec la consolidation stratégique de leurs économies et qui le soutiennent. A long terme, la consolidation des acquis ne doit pas être compromise par la recherche de bénéfices immédiats et peu viables. Les richesses naturelles des PMA varient d'un pays à un autre, et les programmes de développement de chaque pays, notamment les politiques commerciales devront être adaptées à leurs richesses respectives tout en intégrant les besoins de leurs populations.

²⁴ *Deux opportunités d'honorer l'engagement de développement de Doha*, IFPRI, juillet 2006

²⁵ *Aide au commerce : S'appuyer sur les progrès d'aujourd'hui pour assurer l'avenir de demain*, Hoekman, B., et Wilson, J., 2010

Pour les PMA riches en pétrole et en minéraux, les revenus commerciaux ont été relativement meilleurs. Mais même ces pays doivent veiller à tempérer leur dépendance à l'égard de ces secteurs. Ils doivent réviser et repenser la conception de leurs programmes d'échanges, en gardant à l'esprit que si il existe une forte demande pour ces produits, ils ne sont ni infinis ni renouvelables.

Oui au commerce équitable, non au libre-échange

Les accords commerciaux inéquitables du monde globalisé d'aujourd'hui continuent de détruire la vie et les moyens de subsistance des populations des PMA. Ces pays ont besoin que des actions concrètes soient jointes aux promesses de longue date pour des règles de commerce équitable, y compris l'accès en franchise de droits et sans contingents, ainsi que des règles d'origine réalistes. Il doit être mis fin aux accords commerciaux multilatéraux, bilatéraux et régionaux qui favorisent une libéralisation prématurée et sans discernement.

Appels à l'action

- Etendre immédiatement l'accès total et inconditionnelle de toutes les exportations des PMA à tous les marchés des pays développés, et réduire les barrières non tarifaires telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) trop restrictives et les obstacles techniques au commerce (OTC). Les économies émergentes, qui le peuvent, devraient être encouragées à offrir un accès en franchise de droits et sans contingent aux produits des PMA.
- Réformer les règles d'origine pour les simplifier, pour qu'elles permettent le cumul du statut régional et de PMA, et favorisent les opportunités de fabrication pour les PMA.
- Renforcer le Traitement spécial et différencié, ainsi que la souplesse des politiques en faveur des PMA, et l'opérationnaliser en fonction du stade de développement du pays concerné (plutôt que de le limiter dans le temps) au sein de l'OMC et des accords régionaux et bilatéraux, de sorte que les PMA puissent adopter des stratégies de développement qui reflètent leurs besoins et opportunités spécifiques.
- Mettre intégralement en œuvre les dispositions convenues pour faciliter l'accès des PMA à l'OMC et ouvrir l'accès à un mécanisme d'appel indépendant pour empêcher toute demande déraisonnable au cours des négociations d'accès.
- Soutenir les PMA dans le renforcement des capacités pour le respect des normes de produits et de qualité et apporter une aide renforcée au commerce dictée par les besoins des PMA et adaptés à leurs priorités.

9. Autonomisation des femmes et égalité des sexes

L'oppression et la marginalisation des femmes sont malheureusement communes à diverses cultures et sociétés. La seule différence réside dans le degré et les formes particulières d'expression de cette marginalisation.

Les femmes des PMA paient un lourd tribut aux difficultés économiques et sociales du fait des discriminations et du manque d'autonomisation qu'elles subissent à cause de leur genre. Il s'ensuit que la discrimination sexuelle et l'oppression des femmes dans les PMA sont plus intenses à cause des vulnérabilités économiques relativement extrêmes dans ces pays. Ces conditions se renforcent mutuellement.

L'autonomisation des femmes et l'égalité entre les genres ne devraient pas être définies comme des processus permettant simplement à la femme d'être l'égale de l'homme, lorsque la majorité des hommes et des femmes sont paupérisés et non autonomisés. L'égalité entre les sexes doit être définie dans le cadre de la poursuite du développement humain pour tous.

Le développement ne peut être atteint sans la participation autonomisée des femmes. Des femmes autonomes donnent lieu à des communautés à la base et des organisations et mouvements populaires plus forts et plus actifs, mieux équipés pour lutter en faveur des changements économiques et politiques nécessaires au développement équitable et durable, et participant activement et de manière citoyenne à la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement national.

L'autonomisation des femmes se traduit par un renforcement de la contribution des femmes leaders à la gouvernance et à la vie politique. Elle se traduit également par une meilleure capacité des femmes à s'occuper de leur famille, une responsabilité que les hommes devraient partager.

Egalité entre les sexes

L'égalité entre les sexes implique une société dans laquelle les femmes et les hommes jouissent des mêmes opportunités, des mêmes résultats, des mêmes droits et des mêmes obligations dans toutes les sphères de la vie. L'égalité entre les hommes et les femmes existe lorsque les deux sexes ont la possibilité de bénéficier équitablement du partage des pouvoirs et de l'influence, jouissent de chances égales en termes d'indépendance financière à travers le travail ou la création d'entreprise, jouissent de l'égalité dans l'accès à l'éducation et de l'opportunité de poursuivre des ambitions personnelles. Un aspect crucial de la promotion de l'égalité entre les sexes est l'autonomisation des femmes, avec un accent particulier sur l'identification et le redressement des déséquilibres de pouvoir, ainsi que l'octroi davantage d'autonomie aux femmes pour la gestion de leur propre vie. L'autonomisation des femmes est essentielle au développement durable et à la réalisation des droits de l'Homme pour tous.

L'égalité entre les sexes devrait aussi être perçue comme faisant partie de la définition du développement : un développement sans égalité entre les genres n'en est pas un. L'équité du développement doit se mesurer non seulement à travers les classes et secteurs, les communautés, les zones géographiques et les générations, mais également à travers la dimension genre.

Social Watch, un réseau international d'organisations de la société civile qui suivent les progrès vers la réalisation des objectifs et engagements de développement des Etats membres de l'ONU, a élaboré l'Indicateur d'équité entre les sexes (IES) sur la base de trois dimensions : l'éducation, la participation à l'économie et l'autonomisation. Les données du Rapport 2010 de Social Watch indiquent que 26 PMA sur 37 ont des notes en dessous de 60.²⁶

Certaines des questions les plus sensibles auxquelles les femmes des PMA sont confrontées :

Santé de la reproduction

L'accès à des soins de santé de la reproduction sécurisés est une préoccupation majeure pour les femmes des PMA. Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), les problèmes de santé de la reproduction demeurent la cause principale de morbidité et de mortalité des femmes en âge de procréer dans le monde entier. La mise à disposition d'informations de base, de services et de conditions aidant les femmes à préserver leur santé en matière de reproduction ne font toujours pas partie des priorités des gouvernements de nombreux PMA, provoquant ainsi le décès de millions de femmes. La Division de la population des Nations Unies a annoncé que la proportion de femmes suivies par un personnel de santé qualifié lors d'accouchements s'élevait à seulement de 38 pour cent entre 2003 et 2008, ce qui occasionnait des complications chez de nombreuses femmes. Les taux de mortalité maternelle restent élevés : 590 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2008.²⁷

En 2007, le taux de prévalence du VIH/SIDA se situait à 2 pour cent de la population adulte (âgée de 14 à 49 ans) dans les PMA. Toutefois, seulement 19 pour cent des femmes entre 14 et 24 ans disposent une connaissance adéquate du VIH/SIDA, contre 28 pour cent pour les hommes de la même tranche d'âge.²⁸

Violences faites aux femmes

Les femmes des PMA continuent de souffrir de diverses formes de violence. Les violences massives basées sur le genre sont répandues dans certains PMA, en particulier dans les zones en proie à des conflits. Les gouvernements des PMA n'ont pas assuré la protection des femmes contre les violences et abus et, en réalité, les femmes continuent de mourir entre les mains des structures publiques censées protéger les droits de chaque citoyen.

²⁶ Rapport 2010 de Social Watch: « *Après la chute* », Social Watch, Montevideo, 2010

²⁷ UN-OHRLS, op cit.

²⁸ Rapport 2008 sur l'Epidémie mondiale de SIDA, ONUSIDA, Genève, 2008

Outre le préjudice évident sur les plans physiques et affectifs subi par les femmes, les violences faites aux femmes constituent également une entrave à leur participation à la vie politique. Les violences conjugales, par exemple, constituent une sérieuse contrainte à la participation des femmes aux affaires publiques. La politique est considérée comme un travail d'homme dans beaucoup de PMA, et les femmes sont activement découragées quand il s'agit de l'entrée dans l'arène politique, souvent à travers l'intimidation par les hommes de leur propre famille. Le plus souvent, les cas de violence conjugale ne sont pas signalés du fait que cela est perçu comme mettant en péril l'honneur et la crédibilité des familles, et les femmes qui en sont victimes sont tenues pour entièrement ou partiellement responsables de ce qui leur arrive.

La création de programmes et politiques intégrant la dimension genre et traitant la question des besoins des femmes minimisent les expériences réelles des femmes sur le terrain, menant, à la longue, à l'inefficacité de ces programmes. Même la législation censée intégrer la dimension genre est toujours soumise à la discrétion des systèmes judiciaires et peut ne pas être appliquée en faveur des femmes.

Invisibilité économique

L'invisibilité économique des PMA accentue leur condition. Les types de travaux effectués par les femmes, tels que les travaux ménagers ou non rémunérés, sont encore de moindre valeur aux yeux de la société. Le ménage est considéré comme étant le domaine de la femme, qui est découragée d'entrer dans le marché du travail. Toutefois, en raison de la pauvreté, de plus en plus de femmes sont disposées à supporter le double fardeau du travail rémunéré et du travail non rémunéré.

Les femmes de toutes les classes économiques affluent vers le secteur informel à cause de sa nature souple, quand bien même dangereuse et irrégulière. Le travail informel permet aux femmes d'allier affaires familiales et revenus souvent situés en-dessous du salaire minimum. La faiblesse de leur salaire se traduit par leur confinement entre travaux ménagers et travail informel, et un fardeau de plus en plus lourd qui, à la longue, influe négativement sur leur état de santé.

Accès aux ressources et leur contrôle

Au sein des ménages, les femmes jouissent de moins d'accès et de contrôle par rapport aux ressources et ont une influence limitée sur les décisions du ménage. Elles ont également un accès limité aux ressources communales et sont par conséquent sous représentées

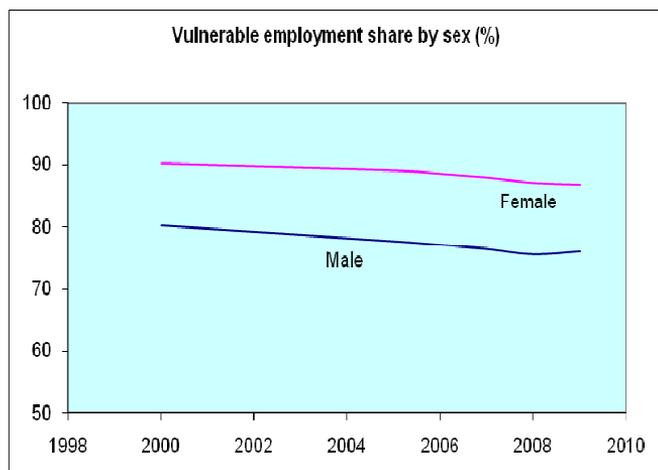


Figure : Proportion des emplois vulnérables par sexe (en %)

Source : Trends Econometric Models, OIT, Genève, 2010

au niveau des instances décisionnelles publiques : elles ont un pouvoir de négociation limité à tous les niveaux et font face à des défis dans l'accès aux possibilités d'amélioration de la situation socio-économique de leurs familles. On doit s'attaquer à la question de l'inégalité entre les sexes, mais sur de multiples fronts. Les questions genre doivent être intégrées dans tous les secteurs pour assurer des retombées effectives en matière de développement pour les PMA.

Femmes et emploi

Il existe plus de femmes « sans emploi » que d'hommes, en ce sens que les hommes disposent d'un emploi rémunéré. Même parmi ceux qui ont un emploi, le fossé entre les sexes est visible, étant donné qu'il existe plus de femmes que d'hommes exerçant un emploi vulnérable, par exemple dans l'auto-emploi et le travail familial non rémunéré. En outre, il y a la question de l'inégalité du traitement salarial pour un travail égal. Tandis que la proportion de travailleurs hommes dans des emplois vulnérables est passée de 80,2 en 2000 à 76,1 pour cent en 2009, celui des femmes travaillant dans des emplois vulnérables a connu une hausse de 90,2 à 86,9 pour cent sur la même période.²⁹

Femmes et éducation

Selon des données de 2005-2008, le taux d'alphabétisation chez les adultes de 15 ans et plus dans les PMA se situait à 50 pour cent pour des femmes, contre 67 pour cent pour les hommes. C'est seulement dans deux PMA, le Lesotho et Haïti, que le taux d'alphabétisation chez les adultes est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Le fossé entre les genres en termes d'alphabétisation chez les adultes s'est en réalité creusé entre 1994 et 2004 et entre 2005 et 8 dans plusieurs pays dont le Bénin, le Burkina Faso, le Niger, le Rwanda, la Sierra Leone, la Zambie et le Laos, tandis qu'il est resté inchangé en Ethiopie, au Mali et au Mozambique. Durant cette période, ce fossé a connu une réduction importante au Malawi (9 pour cent), suivi du Togo (8

Les femmes du Népal à l'avant-garde

La participation des femmes au mouvement historique populaire démocratique du Népal, en 2006, était élevée (40 à 60 %). Les femmes qui travaillent dans les secteurs formel et informel, les activistes, les professionnels, les ménagères, les jeunes et les étudiantes avaient rejoint ce mouvement.

La constitution intérimaire du Népal a inclus les « droits de la femme » comme étant un droit fondamental, et comporte des dispositions garantissant l'égalité des droits de propriété aux fils et aux filles du pays.

La présente Assemblée constituante du Népal est historique, 33 % des sièges étant occupés par des femmes, un accomplissement remarquable dans un pays caractérisé par des préjugés profondément enracinés contre les femmes.

²⁹ *Modèles économétriques des tendances*, OIT, Genève, 2010

pour cent), du Cambodge et d'Haïti (7 pour cent pour chacun). Les femmes se rapprochent de l'alphabétisation universelle chez les adultes dans deux pays seulement, les Maldives et Samoa (98 pour cent chacun) à côté des hommes.³⁰

Concernant l'inscription scolaire, les filles sont à la traîne derrière les garçons (tant pour le primaire que pour le secondaire). L'égalité entre les sexes a été réalisée en termes d'inscription à l'école primaire dans 13 PMA seulement, tandis qu'un seul PMA a atteint cette égalité au niveau des inscriptions pour le secondaire.³¹

Femmes et participation à la vie politique

La participation des femmes à la vie politique est très faible dans les PMA. En juin 2010, les femmes occupaient 15 pour cent des sièges des Chambres basses du Parlement dans les PMA, contre 7 pour cent en 1995. Cette proportion est plus élevée dans les Parlements asiatiques (19 pour cent), suivis de l'Afrique (16 pour cent), d'Haïti et du Pacifique (4 pour cent chacun).³²

Dans certains pays, des efforts ont été déployés pour accroître la présence des femmes au Parlement, par l'introduction d'quotas. Les femmes détiennent la plus forte représentation au Rwanda (56 pour cent), suivi de l'Angola et du Mozambique (39 pour cent chacun), du Népal (33 pour cent) et de l'Ouganda (32 pour cent). Au Yémen, à Madagascar, en Guinée, au Niger, ainsi qu'aux îles Tuvalu et Salomon, il n'existait aucune femme au Parlement en 2010.³³

Ces dernières années, un consensus s'est développé sur la centralité de la participation des femmes aux instances de décision au niveau local et la nécessité d'éliminer les obstacles qui inhibent leur participation effective.

Nepali women at the forefront

Women's participation was high (40% to 60%) in the historic people's democratic movement of Nepal, 2006. Working women from the formal and informal sector, activists, professionals, housewives, youths and students joined the movement.

The interim constitution of Nepal has included "women's rights" as a fundamental right, and has provided for equal property rights to son and daughters.

The present Constituent Assembly of Nepal is historic, with 33% of the seats occupied by women, a remarkable achievement in a country with deep-rooted prejudices against women.

³⁰ *Rapport de Suivi sur l'Éducation pour Tous, 2010 : Atteindre les marginalisés*, UNESCO, Paris, 2010

³¹ UN-OHRLLS, op cit.

³² *Femmes dans les parlements nationaux : situation en date du 31 mai 2010*, Union Inter-parlementaire <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/tab6a.htm>

³³ *ibid.*

Ces obstacles incluent les suivants :

- Faible représentation dans les conseils locaux,
- Planification à prédominance masculine et insuffisamment sensible à la dimension genre,
- Processus de budgétisation et d'allocation des ressources (défavorables aux femmes),
- Facteurs culturels décourageant la contribution des femmes aux discussions,
- Faiblesse et inefficacité des institutions qui représentent et soutiennent les femmes,
- Taux d'analphabétisme élevé (surtout dans les zones rurales).

Par conséquent, les questions de genre ne sont souvent pas intégrées de façon effective dans les plans de développement et les activités des conseils locaux.

Appels à l'action

Actions des PMA :

- Renforcer les capacités de production des femmes à travers l'amélioration de leur accès au domaine scientifique et technique, notamment le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.
- Renforcer le partenariat avec tous les intervenants, notamment les OSC, à tous les niveaux de la promotion des droits des femmes, ainsi que leur accès aux services de base,
- Assurer les actions de suivi à l'aide de données ventilées par sexe.
- Etablir un comité indépendant composé de différentes parties prenantes, notamment le parlement, les OSC et le secteur privé, pour suivre la mise en œuvre du programme d'action de la PMA IV en faveur des femmes.

Actions à entreprendre par les partenaires au développement et la communauté internationale

- Classer par ordre de priorité et allouer les ressources aux efforts visant à aider les PMA à mettre en œuvre des politiques de réalisation des OMD, surtout en ce qui concerne les femmes, et pas seulement l'objectif 3 des OMD.
- Soutenir l'ONU-Femmes dans ses efforts visant à conduire, à coordonner et à promouvoir la reddition de comptes du système des Nations Unies, pour soutenir les efforts des PMA visant à assurer l'intégration de la dimension genre dans leurs politiques et pratiques.

- Soutenir l'ONU-Femmes dans ses efforts visant à promouvoir les droits des femmes et leur accès aux services de base au niveau local.
- Utiliser l'allègement de la dette dans les PMA au profit des programmes axés sur le genre et les infrastructures favorisant les opportunités économiques pour les femmes.*
- Ouvrir les opportunités d'affaires aux entreprises de femmes des PMA.
- Soutenir les PMA dans la conduite d'un audit de la dimension genre dans chaque secteur du nouveau Programme d'action d'Istanbul et dans l'élaboration de stratégies d'actions visant à promouvoir l'autonomisation des femmes.

10. Migration

De plus en plus, dans les Pays les moins avancés (PMA), comme dans le reste du monde, il existe des mouvements de population des zones rurales vers les villes. Cela crée de nouvelles opportunités pour certains, mais également le problème de la croissance urbaine galopante dont la pression sur les infrastructures et services inadéquats favorise la pauvreté et la misère urbaine. Dans ces pays, le niveau d'urbanisation est faible et la majeure partie de la population avec ou sans emploi vit dans les zones rurales.

La dernière décennie a été marquée par une forte affluence de travailleurs migrants en provenance des PMA vers d'autres pays. Ces millions de travailleurs ont trouvé refuge à l'étranger parce que les économies de leurs pays ne sont pas en mesure d'offrir un emploi adéquat aux populations de plus en plus croissantes. Au niveau des PMA asiatiques, on observe un taux très élevé de travailleurs migrants qui proviennent du Bangladesh et du Népal en particulier, tandis que dans les PMA africains dont le Lesotho et le Yémen dépendent énormément des envois de fonds de leurs ressortissants qui travaillent à l'étranger.

Les pays d'accueil en bénéficient largement, car les travailleurs migrants sont prêts à occuper des emplois de subalternes et faiblement rémunérés. Ils exercent également des emplois hautement qualifiés, mais reçoivent souvent un salaire largement en-deçà de celui payé aux travailleurs locaux pour le même travail.

Les travailleurs migrants rendent également un énorme service à leur pays d'origine. La plupart y transfèrent la majeure partie de leurs revenus. Le secteur des travailleurs migrants contribue significativement aux recettes en devises de certains pays. Ils y envoient annuellement près de 25 milliards de dollars américains. Ces fonds aident de nombreuses familles à améliorer leur sécurité alimentaire et leurs conditions de vie, facilitent l'accès à l'éducation et aux centres de santé et servent également à investir dans la création de petites entreprises.

Le fait que travailleurs migrants ne jouissent pas des mêmes droits et protections que les citoyens de leur pays d'accueil constitue cependant une grave injustice. Ils sont souvent victimes de la loi et de certains organismes des pays d'accueil. Sur leur lieu de travail, on leur refuse régulièrement les droits en tant que travailleur. Victimes de négligence dans leur pays d'origine, ils ont dû choisir de s'expatrier, mais même à l'étranger, ils ne parviennent pas à obtenir la moindre protection de la part de leur propre gouvernement.

La croissance de la migration outremer est un indicateur de la situation économique désastreuse des PMA. La dépendance des transferts de fonds ajoute à la vulnérabilité des économies des PMA, qui n'ont aucun contrôle sur le marché de l'emploi à l'étranger et sur les autres facteurs essentiels à l'obtention d'un emploi dans ces pays. Les transferts de fonds vers les PMA ont considérablement augmenté pendant les années fastes, mais le taux de croissance a chuté à 8 pour cent entre 2008 et 2009.³⁴ En raison de la récente crise

³⁴ Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA : Rapport sur les pays les moins avancés :

financière mondiale et des troubles politiques dans certains des pays d'accueil, le marché du travail à l'étranger a subi une récession et de nombreux ouvriers sont maintenant de retour dans leurs pays d'origine, une situation qui entraîne une pression importante sur les économies intérieures des PMA.

Appels à l'action

- Souligner la nécessité de respecter les droits humains des migrants, des travailleurs migrants, de ceux de leurs enfants et de leurs familles dans le Programme d'action. Le droit à la mobilité et au travail doit être garanti.
- Mettre en place un mécanisme efficace de réglementation sur l'exploitation sexuelle et le travail forcé, notamment au profit des femmes et des enfants qui sont très vulnérables à ces deux fléaux: l'exploitation sexuelle et le travail forcé.
- Garantir l'accès des travailleurs migrants aux services et équipements de base. Garantir les systèmes de sécurité sociale efficaces pour eux.
- Le droit à l'égalité des travailleurs et travailleuses migrants doit être assuré à travers la garantie d'un salaire égal pour le même type d'emploi. Aucune discrimination basée sur l'origine, le sexe et le genre ne devrait être tolérée. Par ailleurs, des conditions de travail sécurisées, justes égales et équitables au profit des travailleuses migrantes devraient être garanties.
- En raison de leur très faible capacité d'adaptation, les PMA sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, qui constituent l'un des principaux facteurs de l'immigration. Par conséquent, pour la réduction des impacts des changements climatiques, des mesures concrètes et idoines devraient être intégrées au nouveau Programme d'action d'Istanbul.
- Renforcer les capacités et améliorer les compétences des travailleurs migrants en provenance des PMA.
- Intégrer les questions relatives à la migration dans le Programme d'action qui devrait se conformer aux normes minimales de salaire garantissant une qualité de vie décente.

11. Conflits, sécurité humaine, droits humains et paix

Guerre et conflit

Des conflits armés continus sévissent, dont beaucoup sont alimentés par les divergences ethniques ou religieuses dans les PMA tels que l'Afghanistan, le Yémen, la Sierra Leone, le Soudan, la Côte d'Ivoire et le Somalie. Plusieurs autres PMA tels que le Cambodge et le Népal sont maintenant dans une situation de post-conflit, mais demeurent encore en phase transitoire. Les budgets militaires de tous ces pays ont augmenté. Les dépenses militaires mondiales en 2010 étaient estimées à 1.630 milliards de dollars, alors que la totalité des dépenses militaires en Afrique étaient estimées en 2010 à quelque 30,1 milliards de dollars. Entre 2001 et 2009, les dépenses militaires réelles ont augmenté en moyenne de 5,1 pour cent. De nombreux pays investissent davantage dans leurs forces armées dans le but de sécuriser leurs frontières et de maintenir les régimes au pouvoir. Ces dépenses sont effectuées au détriment des services de base au profit de leurs citoyens.

Les conflits armés ont causé le déplacement interne d'un nombre important de personnes dans les PMA. On estime entre 50.000 et 70.000 le nombre de personnes déplacées qui ne peuvent toujours pas retourner chez elles après 10 ans de guerre civile au Népal.³⁵ Ces déplacées internes (DI) sont la plus part du temps au chômage et n'ont aucun moyen de subsistance. Elles sont également confrontées au problème de l'exclusion sociale. L'adaptation sociale et politique est un problème majeur pour les DI, qui sont considérées comme des réfugiés plutôt que des citoyens. En conséquence, elles sont confrontées à des discriminations de toutes sortes.

Les conflits armés ne font pas que déplacer les populations ; ils détruisent également les ressources naturelles, les maisons et les moyens de subsistance. Les conflits occasionnent des souffrances incroyables, en particulier chez les femmes et les enfants. Le tissu social se détériore gravement et les communautés sont réduites à vivre dans la terreur, la suspicion et l'insécurité.

Les violences basées sur le genre constituent le tableau général qui émerge de tous les conflits. Les violences sexuelles restent la forme la plus soutenue et la plus répandue des violences faites aux femmes. Ce type de violence a non seulement mis les femmes en danger directement et indirectement, mais il également accru leur vulnérabilité sexuelle, physique et psychologique. De même, les processus de paix/réconciliation se sont féminisés. Cela devient évident dans les situations post-conflit où les femmes se mettent spontanément au devant des initiatives de paix et se les approprient car le besoin de recouvrer une situation

³⁵International Displacement Monitoring Centre (L'Observatoire des situations de déplacements) (2007), *Manuel sur la restitution des logements et des biens aux réfugiés et personnes déplacées*

normes est beaucoup plus fort chez elles que chez les hommes.³⁶

Ces conflits armés se sont certes limités principalement à l'intérieur des pays, mais certains pays ont également connu des guerres externes. Si rien n'est fait, la question de la « sécurité nationale » risque de devenir un problème sacro-saint. Cette situation entérine les urgences, les pouvoirs accrus en faveur des forces armées et enfin la confiscation des droits démocratiques et un affaiblissement du processus démocratique. La violation des droits humains, la corruption et les menaces s'emparent de toutes les couches sociales.

La religion est à la base des dissensions qui semblent quasi-impossibles à corriger ou à surmonter dans de nombreux pays. Il existe deux dimensions dans un conflit religieux. La première concerne les conflits violents qui peuvent être épisodiques ou plus ou moins continus, se traduisant par le meurtre, le viol, la mutilation, la destruction des biens, etc. L'autre concerne la discrimination et l'oppression systématiques, qui ont pour conséquences la création de ghettos ethniques, le nettoyage ethnique et le déni des droits (officiellement ou autrement), le manque criard d'opportunités économiques et sociales et le refus de l'espace politique. Dans les formes extrêmes, il peut y avoir des mesures à l'encontre des pratiques rituelles et culturelles de la religion victime. Chaque fois que survient la violence, il se produit une polarisation plus poussée, ce qui crée une fracture au sein de la société civile suivant les lignes communautaires et transforme les majorités religieuses en majorités politiques.

Dès lors, c'est la démocratie, l'état de droit, le pluralisme religieux et culturel qui sont en jeu. L'idée de la démocratie est remplacée par le majoritarisme; l'état de droit est remis en cause au profit de la coercition publique. Ainsi, le communautarisme cherche à détruire le caractère fondamental d'une société démocratique et pluraliste.

Malgré tous ces problèmes, les populations survivent et tentent continuellement de réparer le tissu social et leurs vies en tant qu'individus, familles et communautés, grâce à la résistance de personnes ordinaires et à leur courage irréductible dans l'adversité, ce qui constitue l'indication la plus importante qu'à la longue on peut vaincre les forces anti-humaines et anti-communautaristes.

Sécurité Humaine

Le concept de sécurité humaine devrait être employé pour définir de nouveaux cadres de politique pour les populations. Pour ce faire, la société civile devrait être impliquée dans sa redéfinition et sa mise en œuvre afin de renforcer son caractère ascendant. Pour l'instant, nous devons reconnaître que dans les PMA, le niveau de sécurité humaine dans ses différentes composantes n'a pas été atteint, alors que les objectifs fixés étaient très modestes. Les gouvernements des PMA et leurs partenaires au développement devraient prendre des mesures efficaces pour atteindre l'objectif multidimensionnel de la sécurité humaine.

³⁶ SAAPE, op cit.

La promotion de la sécurité humaine prépare non seulement la voie à un plus grand respect des droits humains, mais elle renforce également la sécurité de l'Etat et la sécurité mondiale. En effet, comment un pays peut-il être en sécurité lorsque sa population est affamée et confrontée à une pauvreté écrasante? Comment le Nord peut-il s'attendre à vivre en sécurité dans un monde si inégalitaire ? Nous devons comprendre qu'on ne peut arriver à un niveau de sécurité mondiale sans la sécurité humaine dans les PMA. Ainsi, la sécurité doit-elle constituer un objectif collectif. Elle ne peut plus être définie simplement en termes de stabilité régionale et de sécurité territoriale des Etats-nations.

De même, la paix ne peut plus être simplement définie comme l'absence de guerre. La fin de la Guerre froide a entamé une nouvelle ère de menaces caractérisée par des conflits intra-étatiques et ethniques, le terrorisme, les migrations et les déplacements forcés, la pauvreté extrême, ainsi que le VIH/SIDA, et les pandémies. Ces nouvelles menaces sont interdépendantes et transfrontalières. En outre, elles touchent les PMA de façon disproportionnée. Dans un contexte aussi complexe, les moyens de garantir la sécurité ne peuvent plus être fondés seulement sur la puissance militaire, mais doivent inclure des conditions sociales, politiques et économiques favorables, ainsi que la promotion du développement humain, les droits de l'homme et des politiques inclusives.

Les réductions des dépenses militaires dans les PMA et les pays de leurs partenaires au développement sont nécessaires, mais nous devons également plaider en faveur de la démilitarisation, y compris sur le plan social que culturel. Cette démarche impliquerait le contrôle des forces armées par les civils, la démobilisation des combattants, le désarmement, la conversion des industries d'armement et, surtout, la renonciation à l'idéologie qui considère la violence comme une solution légitime aux conflits et un moyen efficace d'accession et de maintien au pouvoir. Cette perspective semble particulièrement pertinente dans les PMA qui sont confrontés à des situations de conflit et ceux en période post-conflit, étant donné que de nombreux chercheurs qui s'intéressent au désarmement affirment que le contrôle et la réduction des armes peuvent s'avérer un outil efficace pour assurer la stabilité et instaurer la paix. En termes de consolidation de la paix, le désarmement et le contrôle des armes constituent une étape préliminaire vers la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans un processus politiquement intense.

Un effort particulier devrait également être consenti pour enrayer le commerce et le trafic des armes. Le Réseau de la sécurité humaine a été créé à cette fin, en 1999, après les efforts conduits avec succès par société civile et certains gouvernements, qui ont abouti à la Convention de 1997 sur l'interdiction des mines. Plus tard, en 2001, la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre a adopté un Programme d'action, et 138 gouvernements ont participé à un examen des avancées réelles en matière de réglementation nationale et de contrôle, lors d'une conférence de suivi qui s'est tenue en juillet 2003. Cet effort doit être poursuivi avec un accent particulier sur les PMA.

Droits humains et exclusion sociale

L'exclusion sociale se matérialise par des obstacles structurels créés pour empêcher systématiquement certains individus et communautés d'accéder à des droits, à des opportunités et à des ressources qui sont à la disposition d'autres membres de leur société. Elle est répandue dans de nombreux PMA et peut être basée

sur la race, la caste ou l'appartenance ethnique, le sexe, la situation géographique, la structure des classes, la religion etc. La pauvreté économique, l'analphabétisme, les maladies, l'insécurité alimentaire, entre autres, constituent souvent des indicateurs d'exclusion sociale.

Appels à l'action

- Aucun Etat, aucun mécanisme ni aucun processus ne devraient porter atteinte aux droits fondamentaux des populations des PMA. Le droit à l'autodétermination doit être respecté. De même, les gouvernements des PMA doivent s'assurer que leurs citoyens jouissent pleinement des dispositions prévues dans tous les instruments internationaux sur les droits humains, y compris le PIDESC et son protocole facultatif, le PIDCP et ses protocoles facultatifs, les Normes du travail de l'OIT, la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDR), le CRC, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la DUDH, etc. La gouvernance politique et administrative, ainsi que les interventions en matière de développement, doivent être conformes aux instruments relatifs aux droits humains.
- Des dispositions juridiques efficaces doivent être mises en place pour éliminer la culture de l'impunité.
- La démocratie, la transparence, la redevabilité et la primauté du droit sont les fondements des droits humains et de la justice sociale. Par conséquent, les PMA devraient assumer la responsabilité de renforcer ces quatre piliers.
- Le droit à l'alimentation et/ou la souveraineté alimentaire et le droit à l'eau constituent des droits fondamentaux, aussi les PMA doivent-ils y concentrer leurs interventions. Les droits des peuples au développement sont tout aussi importants. Ainsi, les Etats doivent-ils respecter les droits communautaires des différents groupes auxquels appartiennent leurs citoyens.
- Les forces de sécurité et les mécanismes/structures étatiques chargées du maintien d'ordre dans les PMA doivent être formées de façon adéquate aux droits humains et à l'éducation à la justice sociale.
- La traite des êtres humains dans les PMA constitue une grave violation des droits humains; des mesures efficaces doivent être mises en place contre ce phénomène.
- Comme point de départ de la sécurité « nationale » à la sécurité « humaine », des efforts de démilitarisation doivent être consentis.

12. Gouvernance et développement

Il est indéniable que la « bonne gouvernance » est au cœur de toute réussite de la poursuite du développement. Le débat réside dans sa définition, les questions les plus importantes et la raison de leur importance.

Ceux qui soutiennent instamment que le développement repose sur le marché libre, le secteur privé et la mondialisation définiraient la « bonne gouvernance » comme celle qui est favorable au marché libre, au secteur privé et à la mondialisation. Selon cet argument, la corruption est mauvaise parce qu'elle favorise l'inflation et exclut toute uniformité des règles du jeu sur le marché. Le fait que la corruption sape également la capacité de l'Etat à fournir des services essentiels ne constitue pas un souci pour ceux qui croient que les services essentiels sont mieux gérés par le secteur privé.

La bonne gouvernance couvre un large éventail de questions, mais dans ce document, nous voudrions souligner ce qui suit :

La gouvernance dans les PMA

Le rôle de l'Etat dans le développement

Les processus démocratiques et la participation en tant que composantes et conditions sine qua non du développement

La gouvernance mondiale

Gouvernance dans les PMA

La substance et les exigences du développement telles que traitées dans les chapitres précédents nécessitent un rôle important de la part des Etats, non seulement dans l'élaboration de stratégies et politiques de développement, mais également en termes de capacité à jouer un rôle actif au niveau des activités économiques afin de conduire l'application et la mise en œuvre de ces politiques.

L'hypothèse générale est que ces Etats sont ceux qui défendent les intérêts de la nation entière et pas seulement ceux des élites, qui rendent justice aux marginalisés et aux démunis face aux cas d'injustice graves, et font preuve d'une volonté politique ferme face aux défis et des pressions exercées contre leurs propres politiques de développement. Ces Etats doivent avoir une forte légitimité et jouir de la confiance et du soutien de leur population, ce qui n'est possible que si ces Etats sont représentatifs, démocratiques, transparents et sont scrupuleusement redevables.

Les processus démocratiques et la participation ne sont pas seulement indispensables pour la légitimité et le soutien ; ils sont fondamentaux à la formulation de stratégies et de politiques appropriées, et à la réussite de leur mise en œuvre. La nature des gouvernements des PMA, le rôle qu'ils ont joué jusqu'à présent dans

l'économie et les contraintes liées à la participation des populations et de la société civile sont au cœur du défi de la gouvernance. Le déficit de bonne gouvernance est à la fois la cause et l'effet du statut de PMA, même si cette réalité figure à peine parmi les critères actuels de définition des PMA.

Les PMA disposant d'un système de gouvernance totalement démocratique dans lequel tous les citoyens sont en mesure d'exprimer leurs points de vue librement et sans contrainte (1), de s'organiser et de participer aux partis politiques, aux syndicats et/ou à d'autres organisations de leur choix dans un processus ouvert, transparent et totalement démocratique (2) et de choisir, d'élire et de révoquer leurs représentants politiques (3) sont très peu nombreux.

Certains gouvernements de PMA sont des dictatures militaires, des régimes autoritaires, des monarchies absolues ou des « quasi-démocraties » dans lesquels des formalités du processus politique démocratique sont présentes, mais où la démocratie ne s'exerce pas pleinement. Ces « quasi-démocraties » comprennent les Etats monopartites et les Etats comportant un parti au pouvoir dominant et où les partis d'opposition sont persécutés, ou encore des gouvernements dans lesquels le rôle du chef de l'Etat est disproportionné. Dans certains cas, des groupes ethniques ou d'autres groupes dominants ont une mainmise effective sur le pouvoir au détriment des autres.

Les PMA ont généralement été ou sont actuellement secoués par les guerres et des conflits internes qui dominent la vie politique et constituent le plus grand défi face à l'établissement d'un ordre et d'une gouvernance démocratiques. Les conflits entre les principaux partis politiques et/ou les groupes ethniques ont eu un impact négatif sur la société dans certains PMA. La justice et la primauté du droit en ont souffert et cela a retardé le processus de réalisation des OMD.

Un certain nombre de PMA sont dans une situation post-conflit et confrontés à des difficultés dans l'établissement d'un consensus inclusif. Toute réussite dans ce domaine nécessite un changement des mentalités traditionnelles et une réorientation de la gouvernance descendante vers la décentralisation et la déconcentration des pouvoirs et des responsabilités. La confiance et le respect mutuels entre les parties prenantes est nécessaire pour tracer la voie vers le progrès.

Certains gouvernements de PMA sont dominés par des élites, qui utilisent le pouvoir politique et les instruments de l'Etat dans le but de perpétuer et d'étendre leur contrôle sur l'économie. La majorité des populations des PMA est exclue des véritables activités politiques. La société civile est contrainte à maints égards et joue un rôle limité. Dans certains Etats extrêmement répressifs, il n'existe pas d'organisations de la société civile locales et internationales indépendantes. En outre, les médias ne peuvent pas assurer le suivi des politiques et des performances de l'Etat vis-à-vis des objectifs de développement. Cette situation indique le manque criard d'engagement de nombreux gouvernements à promouvoir un développement économique inclusif, social et politique et à garantir la protection des droits de l'Homme.

Néanmoins, depuis 2000, quelques avancées relatives à la gouvernance démocratique ont été observées.

Au Bangladesh, le pouvoir judiciaire a été séparé de l'Exécutif. Un certain nombre de commissions indépendantes ont été créées, dont la Commission nationale des droits humains, la Commission sur le droit à l'information et la Commission de lutte contre la corruption. De nouvelles lois et une liste électorale avec des photos ont appuyé les élections locales et nationales dans la période 2008-2010, ainsi que la transition vers la gouvernance démocratique à travers un processus électoral nettement amélioré. La Convention des Nations Unies contre la corruption a été ratifiée. Un Plan d'action national pour la gouvernance électronique est en cours de mise pour améliorer la prestation de services publics.³⁷ Des progrès ont également été réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains, mais la garantie de l'accès à la justice pour ses survivants demeure un défi.

Au Népal, la fin d'une guerre civile, qui a duré 10 ans, a abouti à l'abolition de la monarchie, puis à l'élection d'une Assemblée constituante le 10 avril 2008.³⁸ Le Liberia également a renoncé à sa dictature dans la dernière décennie, et le Yémen est actuellement secoué par des manifestations politiques en faveur de la démocratisation.

Les processus de démocratisation se poursuivent dans ces pays et font face à d'importants défis, mais leur exemple inspire l'espoir que d'autres pays PMA également feront des progrès vers la gouvernance démocratique.

Appels à l'action

- Les gouvernements des PMA devraient entreprendre immédiatement des réformes politiques massives et préparer le terrain pour des Etats et des processus politiques plus démocratiques.
- Les populations des PMA devraient activement s'organiser, s'autonomiser et être politiquement actifs. Elles devraient œuvrer à rendre leurs Etats plus démocratiques et exiger qu'ils s'acquittent de leurs devoirs et assument leurs responsabilités envers leurs citoyens. La démocratie à la base ou la démocratie ascendante devrait être privilégiée.

Gouvernance mondiale

Que sens revêt la gouvernance mondiale si les centres de décision s'éloignent des forums inclusifs pour se confiner dans des sphères des plus puissants, comme le G20 ? Un siège à la table du G20 ou la participation sur invitation ne permet pas de corriger la concentration croissante du pouvoir entre les mains de la poignée de pays qui détiennent les plus grands enjeux financiers du système économique mondial.

³⁷ *Les Objectifs du millénaire pour le développement, Rapport d'étape 2009 pour le Bangladesh*, Commission de planification, Gouvernement de la République Populaire du Bangladesh, Dhaka, 2010

³⁸ *Voices through Ballot, Overview of Asian Elections 2008 (Des voix par les voix, Vue d'ensemble des élections asiatiques 2008)*, Lee, J. O., Ahmad, M. (eds), Fondation Coréenne de la Démocratie, Séoul, 2008

Le modèle de développement de la gouvernance mondiale est non seulement exclusif, mais il détermine également les priorités mondiales et laisse les questions d'inégalité, de justice sociale, de pauvreté, de droits humains et le développement humain à la merci des intérêts financiers et commerciaux des grandes puissances. En outre, cette situation contribue activement au gaspillage dans les processus multilatéraux que de nombreux Etats membres puissants sont les premiers à critiquer.

La gouvernance mondiale et son architecture doivent respecter les principes de l'appropriation réelle, et non le genre de propriété dont le contenu est déterminé par de petits groupes à huis clos avant leur présentation devant l'organisme universel. La gouvernance mondiale des institutions, des structures et des processus doit impliquer pleinement les PMA et les autres pays du Sud. C'est la seule façon de prendre en compte leurs préoccupations, leurs intérêts et leur avenir.

Il doit y avoir une participation véritable au processus décisionnel au-delà des appels à la transparence et des concertations symboliques qui peuvent être réglés par la sensibilisation et le partage d'informations sur les sites Web.

Appels à l'action

- Nous appelons à un Conseil économique mondial basé sur une charte et à son inclusion dans l'architecture des Nations Unies. Il peut sembler naïf d'insister pour que ce Conseil soit placé sous la tutelle du Forum universel des Nations Unies, vu que de nombreux pays membres savent activement ce forum. Toutefois, à l'heure actuelle, c'est le seul cadre où tous les pays sont censés s'asseoir autour d'une table comme des égaux.
- Nous lançons un appel à la révision profonde des structures des institutions internationales qui fonctionnent comme des canaux de la gouvernance mondiale, dans le sens d'assurer une représentation démocratique des pays, dans laquelle le pouvoir et la voix au chapitre ne sont pas basés sur le poids économique.

13. Rôle de la société civile

La société civile reste généralement faible dans de nombreux PMA où la liberté d'association et d'expression est souvent limitée. Dans certains pays, la société civile paraît, dans le meilleur des cas, sans importance ni intérêt. Cela constitue une double injustice; à la fois une violation des droits civils des citoyens et un affaiblissement du processus de développement.

De nombreuses preuves montrent que les activités de la société civile, y compris celles des mouvements populaires et des ONG, ont significativement amélioré le processus de développement et ont contribué à mettre en place des ordres politiques démocratiques.

Des campagnes de sensibilisation conduites par la société civile ont renforcé les puissants mouvements internationaux de lutte pour l'annulation de la dette, la justice climatique, la justice sociale, l'égalité entre les sexes, l'accroissement de l'assistance au développement et l'éducation pour tous, les règles de commerce équitable et le contrôle du trafic des armes, pour ne citer que quelques campagnes. Cette démarche peut aider à façonner l'opinion publique pour le soutien aux objectifs contenus dans le Programme d'action. Toutefois, il faut également respecter l'indépendance et l'espace politique de la société civile, en particulier lorsque ses opinions ne reflètent pas les positions des pouvoirs publics. Un débat ouvert au sein de la société est crucial pour la promotion de la participation du public aux plans de développement et à leur suivi pour s'assurer que les engagements sont respectés et que les ressources sont utilisées de façon efficiente et honnête.

Dans le cadre du processus de la société civile dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, l'Observatoire ds PMA (LDC Watch) a mené des concertations de la société civile dont le but était de passer en revue la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles et des stratégies en direction de PMA-IV et au-delà. La mobilisation de la société civile a été possible dans presque tous les PMA. A ce jour, plusieurs concertations avec des groupes mixtes d'organisations de la société civile locales, nationales et internationales, ainsi que d'autres acteurs concernés, ont déjà eu lieu. Au niveau régional, en partenariat avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés et les organismes compétents des agences des Nations Unies, les trois concertations suivantes ont été tenues :

- L'Assemblée des sociétés civiles des PMA d'Afrique, du 4 au 5 mars 2010 à Addis-Abeba (Ethiopie), dans le cadre de la conduite de la revue régionale officielle en Afrique,
- L'Assemblée des Sociétés civiles des PMA du Pacifique, du 3 au 6 Aout 2010 à Port Vila (Vanuatu), en marge du Quarante et unième Forum officiel des Iles du Pacifique,
- L'Assemblée des Sociétés civiles asiatiques, du 22 au 23 novembre 2010 à Bangkok (Thaïlande)

Il est important que non seulement les gouvernements des PMA, mais également leurs populations, « s'approprient » entièrement les programmes nationaux de développement et le Programme d'action d'Istanbul. Ils doivent consentir davantage d'efforts pour s'engager avec toutes les couches sociales dans des processus légitimes et efficaces qui assurent l'appropriation démocratique des programmes de

développement reflétant véritablement les perspectives et les aspirations nationales. Il existe également un besoin constant et urgent d'améliorer la transparence et de réduire l'arbitraire dans le processus de décision des pouvoirs publics, afin de mériter la confiance populaire et de réduire la probabilité des pratiques de corruption

Appels à l'action

Nous appelons l'ONU et tous ses Etats membres à collaborer avec la société civile et à la considérer comme un partenaire à part entière. Nous entendons jouer un rôle crucial dans la recherche d'appui au nouveau Programme d'action d'Istanbul et dans les efforts visant à assurer sa mise en œuvre. Il existe trois actions clés que tout gouvernement peut mener pour honorer cet esprit de partenariat :

- Dans les processus de suivi, associer la société civile de façon significative, pas seulement lors des concertations formelles, mais dans les choix et formulation de politiques. Cette démarche devrait faire partie d'une politique qui favorise un espace politique pour une société civile indépendante et renforce leurs capacités.
- S'engager à renforcer l'ouverture et la transparence des processus de suivi, en publier les plans et rapports d'état d'avancement, solliciter la contribution de la société civile et à travers le processus parlementaire.
- Renforcer les processus de reddition de comptes et d'intégrité publique, y compris les processus indépendants pour assurer la conformité avec les obligations internationales, notamment en matière de corruption et de droits humains, de respect des législations nationales et d'équité dans le traitement des citoyens.
- Afin de favoriser le rôle vital de la société civile, des programmes et des activités de renforcement des capacités devraient être encouragés et soutenus. Cette démarche se traduira par l'accroissement des capacités techniques, des ressources financières, de l'accès à l'information et de l'espace politique sécurisé dont la société civile a besoin pour mener à bien ses fonctions de mise en œuvre et de plaidoyer.

Rôle de la société civile dans le processus de transition vers la paix au Népal

Dans les phases de transition de l'autoritarisme à la république et de conflits violents à une vie politique pacifique, le rôle de la société civile est devenu déterminant. Après avoir pris le contrôle absolu du gouvernement et dissous, en 2005, le parlement élu, le roi Gyanendra a ensuite adopté la tactique de suppression des activités politiques. Pour une période de temps qui durera longtemps, les partis ne pouvaient pas fonctionner correctement et mobiliser le peuple contre la tyrannie. Il était évident que les populations étaient déçues par les partis politiques car ils n'ont pas répondu aux besoins de l'époque. Dans ce sens, les organisations de la société civile ont servi de lien entre le peuple et les partis, en facilitant les interactions entre eux et en les rapprochant. Lorsque les manifestations publiques ont commencé à prendre de l'ampleur, les organisations de la société civile ont joué le rôle d'observateurs des rassemblements et des manifestations pacifiques, en documentant minutieusement et en diffusant toute utilisation excessive de la force par l'Etat. Elles ont servi de tampon entre les forces de sécurité armées et les manifestants pacifiques, tout en encourageant ces derniers à résister jusqu'à la restauration de leurs libertés.

De même, au milieu du conflit armé, les organisations de la société civile ont toujours prôné la nécessité d'un règlement négocié, et facilité le dialogue entre les maoïstes et les autres partis politiques. Les populations ont été mobilisées au niveau local contre toutes les formes d'excès et d'autoritarisme. Toutes les formes de violation des droits humains ont été documentées et largement partagées sur les plans local et mondial, et des voix ainsi que des actions ont été mobilisées contre ces violations. Les parties en conflit ont été constamment pressées pour respecter scrupuleusement les principes fondamentaux des droits humains.

Tous ces préalables ont permis de créer les conditions permettant aux partis politiques représentés au parlement de former l'Alliance des sept (SPA) pour lutter contre la monarchie. Cette situation a également préparé le terrain à l'accord en 12 points entre la SPA et les maoïstes, qui a permis à ces derniers de se joindre à d'autres partis politiques. Deux courants ont convergé pour former un front uni contre la monarchie. Il s'agissait en réalité d'une alliance unique.

Les organisations de la société civile ont marché ensemble avec le peuple pendant la manifestation appelée Mouvement populaire des 19 jours, en avril 2006. Ensuite, elles ont joué un rôle crucial dans les efforts visant à aboutir à la signature et l'application de l'Accord de paix inclusif par tous les partis. Pendant les élections pour l'Assemblée constituante du Népal, les OSC ont mobilisé toutes leurs forces institutionnelles pour surveiller les élections à titre d'observateurs à travers le pays. Elles ont exercé une pression continue sur tous les partis politiques afin qu'ils travaillent collectivement et fassent parvenir le processus de paix à sa conclusion logique. Les organisations népalaises de la société civile constituent une partie inséparable du processus de paix de transition du pays.

Democracy, Development & Peace in Asia, travaux de la Conférence sur le thème Démocratie, développement et paix en Asie, RRN, Observatoire PMA (LDC Watch)/KDF/SAAPE/ARENA,

14. Contrôle, suivi et admission au retrait

Contrôle et suivi

L'application intégrale et effective du nouveau Programme d'Action d'Istanbul exige un contrôle rigoureux. Alors que les gouvernements nationaux jouent un rôle déterminant dans Ce processus, une communauté internationale positive et favorable est évidemment importante. Le processus de suivi doit être inclusif au plus haut point. Bien que le dialogue multipartite soit de plus en plus reconnu comme un instrument de consensus, il est malheureusement mené encore à titre symbolique. Le cadre de participation de la société civile est effectivement limité sous différents prétextes.

Toutes les parties prenantes concernées doivent être impliquées dès le début de l'intégration du nouveau Programme d'action d'Istanbul dans les plans nationaux. Cette activité nécessitera de vastes concertations au niveau local et national, qui devraient aboutir à la sollicitation de la contribution des populations autant que possible, un processus qui permettra également de sensibiliser le public. Ces actions sont nécessaires pour s'assurer que les citoyens s'approprient le nouveau Programme d'action d'Istanbul, ce qui contribue à sa mise en œuvre.

Un forum multipartite regroupant des représentants du gouvernement, des organismes multilatéraux et de la société civile doit être constitué sur la base d'un équilibre en matière de genre et de répartition géographique. Ce forum devrait avoir un mandat clair de suivi de la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Il devrait faciliter un examen annuel national et mondial du nouveau Programme d'action d'Istanbul au plutôt que de se limiter à la soumission de rapports annuels. Un tel mécanisme devrait offrir un cadre adéquat pour des observations et des évaluations de la part des organisations de la société civile et des citoyens.

Transparence et engagement public

Les gouvernements et les partenaires au développement ont supervisé l'application du Programme d'Action de Bruxelles qui a vu peu d'apports des populations des PMA que ce programme était censé aider. Toutes les informations sur tous les projets, y compris les protocoles d'accord entre les institutions financières internationales, les sociétés, les bailleurs de fonds bilatéraux et les gouvernements des PMA devraient être intégralement divulguées. Pour s'assurer que la communauté internationale et les gouvernements des PMA font entièrement preuve de redevabilité et de transparence, il est nécessaire que les personnes et communautés touchées par les interventions soient consultées de manière adéquate. Il est également nécessaire d'organiser des auditions publiques au niveau des pays, autour de projets sélectionnés, de sorte que les populations connaissent les coûts, les avantages et les impacts probables sur leurs vies et les moyens de subsistance.

Nous demandons aux gouvernements des PMA et à leurs partenaires au développement de rendre compte pleinement des impacts de leurs interventions sur les droits humains, l'équité et la durabilité.

Admission au retrait de la liste des PMA

Le fait que seul trois PMA aient été en mesure de quitter cette catégorie dans les dernières décennies n'augure pas l'espoir qu'au moins la moitié des 48 PMA seront en mesure de d'être admis à la fin de la période de mise en œuvre du nouveau Programme d'action d'Istanbul.

La vision d'un monde sans PMA ne devrait pas être basée sur des indicateurs d'activité non viable. Plutôt que de souligner la croissance économique, la communauté internationale devrait fonder le développement sur les changements structurels et systémiques dans les économies des PMA, qui aboutissent non seulement à la croissance, mais également à l'équité, à la justice sociale, à l'exercice des droits humains fondamentaux, à la sécurité environnementale et à la durabilité.

L'admission au retrait de la liste des PMA n'est pas synonyme d'atteinte d'un certain niveau économique dans une économie mondiale hostile sur laquelle les PMA ont très peu de contrôle et contre laquelle ils doivent se protéger face à des chocs exogènes et des prix des marchandises injustes et spéculatifs qui profitent à des acteurs financiers non productifs au détriment de ces hommes et femmes qui produisent les aliments au prix d'un dur labeur.

L'admission au retrait est synonyme de changements dans le système économique mondial vers un environnement économique construit sur les relations mutuellement bénéfiques, justes et équitables, et un développement axé sur l'être humain et la justice environnementale. La communauté internationale ne devrait pas approuver un concept d'admission au retrait qui repose sur la mesure des réalisations des PMA, sans s'attaquer aux inégalités mondiales qui bénéficient seulement aux « partenaires au développement ».

L'admission au retrait doit être fondée sur un pacte qui lie tout aussi bien les PMA, les partenaires au développement, les acteurs économiques émergents et la communauté internationale tout entière. Ce doit être une convention à même de lever les obstacles intérieurs et mondiaux et permettre un développement durable, solide et équitable pour les PMA.

L'admission au retrait doit être radicalement redéfinie.

Comme cela a été souligné, le monde a changé, de même que notre compréhension du monde. Une nouvelle stratégie de développement est nécessaire pour s'adapter à la réalité actuelle. Cela vaut également pour le concept d'admission au retrait, qui est un vestige de l'époque où l'activité économique était intravertie et contrôlée de l'intérieur, lorsque l'analyse économique dominante était relativement aveugle aux obstacles externes et mondiaux au développement des PMA.

Certains gouvernements des PMA semblent même réticents à être admis au retrait, de peur de perdre certains « avantages » liés au statut de PMA, en particulier dans les domaines du commerce et de la finance. Les gouvernements doivent être encouragés par la communauté internationale et mis au défi par leurs populations afin de faire tout leur possible pour sortir leurs pays respectifs du statut de PMA. L'admission au retrait ne devrait pas être assimilé à la fin du traitement spécial et différentiel, mais plus important encore, à un moyen d'atteindre l'autonomisation et une meilleure qualité de vie de leurs populations.

Conclusion

La société civile des PMA exige de jouer un rôle plus important dans l'élaboration des politiques de développement et leur mise en œuvre au niveau national et international. Elle exige également le droit de mobiliser les populations afin qu'elles agissent pour faire la différence dans les circonstances dans lesquelles elles vivent. Ces dernières années, les sociétés civiles évoluant dans les PMA et partout dans le monde ont exigé un soutien accru et de meilleure qualité de leur propre gouvernement et de la communauté internationale pour l'autonomisation des citoyens des PMA.

Les voix de la société civile au plan international appellent également à une aide accrue et de meilleure qualité, en l'occurrence la véritable aide, orientée vers l'efficacité pour le développement, plutôt que l'approche dominante à « efficacité de l'aide », qui est sapée dans la pratique par des conditionnalités qui violent la souveraineté des PMA. A l'instar des gouvernements nationaux, la société civile a été largement tenue à l'écart de la conception et de la mise en œuvre de la majorité des interventions de « développement » introduites par les organisations bilatérales ou multilatérales.

Il est nécessaire d'opérer un énorme changement de paradigme relativement à la politique et à la pratique du développement international. Cela revient à dire qu'il faut reconnaître, traiter et réparer, à travers la politique de développement mondial, les inégalités dans les partenariats et les relations de pouvoir qui existent au niveau national et international. La société civile exige également un traitement préférentiel, ainsi qu'une action positive en faveur des PMA, qui aboutisse au «commerce équitable», à la réduction et à l'annulation de la dette et à un engagement réel à accroître de façon substantielle l'aide au développement, afin de satisfaire les besoins des PMA, avec davantage de soutien au développement durable effectif, moins « conditionnalité » dans le sens conventionnel du terme, mais plus de transparence et d'engagement à promouvoir un développement centré les population et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Les PMA ont besoin d'un programme alternatif audacieux pour mettre en œuvre de nouvelles politiques, concevoir de nouvelles formes de gouvernance du développement et recevoir un soutien multilatéral et bilatéral plus efficace, afin d'aller véritablement au-delà du statu quo et de réduire le nombre de PMA au moins de moitié d'ici la fin de la décennie. La priorité doit être donnée à la justice de développement pour aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, ainsi que leurs populations. Elle devrait s'appuyer sur l'expérience du développement mondial, les bonnes pratiques, les réussites et les échecs, et doit inspirer les populations et servir de cadre d'action collective fédérant tous les pays et toutes les composantes de la société.

Le présent rapport se fait l'écho de la voix des mouvements de la société civile des PMA et des non-PMA et constitue une tentative d'exprimer nos principales exigences qu'on aimerait voir satisfaites grâce au Programme d'Action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020.

Voici un résumé de l'Appel à l'action lancé à toutes les OSC, ainsi qu'à tous les gouvernements et autres organismes de la communauté internationale :

Renforcer les économies intérieures des PMA

- Soutenir le développement des petites et moyennes entreprises et le secteur manufacturier, en priorité ceux qui produisent des biens pour les besoins domestiques; encourager le développement et la formalisation des secteurs informels; renforcer la formation professionnelle, notamment celle des groupes vulnérables de la société, et l'investissement dans les infrastructures économiques pour les pauvres et les zones marginalisées.
- Réglementer les investissements étrangers et l'activité commerciale internationale afin de s'assurer qu'elles contribuent au développement de l'économie nationale, à la stabilité macroéconomique, au développement des compétences techniques et managériales, au développement économique local et au développement des petites entreprises.
- Assurer le contrôle public et la souveraineté sur les ressources naturelles-clés en toute transparence et la redevabilité.
- Edicter des règles de divulgation juridiquement contraignantes régissant les multinationales d'exploitation de ressources transnationales et les grandes entreprises nationales. Cette divulgation devrait concerner les termes des contrats, les transferts de fonds et les revenus de ces industries/entreprises. Ces termes et transactions doivent être transparents pour les citoyens dans leur ensemble et pas seulement pour les gouvernements des PMA.

Assurer les ressources financières nécessaires au développement équitable, juste et durable

- Réformer les politiques d'incitation fiscale afin de s'assurer que les investisseurs étrangers et les grandes entreprises apportent une contribution équitable aux ressources publiques et améliorer les politiques fiscales pour prévenir l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, notamment dans les questions transfrontalières.
- Résoudre le problème des flux financiers illicites, des prix de transfert, des paradis fiscaux et de la fuite des capitaux, qui sont occasionnés et/ou aggravés par l'imperfection des systèmes de fiscalité, ainsi que la faiblesse des mécanismes de soumission de rapports et de reddition de compte.
- Respecter l'engagement en matière d'APD vis-à-vis des DMA de 0,15 à 0,20 pour cent ; le flux total de l'aide se situe actuellement à 0,09 pour cent seulement, même à la fin du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010.
- Fournir des subventions et non des prêts. Les prêts constituent une grande partie des flux d'aide et ajoutent à l'encours de la dette déjà énorme revendiqué à de nombreux pays du Sud. L'aide sous forme de prêts ne peut pas permettre de combattre efficacement la pauvreté, elle ne fait que l'aggraver, ainsi que l'inégalité entre les sexes et les crises alimentaires, énergétiques et climatiques.
- S'accorder sur le principe d'une taxe sur les transactions financières internationales (TTF) servant de ressource supplémentaire pour le développement, la lutte contre les changements climatiques et le financement de la politique sociale et des services publics.

Recherche de solutions au problème de la dette extérieure

- Assurer l'annulation immédiate et inconditionnelle de toutes les dettes des PMA ; moratoire sur paiement de la dette par les gouvernements PMA, en attendant l'annulation pure et simple de la dette
- Etablir un processus international avec en parallèle des processus nationaux visant une étude rigoureuse de la dette illégitime, y compris des études de cas, afin d'élaborer des politiques qui conduiront à l'annulation totale et inconditionnelle de la dette, ainsi qu'à des changements dans les politiques et pratiques de prêt et d'emprunt
- Promouvoir et mettre en œuvre des audits indépendants, transparents et complets de la dette publique
- Poursuivre des changements immédiats dans les politiques et les pratiques de prêt et d'emprunt pour s'orienter vers le financement souverain, démocratique et responsable.

Transformation du système financier international

- Rendre plus stricte la réglementation des activités spéculatives en général, et de la spéculation sur les denrées alimentaires en particulier
- Réviser et annuler les politiques et accords financiers de libéralisation qui portent un sérieux coup à la réglementation démocratique de l'activité et des flux financiers par les PMA.
- Réviser le mandat et les opérations des institutions financières internationales telles que le FMI et la Banque mondiale pour la mise en place d'institutions alternatives.

Agriculture et souveraineté alimentaire

- Formuler et mettre en œuvre des politiques de réforme agraire en faveur des petits agriculteurs. Ces initiatives doivent tenir compte des ressources productives essentielles à l'accélération de la production agricole (par exemple, la terre, les forêts, l'hydraulique, la pêche, les pâturages, etc.)
- Mettre l'accent sur les besoins, les forces et les droits des petits agriculteurs, en particulier les femmes, en les aidant à s'organiser en associations de producteurs ou de coopératives, et ajouter de la valeur à leurs systèmes de production locaux.
- Promouvoir des pratiques agricoles économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement durables afin que la souveraineté alimentaire des populations PMA soit renforcée
- Prendre des mesures internationales pour réglementer la concentration de la chaîne d'approvisionnement, la spéculation alimentaire, l'accaparement des terres, les semences génétiquement modifiées et la production de biocarburants à grande échelle
- Assurer le respect du droit des PMA de protéger leur secteur agricole, notamment les petits producteurs.

Crises environnementales et changement climatique

- S'engager à procéder à une réduction profonde, drastique et inconditionnelle des émissions de carbone de GES, en adoptant des mesures domestiques à traduire par des accords internationaux juridiquement contraignants dans le cadre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui contient des cibles basées sur la science et de l'équité. La poursuite de fausses solutions doit cesser.
- S'engager à mettre en place des financements publics obligatoires, prévisibles, sans condition, additionnels et sans source d'endettement, pour couvrir l'intégralité des coûts d'adaptation des pays du Sud et les coûts de passage à des systèmes durables. Ces engagements doivent faire partie d'accords internationaux juridiquement contraignants inscrits au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- Donner la priorité à la capacitation des citoyens des PMA pour faire face aux impacts des changements climatiques par la mobilisation et l'allocation des ressources nécessaires, ainsi que l'assurance de l'utilisation appropriée et équitable de ces ressources
- Faire preuve de fermeté dans l'exigence du respect des obligations des pays de l'Annexe 1 sur la base de responsabilités communes mais différenciés dans le cadre des principes de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la reconnaissance de la dette climatique envers les populations des PMA et le reste des pays du Sud.
- Trouver un programme d'action qui soutient ce qui précède, ainsi qu'une résolution sur la reconnaissance internationale et la protection des droits des réfugiés et des migrants du climatiques.

Commerce pour le développement: commerce équitable et non libre-échange

- Etendre immédiatement l'accès total et inconditionnel de toutes les exportations des PMA à tous les marchés des pays développés, et réduire les barrières non tarifaires, tels que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) trop restrictives et les obstacles techniques au commerce (OTC). Les économies émergentes, qui le peuvent, devraient être encouragées à offrir un accès en franchise de droits et sans contingentement aux produits des PMA.
- Réformer les règles d'origine pour les simplifier, pour qu'elles permettent le cumul du statut régional et de PMA, et favorisent les opportunités de fabrication pour les PMA.
- Renforcer le Traitement spécial et différencié, ainsi que la souplesse des politiques en faveur des PMA, et l'opérationnaliser en fonction du stade de développement du pays concerné (plutôt que de le limiter dans le temps) au sein de l'OMC et des accords régionaux et bilatéraux, de sorte que les PMA puissent adopter des stratégies de développement qui reflètent leurs besoins et opportunités spécifiques.
- Mettre intégralement en œuvre les dispositions convenues pour faciliter l'accès des PMA à l'OMC et ouvrir l'accès à un mécanisme d'appel indépendant pour empêcher toute demande déraisonnables au cours des négociations d'accès.

- Soutenir les PMA dans le renforcement des capacités pour le respect des normes de produits et de qualité et apporter une aide renforcée au commerce dictée par les besoins des PMA et adaptés à leurs priorités.

Autonomisation des femmes et égalité entre les sexes dans le cadre du Développement

- Renforcer les capacités de production des femmes à travers l'amélioration de leur accès au domaine scientifique et technique, notamment le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.
- Classer par ordre de priorité et allouer les ressources aux efforts visant à aider les PMA à mettre en œuvre des politiques de réalisation des OMD, surtout en ce qui concerne les femmes, et pas seulement l'OMD 3.
- Soutenir l'ONU-Femmes dans ses efforts visant à conduire, à coordonner et à promouvoir la reddition des comptes du système des Nations unies, pour aider les PMA à atteindre des résultats probants en matière d'égalité entre les genres et d'autonomisation des femmes dans le cadre de leur plans, politiques et programmes de développement, ainsi que leur leadership.
- Utiliser l'allègement de la dette dans les PMA au profit des programmes axés sur le genre et des infrastructures favorisant les opportunités économiques pour les femmes.
- Ouvrir les opportunités d'affaires aux entreprises de femmes des PMA.

Migration

- Souligner la nécessité de respecter les droits humains des migrants, des travailleurs migrants, de ceux de leurs enfants et de leurs familles dans le Programme d'action. Le droit à la mobilité et au travail doit être garanti.
- Mettre en place un mécanisme efficace de réglementation sur l'exploitation sexuelle et le travail forcé, notamment au profit des femmes et des enfants qui sont très vulnérables à ces deux l'exploitation sexuelle et au travail forcé. Le programme d'Action doit prévoir des modalités claires permettant la réduction et ou l'élimination de la traite des personnes humaines des PMA.
- Garantir l'accès des travailleurs migrants aux services et équipements de base. Garantir des systèmes de sécurité sociale efficaces pour eux.
- Le droit à l'égalité des travailleurs et travailleuses migrants doit être assuré à travers la garantie d'un salaire égal pour le même type d'emploi. Aucune discrimination basée sur l'origine, le sexe et le genre ne devrait être tolérée. Par ailleurs, des conditions de travail sécurisées, justes égales et équitables au profit des travailleuses migrantes devraient être garanties.

Guerre et conflit, Sécurité humaine et droits humains

- Aucun Etat, aucun mécanisme ni aucun processus ne devraient porter atteinte aux droits fondamentaux des populations des PMA. Le droit à l'autodétermination doit être respecté, protégé et appliqué.
- De même, les gouvernements des PMA doivent s'assurer que leurs citoyens jouissent pleinement des dispositions prévues dans tous les instruments internationaux sur les droits humains, y compris le PIDESC et son protocole facultatif, le PIDCP et ses protocoles facultatifs, les Normes du travail du OIT, la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le CEDR, le CRC, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la DUDH, etc. La gouvernance politique et administrative, ainsi que les interventions en matière de développement, doivent être conformes aux instruments relatifs aux droits humains.
- Des dispositions juridiques efficaces doivent être mises en place pour éliminer la culture de l'impunité.
- Les forces de sécurité et les mécanismes/structures étatiques chargées du maintien d'ordre dans les PMA doivent être formées de façon adéquate aux droits humains et à l'éducation à la justice sociale.
- La traite des êtres humains dans les PMA constitue une grave violation des droits humains ; des mesures efficaces doivent être mises en place contre ce phénomène.

Gouvernance et développement

- Les gouvernements des PMA devraient entreprendre immédiatement des réformes politiques de grande envergure et préparer le terrain pour des Etats et des processus politiques plus démocratiques.
- Les populations des PMA devraient activement s'organiser, s'autonomiser et être politiquement actives. Elles devraient œuvrer à rendre leurs Etats plus démocratiques et exiger qu'ils s'acquittent de leurs devoirs et assument leurs responsabilités envers leurs citoyens..
- Nous appelons à un Conseil économique mondial basé sur une Charte et son inclusion dans l'architecture des Nations Unies. Il peut sembler naïf d'insister pour que ce conseil soit placé sous la tutelle du Forum universel des Nations unies, vu que de nombreux pays membres savent activement ce forum. Toutefois, à l'heure actuelle, c'est le seul cadre où tous les pays sont censés s'asseoir autour d'une table comme des égaux.
- Nous lançons un appel à la révision massive des structures des institutions internationales qui fonctionnent comme des canaux de la gouvernance mondiale, dans le sens d'assurer une représentation démocratique des pays, dans laquelle le pouvoir et la voix au chapitre ne sont pas basés sur le poids économique.

Le Rôle de la société civile

- Dans les processus de suivi, associer la société civile de façon significative, pas seulement lors des concertations formelles, mais dans les choix et formulation de politiques. Cette démarche devrait faire partie d'une politique qui favorise un espace politique pour une société civile indépendante et renforce leurs capacités..
- S'engager à renforcer l'ouverture et la transparence des processus de suivi, en publier les plans et rapports d'état d'avancement, solliciter la contribution de la société civile et à travers le processus parlementaire.
- Renforcer les processus de reddition de comptes et d'intégrité publique, y compris les processus indépendants pour assurer la conformité avec les obligations internationales, notamment en matière de corruption et de droits humains, de respect des législations nationales et d'équité dans le traitement des citoyens.

Appel au consensus

La communauté internationale doit parvenir à un consensus pour faire face au danger de la pauvreté qui menace l'avenir même de la société humaine. L'éradication de la pauvreté doit être la principale question inscrite à l'ordre du jour de notre époque. Le Programme d'action des PMA est réalisable s'il bénéficie d'une volonté politique et de la participation de tous les acteurs. Les PMA ne peuvent pas, à eux seuls, accomplir une tâche aussi colossale ; ils ont besoin d'un environnement mondial favorable, qui sera facilité par les pays industrialisés du Nord. Sur le front intérieur, les gouvernements des PMA doivent également jouer leur rôle en vue de permettre à tous les citoyens de participer aux décisions qui influent sur leurs vies et d'assurer une gouvernance juste et démocratique. Il est temps que les PMA aient une vision claire aussi bien sur les voies et moyens de sortir de la catégorie des PMA que sur les mécanismes explicites permettant d'atteindre un tel objectif.

*« Venez, venez, qui que vous soyez,
vagabonds, disciples, chercheurs passionnés, peu importe...
Notre caravane n'est pas celle du désespoir,
Venez même si vous avez mille fois Rompu vos vœux,
Venez, venez, revenez encore ».*

(Mevlana Jalaluddin Rumi)

ANNEXES

Annexe 1 : Déclaration de l'Assemblée de la société civile des PMA africains

5 Mars 2010

Nous, représentants de la société civile des pays africains les moins avancés (PMA), sommes réunis du 4 au 5 mars 2010 à Addis-Abeba, en prélude à la Réunion ministérielle sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en Afrique, prévue du 8 au 9 mars.

Notre Assemblée a examiné les défis du développement dans les PMA africains, notamment les impacts des crises alimentaires, celles des changements climatiques, ainsi que des crises économiques et financières. Nos travaux ont mis à nu l'échec du Plan d'Action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010 et l'impossibilité d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

Nos discussions ont permis de mettre en évidence l'impact des différentes crises évoquées ci-dessus. La crise alimentaire a entraîné une augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim dans la plupart des PMA africains. La FAO a estimé que quelque 300 millions d'Africains figurent parmi le milliard de personnes souffrant de la faim dans le monde entier. D'autre part, les changements climatiques ont réduit l'accès de nombreuses personnes à la nourriture, particulièrement les populations « pauvres » et « marginalisées ». D'autre part, ils ont accéléré la désertification et la dégradation de l'environnement, ce qui va aggraver les pénuries alimentaires.

La crise financière a entraîné une baisse significative des flux financiers. Une telle baisse se matérialise par la chute des exportations, la baisse des envois de fonds et une compression de l'aide au développement. En effet, la crise financière constitue pour les pays occidentaux un prétexte pour ne pas honorer leurs engagements concernant l'aide publique au développement (APD). Le transfert réel des ressources de l'APD a diminué au cours des 10 années précédentes. Une partie importante du volume de l'APD est maintenant consacrée à l'« allégement de la dette » et à l'aide d'urgence. A l'engagement de doubler l'« aide » aux pays en développement à l'horizon 2010, qui a été pris en juillet 2005 à Gleneagles à grand renfort de publicité, il manquera 21 milliards de dollars.

L'impact de la crise financière sur l'économie réelle des pays africains a entraîné une baisse de la croissance économique et de l'emploi. La croissance moyenne du continent était estimée à moins de 2 pour cent en 2009, comparativement à une croissance annuelle moyenne de plus de 5 pour cent avant la crise. Une telle tendance se traduit par la détérioration des indicateurs de développement humain, tels que la santé, l'éducation et la nutrition. La discrimination sociale et sexiste peut également s'accroître.

CHANGER DE PARADIGME

Une des principales leçons à tirer de la crise financière et des autres crises est que les politiques néolibérales ont totalement échoué. Pour les pays africains en général et les PMA en particulier, il est évident que le maintien des politiques actuelles, par exemple la libéralisation des échanges, la privatisation des services publics, la libre circulation des flux de capitaux et l'austérité budgétaire, ne feront qu'aggraver les crises multiples auxquelles les PMA sont déjà confrontés.

Par conséquent, nous appelons à un changement de paradigme.

Les pays africains doivent rompre avec le fondamentalisme du marché en renversant la tendance des politiques néolibérales, telles que la libéralisation des échanges, la privatisation et la déréglementation. Ils doivent remettre en question et rejeter les politiques ayant fait faillite et discréditées préconisées par le FMI, la Banque mondiale et l'OMC.

Ils doivent rejeter les accords de « libre-échange », tels que les Accords de partenariat économique (APE) promus par l'Union européenne.

Ils doivent accélérer et renforcer l'intégration régionale, ainsi que la coopération Sud-Sud.

Ils doivent s'engager dans des politiques de souveraineté alimentaire, conformément aux recommandations des producteurs agricoles et des organisations paysannes.

Globalement, les pays africains doivent se réapproprier le débat sur leur développement.

Ils doivent restaurer le rôle de l'Etat en tant qu'agent actif de développement.

A cet égard, l'Etat doit être un instrument de mobilisation de ressources intérieures, ce qui aiderait à réduire sa dépendance vis-vis des sources extérieures.

Les pays africains doivent s'engager dans des politiques d'industrialisation qui créent des emplois et de la valeur ajoutée, en utilisant des techniques à forte intensité de main-d'œuvre.

Les pays africains doivent tirer les enseignements des changements qui se sont opérés en Amérique latine et dans d'autres pays en développement, qui réclament leur droit souverain de concevoir et de contrôler leur propre développement.

Au niveau international, la cohérence en matière de politiques entre les différentes institutions multilatérales est nécessaire. Il faut également une cohérence entre les politiques sur différentes questions, par exemple entre le commerce et la finance, et entre le commerce et l'agriculture.

Nous appelons à des réformes profondes de la gouvernance mondiale pour changer l'actuel déséquilibre de pouvoir qui favorise les pays développés.

Annexe 2 : Déclaration de la Société des PMA du Pacifique

5 août 2010

Tenue à Port Villa, République du Vanuatu, en marge du Sommet du Forum des Iles du Pacifique du 3 au 6 août 2010, l'Assemblée de la société civile des PMA du Pacifique entre dans le cadre de la préparation régionale du Sommet mondial de l'ONU sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), organisé à New York en septembre 2010, et de la quatrième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA) à Istanbul en mai 2011 ;

Nous reconnaissons l'organisation de cette Assemblée de suivi des PMA, en collaboration avec la Campagne du millénaire des Nations unies (UNMC) et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement (OHRLLS);

Nous apprécions la contribution exceptionnelle des hôtes locaux, l'Association des organisations non gouvernementales du Vanuatu (VANGO), le Forum des peuples autochtones du Vanuatu, les (VIP-Forum) et la participation du gouvernement du Vanuatu dans la modération de l'ouverture et la clôture de l'Assemblée;

Nous reconnaissons la participation de délégués en provenance du Kiribati, des Iles Samoa, des Îles Salomon, des Tuvalu et du Vanuatu, qui sont classés par les Nations unies dans la catégorie des PMA, ainsi que celle des organisations communautaires, des OSC et des ONG aux niveaux national et régional.

Les étoiles qui nous guident...

Nous affirmons que notre but est d'éliminer l'étiquette PMA ;

- Nous respectons la sagesse, les valeurs et le patrimoine culturels de nos Iles du Pacifique comme les étoiles qui nous guident durant le processus d'élimination et au-delà.
- Nous accordons une grande valeur aux richesses et aux ressources naturelles de l'Univers, des Océans, de la Terre et des cultures diverses qui continuent de soutenir notre bien-être.
- Nous réaffirmons que malgré notre éloignement et la petite place que nous occupons dans le plus grand Océan du monde, nous sommes des personnes et des Etats pétris de dignité et dotés de ressources de grande valeur.
- Nous nous attendons à ce que les principes d'intégrité et d'identité de chaque Etat insulaire souverain du Pacifique soient respectés dans le cadre de la collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

- Nous réaffirmons que la définition mondiale de la pauvreté ne s'applique pas au contexte du Pacifique.

Définition de nos problèmes spécifiques

Nous reconnaissons que :

- Nos besoins prioritaires sont uniques et primordiaux dans le contexte des petites îles, et l'on doit toujours y répondre en respectant notre propre contexte qui reconnaît les systèmes de valeurs culturelles qui sous-tendent les communautés du Pacifique depuis des siècles;
- Avant de devenir des Etats indépendants, nos petits Etats insulaires ont été définis par les anciens administrateurs coloniaux et les Nations Unies dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) ou des « pays ayant des besoins spéciaux ».
- La définition du vocable PMA se fondait sur un concept occidental du revenu monétaire moderne et une attention particulière à l'assistance des pays développés.
- La définition qui a été véritablement acceptée par nos propres gouvernements, à ce stade, était une mesure temporaire destinée à aider les États nouvellement indépendants dans leur transition vers l'autosuffisance monétaire.
- Au cours des années, les critères relatifs aux PMA ont été redéfinis, à telle enseigne que ce qui était considéré comme une mesure temporaire a favorisé une dépendance des gouvernements vis-à-vis de l'aide, ceux-ci refusant souvent de profiter d'une série de processus d'examen tous les trois ans sur les PMA pour envisager sérieusement de sortir de cette catégorie.
- L'aide étrangère a augmenté en proportion, ce qui a conduit à l'intensification aussi bien de l'invasion monétaire que de l'invasion technique, à la déstabilisation de la coordination de l'aide, au découragement de la capacité des ressources humaines nationales, à l'accentuation de la corruption et au détournement de l'attention des gouvernements des besoins nationaux prioritaires.
- Au cours des cinq décennies, (Samoa), quatre décennies (Kiribati, Tuvalu, Iles Salomon) et trois dernières décennies (Vanuatu), l'aide étrangère a été utilisée de façon discriminatoire pour financer les coûts administratifs des gouvernements au détriment de la fourniture de services à la majorité dont les moyens d'existence dépendent de l'agriculture de subsistance, mais qui est tenue de payer en numéraires ces services.
- Ce statut de PMA, ainsi que l'aide étrangère, ont eu un impact plus négatif sur les appareils d'Etat, entravant la liberté d'expression de nos gouvernements et la souveraineté nationale.

Le réchauffement climatique, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les crises constituent des menaces permanentes sur les moyens de subsistance des Iles du Pacifique.

Perspectives...

- Nous nous engageons au premier chef à obtenir la satisfaction des besoins prioritaires de nos populations, qui sont obligatoires pour notre sécurité familiale, la subsistance de nos communautés et les priorités nationales de développement.
- Nous exigeons que les Nations Unies, en collaboration avec chacun des cinq Etats du Pacifique, organisent un référendum avant 2015 pour que les citoyens puissent déterminer leur statut de PMA.
- Nous demandons à nos gouvernements respectifs de prendre les devants pour initier, en partenariat et en collaboration avec les organisations de la société civile et les citoyens, la planification, la mise en œuvre et la réalisation des priorités nationales, ainsi que le Programme d'Action de Bruxelles, afin d'accélérer le retrait de l'étiquette PMA.
- Nous appelons spécialement les gouvernements des Iles du Pacifique à consulter les Chefs traditionnels sur l'utilisation appropriée des systèmes de valeurs autochtones et des connaissances traditionnelles, qui pourraient aider dans l'atteinte des OMD ou à l'exécution du Plan d'Action de Bruxelles.
- Nous exhortons les gouvernements des Iles du Pacifique à veiller collectivement à la réalisation accélérée des OMD 1 à 8, en engageant les citoyens et les sociétés civiles dans le suivi de la fourniture de services de base au sein de leur communauté nationale.
- Nous nous engageons, en tant que leaders de la société civile des Iles du Pacifique, à nous impliquer activement dans les futurs processus nationaux, régionaux et internationaux d'examen des Objectifs du millénaire pour le développement (ODM), notamment le Sommet mondial de l'ONU prévu à New York en septembre 2010 et la quatrième Conférence des Nations Unies sur Pays les moins avancés (PMA), prévue à Istanbul en mai 2011.
- Nous demandons aux gouvernements des pays industrialisés, qui ont sérieusement pris du retard sur les engagements liés aux changements climatiques ayant abouti à une menace sur notre sécurité, d'intensifier les actions concrètes de toute urgence sur l'OMD 7 et d'assurer la durabilité de l'environnement en tout temps.
- Nous consentons à établir un réseau Pacific Star Watch (Observatoire étoile du pacifique) avec un point focal dans chacun de nos pays, en vue de permettre à la société civile de mettre en œuvre, de suivre et d'examiner les accords régionaux et internationaux adaptés aux besoins des communautés des Iles du Pacifique.

Annexe 3 : Déclaration de la Société Civile des PMA asiatiques

23 novembre 2010

Du 22 au 23 novembre 2010, les représentants de la société civile de neuf PMA asiatiques se sont réunis à Bangkok, en Thaïlande, pour examiner les progrès réalisés dans le cadre du Programme d'Action de Bruxelles (PAB) et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et raffermir la position de la société civile devant la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en 2011.

Nous reconnaissons l'organisation de cette Assemblée par l'Observatoire des PMA (LDC Watch), en association avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement (OHRLLS), ainsi que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Nous apprécions les contributions spéciales des représentants du Bureau des PMA, de la CESAP et de l'OHRLLS.

Les participants ont particulièrement évalué les réalisations faites jusqu'à présent, ainsi que les défis et les préoccupations, en soulignant l'importance de la gouvernance démocratique et des droits humains dans l'établissement de bases solides pour un développement humain durable.

En 2001, les PMA asiatiques ont rejoint ceux des autres régions à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDC III), tenue à Bruxelles en vue de conclure un accord avec la communauté internationale pour la poursuite des processus et des objectifs axés sur le développement des PMA. Depuis lors, les PMA asiatiques ont réalisé quelques progrès vers l'atteinte des cibles et des objectifs. Il est évident que plusieurs cibles sont peu susceptibles d'être atteints et nécessitent une grande attention, y compris les avancées dans l'atteinte des OMD. Plus grave encore, aucune progression n'a été enregistrée dans la conception et la poursuite d'itinéraires de développement alternatifs qui soient justes, équitables et durables.

Dans la dernière décennie, nous avons assisté aux tendances alarmantes suivantes :

- Dans le cadre des politiques néolibérales et des approches au « développement » axées sur le marché, qui sont appliquées par de nombreux PMA, une privatisation tous azimuts est en cours, réduisant ainsi le cadre déclaré favorable au bien-être de la population en un slogan vide de sens. La privatisation sans discernement, particulièrement celle des services essentiels, a fait des incursions dans d'autres domaines des ressources naturelles, tels que la terre, l'eau, les minéraux et les forêts. De la même manière, la libéralisation du commerce et des services a été mise en œuvre.
- Le commerce extérieur est en pleine croissance, au même titre que le déficit commercial. Les PMA continuent d'exporter des produits de base tirés des ressources naturelles et basés sur une main-d'œuvre intensive et bon marché, et d'importer des biens d'équipement et des matières

premières industrielles coûteux. L'assiette des exportations est très limitée et les PMA ainsi que les autres pays du Sud perdent tout pouvoir de négociation, car ils sont en concurrence les uns avec les autres sur le marché mondial.

- Le flux de ressources d'aide publique au développement octroyées aux PMA a diminué de façon spectaculaire au fil des années, car les pays de l'OCDE ont failli à leur engagement vis-à-vis du niveau minimal de soutien. D'autre part, de nombreux PMA ont connu un alourdissement du fardeau de la dette et une imposition continue de conditionnalités, même si ces dernières sont dissimulées dans de nouvelles méthodes. Nombre de gouvernements des PMA ont perpétué la dépendance des emprunts et de l'aide.
- La corruption, le manque de transparence et de redevabilité, ainsi que la priorité accordée aux programmes en faveur des élites caractérisent de nombreux gouvernements des PMA. La démocratie, la justice et l'Etat de droit ont beaucoup souffert dans ces pays. La stabilité, la cohérence et une gouvernance équitable sont les éléments qui sous-tendent un environnement propice à la réalisation des objectifs de développement. Par ailleurs, les institutions publiques devraient être démocratisées et rendues plus réactives, plus capables et plus responsables devant les peuples.
- Ironie du sort, le niveau de participation effective à la gouvernance démocratique ne s'améliore pas avec la restauration de la démocratie électorale et une croissance économique limitée dans certains PMA. Les bénéfices de la démocratisation et de la croissance économique sont monopolisés par une oligarchie composée de l'élite politique, des dirigeants de l'administration et des grandes entreprises qui opèrent avec le soutien protecteur du régime financier mondial et continuent de réprimer les aspirations des personnes à la vie dans la dignité.
- Certains progrès constatés dans l'autonomisation des femmes et la réalisation de leurs droits sont contrebalancés par l'intensification du trafic des femmes et d'autres formes de violences faites aux femmes. En lieu et place de la promotion d'une véritable autonomisation de la masse des femmes, l'inclusion des femmes dans les processus politiques est restée essentiellement symbolique, formaliste et largement limitée aux élites. En outre, cette dernière décennie a vu différentes crises et nous a permis de mieux prendre conscience des défis auxquels nous n'avions pas accordé autant d'attention dans le passé. Les crises financière et climatique multiplient les défis du développement et renforcent la nécessité de repenser le développement de manière fondamentale.
- La crise financière internationale qui a éclaté en 2008 et qui a abouti, en spirale, à une crise économique mondiale, a touché les travailleurs et les personnes marginalisées du monde entier et généré davantage de souffrances pour le peuple des PMA. Cette crise a également illustré de façon spectaculaire le caractère injuste et irrationnel du système financier international, ainsi que la nécessité de le transformer de manière profonde. Les groupements de la société civile des PMA sont appelés à mettre au point leur vision et des alternatives au système actuel et à la lutte pour une autre architecture financière, ainsi que des relations permettant aux PMA de poursuivre un développement axé sur le peuple.

- La menace grave des changements climatiques et du réchauffement climatique sur tous les peuples et tous les pays du monde est désormais reconnue par la plupart des organisations de la société civile et des gouvernements. Bien que n'ayant pas été responsables de la crise climatique, les peuples du Sud subissent et continueront de subir les conséquences les plus néfastes de ces fléaux, en raison des vulnérabilités économiques et sociales qui se sont accumulées tout au long de l'histoire. Cette situation s'avère particulièrement pire pour les enfants, les femmes, les travailleurs, les agriculteurs, les pêcheurs et les populations indigènes des PMA, qui sont confrontés à de graves difficultés économiques et sociales.
- Les PMA sont de plus en plus touchés par des catastrophes, tels que les inondations, les cyclones, les marées de tempête, les séismes, les sécheresses et la désertification, en raison des changements climatiques provoqués en grande partie par les pays industrialisés du Nord, tandis que les personnes pauvres des PMA en paient le plus lourd tribut. Les PMA n'ont cessé d'exiger aux pays industrialisés la réparation des effets négatifs qu'ils ont subis à cause de changements climatiques dont ils ne sont nullement responsables. Cependant, les pays du Nord n'ont fait preuve d'aucun changement de comportement significatif pour admettre leurs crimes et engager des ressources en vue de l'adaptation aux effets et leur atténuation.
- L'élaboration et la poursuite d'un programme pour la justice climatique et la conjugaison des efforts avec d'autres mouvements constituent un défi que les OSC des PMA sont en train de relever. Elles doivent également œuvrer plus activement dans le cadre des processus internationaux sur le climat, telle que la CCNUCC.
- Pour les personnes pauvres, la vulnérabilité est à la fois une condition et un facteur déterminant de la pauvreté, et fait référence à la capacité des personnes à éviter les impacts négatifs des facteurs qui perturbent leur vie et qui échappent à leur contrôle immédiat, à y résister ou s'en remettre. Les participants réitérent leur appel pour un développement qui implique la justice économique, l'équité, l'intégrité écologique, une véritable démocratie, l'autonomisation politique et une paix véritable. Qu'il n'y ait pas de Cinquième Conférence des PMA au bout de dix ans !
- Nous avons particulièrement insisté pour poursuivre vigoureusement les questions suivantes et les exigences en vue de la prochaine Quatrième Conférence des PMA en 2011.
 1. Sans PMA, il n'y a pas d'OMD.
 2. Nous exigeons une Campagne mondiale pour la défense des intérêts des PMA, un mécanisme/ une structure qui propulse le programme d'action des PMA.
 3. Les populations des PMA sont les plus vulnérables du monde et ont donc besoin d'une attention prioritaire et urgente.

4. Les impacts négatifs des crises multiples (alimentation, carburant, dette et climat) dans les PMA asiatiques doivent être traités et corrigés.
5. La Quatrième Conférence des PMA ne doit pas être une simple formalité. Il doit y avoir un changement radical dans l'agenda et le mécanisme visant à faire face aux nouveaux défis auxquels les PMA sont confrontés.
6. La mise en œuvre immédiate de tous les engagements pris par la communauté internationale à différents moments, y compris les précédentes Conférences des PMA et le Sommet du Millénaire,
7. L'annulation immédiate et inconditionnelle de toutes les dettes illégitimes des pays les moins avancés,
8. Commerce ÉQUITABLE, sur les plans financier et écologique, et non LIBRE-échange,
9. Les PMA asiatiques, particulièrement les PEID, qui font face à la menace de l'élévation du niveau de la mer, ainsi que les pays exposés à la fonte des glaciers himalayens, exigent une attention urgente et une action prioritaire,
10. Réparations climatiques, justice climatique et financement climatique par un organisme crédible de l'ONU, acceptables aux PMA,
11. La protection et le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens par les gouvernements,
12. Nous voulons un MONDE SANS PMA.

Annexe 4 : Indices de Développement des pays les moins avancés

3. Real GDP, Total and per capita : Annual average growth rates

(per cent)

Country	Real GDP							Real GDP per Capita						
	1980-1990	1990-2000	2000-2009	2006	2007	2008	2009	1980-1990	1990-2000	2000-2009	2006	2007	2008	2009
Afghanistan	-1.6	-1.8	16.8	11.2	16.2	3.4	22.5	-0.1	-6.6	12.7	7.3	12.2	-0.1	18.4
Angola	3.4	2.2	13.2	18.6	20.3	14.8	-0.4	0.3	-0.7	10.0	15.3	17.1	11.8	-3.0
Bangladesh	3.8	4.7	5.9	6.6	6.4	6.2	5.4	1.3	2.7	4.2	5.0	4.9	4.7	4.0
Benin	3.3	4.6	3.9	3.8	4.6	5.0	2.7	0.3	1.2	0.6	0.4	1.3	1.8	-0.4
Bhutan	10.6	5.5	8.8	5.8	21.4	6.6	6.3	7.6	5.5	6.2	3.5	19.2	4.9	4.7
Burkina Faso	2.9	5.4	5.5	5.5	3.6	4.5	3.2	0.3	2.5	2.0	2.0	0.1	1.0	-0.2
Burundi	4.0	-2.6	3.0	5.1	3.6	4.5	3.5	0.7	-3.8	0.1	2.0	0.5	1.5	0.6
Cambodia	6.5	6.4	8.9	10.8	10.2	6.0	-2.5	2.6	3.5	7.2	9.0	8.4	4.3	-4.1
Central African Republic	1.4	2.0	0.8	4.1	3.7	2.2	1.7	-1.1	-0.5	-1.0	2.2	1.8	0.3	-0.2
Chad	6.0	3.4	8.8	0.2	0.1	0.3	-1.6	3.1	0.2	5.4	-2.8	-2.7	-2.3	-4.1
Comoros	2.7	1.2	1.7	1.2	-1.0	1.0	1.1	-0.2	-1.1	-0.6	-1.1	-3.3	-1.3	-1.1
Dem. Rep. of the Congo	1.6	-4.9	5.5	5.6	6.3	6.2	2.8	-1.5	-7.9	2.4	2.6	3.3	3.3	0.1
Djibouti	0.6	1.4	3.8	4.8	4.8	5.8	5.0	-4.5	-1.2	1.9	2.9	2.9	3.9	3.2
Equatorial Guinea	2.0	23.7	18.3	5.3	23.2	15.2	5.3	-3.5	19.7	15.1	2.5	20.0	12.2	2.7
Eritrea	..	5.7 ^a	1.3	-1.0	1.3	1.0	3.6	..	3.8	-2.3	-4.3	-1.9	-2.0	0.6
Ethiopia	..	5.3 ^a	8.6	10.8	11.1	11.3	9.9	0.4	2.2	5.8	8.0	8.3	8.5	7.1
Gambia	3.5	3.0	3.3	6.7	6.3	4.9	4.6	-0.4	-0.8	0.3	3.6	3.3	2.1	1.8
Guinea	3.2	4.4	2.5	2.5	1.8	4.0	-0.3	0.4	1.2	0.5	0.4	-0.4	1.7	-2.6
Guinea-Bissau	4.3	1.1	1.2	1.8	3.7	3.1	3.0	2.3	-1.3	-1.1	-0.5	1.4	0.8	0.7
Haiti	0.2	-0.8	0.7	2.3	3.2	1.3	2.9	-2.0	-2.8	-0.9	0.7	1.6	-0.3	1.3
Kiribati	0.8	5.6	1.3	-3.8	-1.8	6.3	-0.7	-1.9	4.0	-0.4	-5.4	-3.3	4.7	-2.2
Lao People's Dem. Rep.	5.1	6.5	7.1	8.3	7.9	7.5	7.6	2.3	3.9	5.3	6.4	6.0	5.5	5.6
Lesotho	3.9	4.7	3.8	8.1	5.1	3.5	1.4	1.7	2.9	2.8	7.1	4.1	2.6	0.6
Liberia	-5.0	3.9	0.0	7.8	9.5	7.1	4.6	-6.3	0.9	-3.5	3.5	4.8	2.4	0.3
Madagascar	1.2	2.0	3.4	5.0	6.3	5.0	-5.0	-1.5	-1.0	0.5	2.2	3.5	2.3	-7.5
Malawi	2.2	2.9	5.9	8.3	7.9	7.4	8.0	-2.2	0.7	3.0	5.3	5.0	4.5	5.0
Maldives	11.9	7.8	7.0	22.5	6.0	5.8	-3.0	8.4	5.4	5.5	20.8	4.5	4.3	-4.4
Mali	3.8	4.7	5.3	5.3	4.3	4.7	4.5	1.9	2.7	2.8	2.8	1.9	2.3	2.0
Mauritania	1.6	3.0	7.0	29.4	1.0	2.2	-1.1	-1.0	0.2	4.2	26.2	-1.4	-0.2	-3.3
Mozambique	-0.8	7.2	8.0	8.7	7.4	7.0	6.3	-1.8	3.9	5.3	6.0	4.9	4.5	4.0
Myanmar	0.6	7.0	11.7	13.1	11.9	4.5	4.8	-1.3	5.6	10.8	12.2	11.0	3.6	3.9
Nepal	4.6	4.9	3.9	3.2	4.7	5.6	4.7	2.2	2.4	1.8	1.2	2.7	3.7	2.8
Niger	-1.6	3.0	4.8	5.8	3.3	5.9	-0.9	-4.4	-0.4	1.1	1.9	-0.6	1.8	-4.7
Rwanda	1.8	0.1	6.5	7.3	7.9	11.2	4.1	-1.7	-0.9	4.1	4.8	5.1	8.2	1.3
Samoa	0.9	2.8	3.2	1.0	6.4	-3.4	-4.9	0.6	1.8	3.1	1.0	6.5	-3.4	-4.9
Sao Tome and Principe	-1.1	1.6	6.3	6.7	6.0	5.8	4.0	-3.1	-0.3	4.5	5.0	4.3	4.1	2.4
Senegal	3.1	3.3	4.1	2.4	4.7	2.5	1.5	0.1	0.5	1.4	-0.2	2.0	-0.2	-1.1
Sierra Leone	2.6	-8.8	9.2	7.3	6.4	5.5	4.0	0.2	-8.9	5.6	3.9	3.4	2.9	1.5
Solomon Islands	2.3	3.2	4.3	6.9	10.0	6.0	-2.2	-0.9	0.3	1.7	4.3	7.3	3.4	-4.5
Somalia	1.7	-3.2	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	1.7	-4.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3
Sudan	0.1	7.4	9.3	9.4	10.5	7.6	4.5	-2.7	4.7	7.0	7.1	8.1	5.2	2.2
Timor-Leste	5.0	-3.4	16.2	6.8	7.4	1.2	-6.9	12.4	3.5	4.1
Togo	1.8	1.8	2.0	2.0	3.5	1.1	2.5	-1.7	-1.2	-0.5	-0.5	0.9	-1.4	0.0
Tuvalu	1.2	3.5	3.3	1.0	2.0	2.0	2.0	0.2	2.7	2.9	0.6	1.6	1.6	1.6
Uganda	3.5	7.4	7.4	7.0	8.6	9.5	7.1	0.1	4.0	3.9	3.6	5.1	6.0	3.6
United Rep. of Tanzania	2.7	4.0	7.1	6.7	7.1	7.5	5.5	-0.4	1.0	4.1	3.8	4.1	4.4	2.4
Vanuatu	5.5	2.7	3.9	7.4	6.8	5.7	3.3	3.0	0.3	1.2	4.6	4.1	3.1	0.7
Yemen	..	7.9	4.1	4.5	4.7	3.9	3.9	..	3.8	1.1	1.5	1.7	1.0	0.9
Zambia	1.0	0.5	5.4	6.2	5.8	6.3	6.3	-2.1	-2.3	3.0	3.7	3.3	3.7	3.7
LDCs	2.3	3.7	7.1	7.8	8.5	6.9	4.7	-0.3	1.1	4.6	5.3	6.0	4.4	2.3
<i>LDCs: Africa and Haiti</i>	<i>1.9</i>	<i>2.8</i>	<i>7.3</i>	<i>8.1</i>	<i>9.0</i>	<i>7.9</i>	<i>3.8</i>	<i>-0.9</i>	<i>0.0</i>	<i>4.4</i>	<i>5.2</i>	<i>6.1</i>	<i>5.1</i>	<i>1.1</i>
<i>LDCs: Asia</i>	<i>2.9</i>	<i>5.1</i>	<i>6.9</i>	<i>7.5</i>	<i>7.8</i>	<i>5.5</i>	<i>5.9</i>	<i>0.6</i>	<i>2.7</i>	<i>5.1</i>	<i>5.7</i>	<i>6.0</i>	<i>3.8</i>	<i>4.2</i>
<i>LDCs: Islands</i>	<i>3.9</i>	<i>4.1</i>	<i>6.8</i>	<i>9.1</i>	<i>7.1</i>	<i>4.5</i>	<i>-0.4</i>	<i>1.3</i>	<i>1.8</i>	<i>-0.7</i>	<i>6.4</i>	<i>4.6</i>	<i>2.1</i>	<i>-2.7</i>
All developing countries	3.6	4.9	5.9	7.3	7.6	5.3	2.1	1.5	3.2	4.6	6.0	6.3	4.0	0.9
Other Developing economies	3.6	4.9	6.0	7.3	7.6	5.4	2.2	1.4	3.1	4.4	5.8	6.1	3.9	0.8

Source: UNCTAD, UNCTADSTAT database, October 2010.

Notes: Real GDP and per capita - (2000 dollars -rebased using an implicit GDP deflator).

^a 1992-2000 for Eritrea and Ethiopia.

Annexe 5 : Carte des PMA

